L'absence de preuves conduit à l'exonération de Laporte

Nos informations, page 4

Pierre Laporte

28-03-75 00107 1-90S 001
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
DU QUEBEC
REPRODUCTION DES PERIODIQUES
1700 RUE ST DENIS MTL QUE
DEPOT D-745136

LE JOUR

où nous serons maîtres chez nous

le mardi 17 décembre

neige légère occasionnelle

Celsius (°C)	Fahrenheit (°F)
Minimum: -8	Minimum: 20
Maximum: -2	Maximum: 30

Première année — No. 245 | 16 pages | 20 cents | 1974

Lucien Paiement

Un budget historique à Laval

L'administration de Laval a déposé hier, un budget "historique" d'après le maire, qui était bien fier d'annoncer la fin des taxes spéciales et la baisse du taux de la taxe foncière.

page 3

québec

Cegeps: début d'un retour en classe

Un mouvement de retour en classe semble irréversible chez les étudiants des Cegeps, qui acceptent ainsi la trève proposée par leurs dirigeants dans la lutte qui les oppose au ministère de l'Éducation

page 4

canada

Les oeufs: toute la responsabilité pour Whelan, disent les Conservateurs

page 5

monde

Malaise au Pentagone

La course aux armements des nouveaux riches du Tiers-Monde (les pays arabes) inquiètent de nombreux observateurs au Pentagone.

page 6

sport

Le cas de Jim "Catfish" Hunter demeure incertain

page 15

page 13

La manne s'abat sur Ottawa

50% d'augmentation pour les députés

(LE JOUR) — Après Québec, c'est Ottawa qui est noyé sous la manne des augmentations de salaires. En effet, ne voulant pas se laisser faire la barbe, par les députés du Québec qui auront maintenant un revenu annuel de $29,000, les membres de la Chambre des Communes s'apprêtent à se voter de généreuses augmentations de salaire qui porteront le revenu d'un simple député à $39,000. par année.

Compte tenu de la partie ($12,000) de ce revenu qui n'est pas imposable, les députés jouiront d'un revenu égal à celui d'un salarié de $50,000.

Ministres et premier ministre seront aussi touchés par ces augmentations qui seront rétroactives au 8 juillet 1974. Le salaire des ministres passera de $41,000 à $64,000 et celui du premier ministre de $51,000 à $74,000.

M. Mitchell Sharp qui présentait le projet de loi au nom du gouvernement a défendu longuement, hier, après-midi, les hausses projetées en rappelant que les députés n'avaient pas reçu d'augmentation depuis le printemps 1971.

Il a affirmé à plusieurs reprises qu'il est nécessaire que les salaires et autres avantages des élus du peuple soient assez intéressants pour attirer de plus en plus de compétences au Parlement de façon à leur permettre de jouir d'un niveau de vie au moins comparable à celui d'autres secteurs de la société. Le ministre qui représente une circonscription du Toronto métropolitain, a cité le cas d'un conseiller municipal de cette ville, par exemple, qui gagne $36,000.

Selon le projet de loi, le traitement des députés passe ainsi de $26,000 à $39,000 par année réparti comme suit: $27,000 d'indemnités, assujettis à l'impôt sur le revenu, et $12,000 sous forme d'allocations de dépenses exemptes de taxation, au lieu de $18,000 et $8,000 respectivement.

Les membres du Sénat voient également leurs indemnités passer de $18,000 à $27,000 et leurs allocations de dépenses de $3,000 à $6,000.

Les autres modifications aux traitements des législateurs élus et non élus sont les suivantes:
— porter de $9,000 à $15,000 le traitement du président du Sénat;
— de $9,000 à $20,000 le salaire du président de la Chambre des Communes;
— un traitement de $5,000 au président suppléant du Sénat et augmentation de l'indemnité de $6,000 à $10,000 du président suppléant des Communes.

Les secrétaires parlementaires retireront désormais, en vertu de ce projet de loi, $6,000 au lieu de $4,000 ainsi que les whips en chef du gouvernement et de l'Opposition.

Les chefs de tiers partis qui comptent au moins 12 députés verront leur indemnité supplémentaire portée de $4,000 à $8,000.

D'autres ajustements de traitement sont prévus pour les députés et sénateurs qui occupent une fonction spéciale au sein de la législature.

Protestation

D'autre part, la Coalition des citoyens, un groupe formé par M. Colin Brown, courtier en assurances à London, proteste contre la hausse des traitements des membres du Parlement qui doit être proposée lundi par un projet de loi aux Communes.

Dans un message publicitaire publié dans le Globe and Mail, sur sept colonnes, le groupe demande aux citoyens de s'opposer à cette augmentation.

Téléphoto PA

Quelques heures avant de quitter la Martinique, les présidents Ford et Giscard d'Estaing recevaient des fleurs de deux Martiniquaises en costume national. Le sommet franco-américain a pris fin hier après-midi après un troisième et dernier tête-à-tête entre les deux chefs d'État. Les principaux points de divergences fondamentaux qui opposaient la France et les États-Unis ont été, en grande partie, réglés lors de ce sommet des Antilles...

Nos informations, page 6

Malgré les reproches dè la Commission Cliche

Fernand Morin reçoit un vote de confiance des membres de la CIC

par Paule Beaugrand-Champagne

Les membres de la Commission de l'industrie de la construction (CIC) ont donné un vote de confiance à leur président, M. Fernand Morin, vendredi dernier, et lui ont demandé de conserver son poste afin d'élaborer et de mettre en place une réforme de la régie interne de cet organisme.

Lundi et mardi derniers, M. Morin avait été invité à témoigner devant la Commission Cliche sur la liberté syndicale dans la construction et les commissaires lui avaient reproché certains gestes posés à l'intérieur de la CIC qu'il préside. M. Morin avait tenté d'expliquer que son mandat de président est assez particulier par la loi même qui crée le poste.

Aux membres de la CIC vendredi, M. Morin a remis un document dans lequel il donne sa version des faits sur lesquels il a été interrogé par la Commission Cliche. LE JOUR a obtenu copie de ce texte ainsi que d'autres portant notamment sur la réforme interne proposée par le président Morin aux membres de la CIC afin d'assurer à celle-ci une plus grande efficacité à l'avenir.

Nos informations, page 4

Le Moyen-Orient

Une bombe à retardement...

Nos informations page 6

le point du jour

À quoi s'attendre en 1975?

Le ministre Guy Saint-Pierre s'en est tenu dimanche à faire ressortir les points forts de la situation économique québécoise pour 1974. Mais il n'y a pas de doute qu'au Québec comme partout dans le monde, la conjoncture est à la baisse. L'année 1975 s'annonce difficile pour tout le monde occidental. Dès maintenant, il faut se demander si le Québec sera plus ou moins durement touché que les États-Unis.

Aux États-Unis, depuis quelques semaines, l'on est en voie de procéder à une révision de la politique économique. En 1971, on avait mis les freins sur l'inflation. C'est dans ce dessein qu'on créa la Commission de contrôle des prix et des salaires. Puis, au début de l'année 74, la Banque Centrale des États-Unis décida de serrer au maximum le crédit. La bourse s'en ressentit durement; les épargnants en retirèrent leur argent et le prêtèrent à court terme.

Tout récemment, le département de l'Intérieur annonça que le chômage venait d'atteindre le taux de 6.5 pour cent. C'était le scandale. Cela ne s'était pas vu depuis 13 ans. Il fallait faire quelque chose et modifier les priorités gouvernementales. On mit donc la lutte à l'inflation de côté et on commença à lutter contre la récession. À deux reprises, le taux de crédit de la Banque Centrale se desserra. Néanmoins, tous les économistes demeurent persuadés que la récession américaine s'intensifiera jusqu'à la fin du printemps.

Dans ce contexte, à quoi doit-on s'attendre au Québec? Le taux de chômage était de 8 pour cent à la mi-novembre. Ce qui serait cause de scandale aux États-Unis est chose tout à fait normale ici. Le chômage s'accentuera au-dessus de 10 pour cent au cours de l'hiver, c'est sûr. Mais comme on n'a jamais réussi à empêcher ce phénomène, l'on s'interroge plutôt sur l'ampleur de l'inflation, de la récession et des investissements.

D'abord, l'inflation, c'est un phénomène mondial, dit-on. En 1973, l'indice des prix à la consommation a cru de 11.1 pour cent et celui des prix à l'alimentation de près de 18 pour cent. Quant à l'indice implicite des prix qui tient compte de la production de tous les biens et services, il s'est accru de 13.2 pour cent. Dans tous les cas, la hausse est légèrement supérieure à la moyenne canadienne.

La récession cause les interrogations majeures. Aux États-Unis, durant le premier trimestre de 1974, l'on a connu une croissance zéro par rapport au trimestre précédent. Depuis avril, la production intérieure brute des États-Unis régresse légèrement par rapport aux trimestres antérieurs. La tendance est à l'accentuation. Au Canada, le premier trimestre a été témoin d'une hausse de la production intérieure de 1.2 pour cent. Au deuxième trimestre, le Canada a connu une croissance zéro et au troisième trimestre une régression de -.01 pour cent. La production intérieure canadienne a donc été en stagnation récemment. Elle est en voie de régression en valeur réelle. Depuis octobre, il n'est pas présomptueux de penser que le Canada est entré en récession. Le Canada est cependant dans une position moins grave en ce domaine que les États-Unis. Le hic consiste à savoir si la récession va reprendre le temps perdu à l'autre bout de la ligne en 1975.

Jean Chartier

les régions

L'absence d'ambulance sur la Côte Nord

Ce sont "les bruits" des députés qui ont fait errer Claude Forget

QUÉBEC (PC) — C'est à cause "des bruits de fonds" de l'Assemblée nationale que le ministre Claude Forget a affirmé que le gouvernement attendait qu'il y ait des morts sur les routes de la Côte-Nord avant de prendre des mesures pour assurer un service d'ambulances.

C'est ce qu'a affirmé, hier, le ministre des Affaires sociales, lors d'une mise au point à l'Assemblée nationale, concernant la réponse donnée jeudi dernier au député péquiste de Saguenay, M. Lucien Lessard.

M. Forget a souligné que cette partie du compte-rendu publié dans les journaux pouvait donner une fausse impression, car son ministère veut prendre des mesures concrètes pour solutionner ce problème des ambulances dans les régions particulièrement éloignées des grands centres.

Mais, encore une fois, le ministre, dans sa mise au point, s'est trompé, cette fois en affirmant que M. Lessard l'avait interrogé sur la carence des services hospitaliers dans cette région. Et, encore une fois, le tout est consigné au journal des débats.

Mais, comme il a été interpellé par le député Lessard sur cette nouvelle erreur, M. Forget a affirmé: "Services ambulanciers, c'est bien ce que j'ai dit".

Ce que fera sans doute l'objet d'une nouvelle mise au point dans les jours qui viennent.

À l'île d'Anticosti

La Consolidated Bathurst n'a plus de droit de pêche exclusif

QUEBEC (PC) — La compagnie Consolidated Bathurst n'a plus aucun droit de pêche exclusif sur l'ile d'Anticosti que le gouvernement québécois vient d'acheter pour $23,780,000.

C'est ce qu'a confirmé, hier, le ministre des Travaux publics, M. Raymond Mailloux, à la suite d'une question du député péquiste de Saguenay, M. Lucien Lessard.

Le ministre Mailloux a expliqué que pour la somme de $23.78 millions, il n'y avait aucun droit conservé par la compagnie. En vertu de l'entente, un montant de $4 millions vient d'être versé par le Québec. Le reste, soit près de $20 millions, est payable le 15 avril prochain avec un intérêt de 8 pour cent, a dit M. Mailloux.

Sécurité routière

L'ACC demande que le port de la ceinture soit obligatoire

(par M.V.) — C'est en précisant que conduire n'est pas un droit, mais un privilège, que l'Association des consommateurs du Canada demande instamment aux divers gouvernements du Canada de rendre obligatoire le port de la ceinture de sécurité. L'ACC invite donc les législateurs provinciaux et fédéral à rejeter l'une des objections majeures à une législation dans ce domaine soit l'atteinte à la liberté individuelle. "En refusant de boucler sa ceinture, un individu prend une décision qui n'intéresse pas que lui: il augmente les impôts et les primes d'assurance de tous", écrit l'association dans un communiqué.

Selon les informations fournies par l'ACC, plus de 95% des véhicules du Canada sont maintenant pourvus de ces ceintures. Si le port en était obligatoire, l'effet serait donc immédiat. Et énorme, puisque 1.300 vies pourraient être sauvées annuellement et quelque $260 millions en frais médicaux et assistance sociale épargnés.

Des preuves scientifiques et statistiques, rapportées par l'ACC démontrent la protection réelle de la ceinture de sécurité, dans les pays où elle a été rendue obligatoire. En Australie les décès par accident de voitures ont diminué de 20%. Cette proportion grimpe à 25% dans les zones urbaines. En Suède, la société Volvo a étudié 28,000 accidents impliquant 37,511 occupants de sièges avant. Parmi les accidents survenus à 60 milles à l'heure et moins il n'y eut aucun décès pour ceux qui portaient la ceinture, alors que des accidents se sont avérés mortels pour ceux qui ne portaient pas la ceinture à des vitesses aussi basses que 12 milles à l'heure.

Les avantages

L'ACC rappelle que les ceintures de sécurité répondent à deux objectifs: d'une part empêcher l'éjection, d'autre part empêcher les collisons à l'intérieur même du véhicule. La ceinture ventrale peut suffire à retenir le passager à l'intérieur du véhicule, mais la ceinture pectorale doit s'y ajouter pour assurer une protection complète contre les chocs de l'habitacle. L'ACC ajoute qu'il est par conséquent tout aussi important pour les passagers des sièges arrières de boucler les ceintures.

On peut grouper en quatre catégories les causes de morts et de blessures dans les accidents d'automobiles. La ceinture de sécurité agit positivement dans trois de ces quatre catégories: chocs sur les parois intérieures, chocs des occupants entre eux, et éjection. Les cas où la ceinture demeure impuissante sont ceux où des objets extérieurs (autre voiture, lampadaire etc) pénètrent dans la voiture.

Objections refutées

Les arguments apportés contre le port de la ceinture ont tous été refutés par des experts, affirme l'ACC.

Les blessures qui peuvent être causées par la ceinture elle-même sont toujoursmoins graves que celles qui auraient été causées sans elle. Les conducteurs très prudents peuvent aussi bien être "l'objet" d'accidents, sinon la ause. Celui qui "va juste à côté" est aussi en danger puisque plus de la moitié des accidents mortels interviennent à moins de 25 milles du domicile du conducteur et à des vitesses inférieures à 45 milles à l'heure.

Dans les rares cas (un accident sur 300) de "feu et de noyade", non seulement la ceinture n'est pas nuisible comme on le croit généralement, mais en permettant aux occupants de ne pas perdre connaissance à la suite d'un choc à l'intérieur de la voiture, elle leur permet enfait de sortir après avoir dégraffé la ceinture, ce qui se fait en moins d'une seconde.

En terminant son plaidoyer pour le port obligatoire de la ceinture de sécurité, l'ACC rappelle l'importance de la bien ajuster pour qu'elle produise ses bons effets. La ceinture ventrale doit être bien ajustée, et la ceinture pectorale suffisamment lâche pour pouvoir passer le poing entre elle et la poitrine.

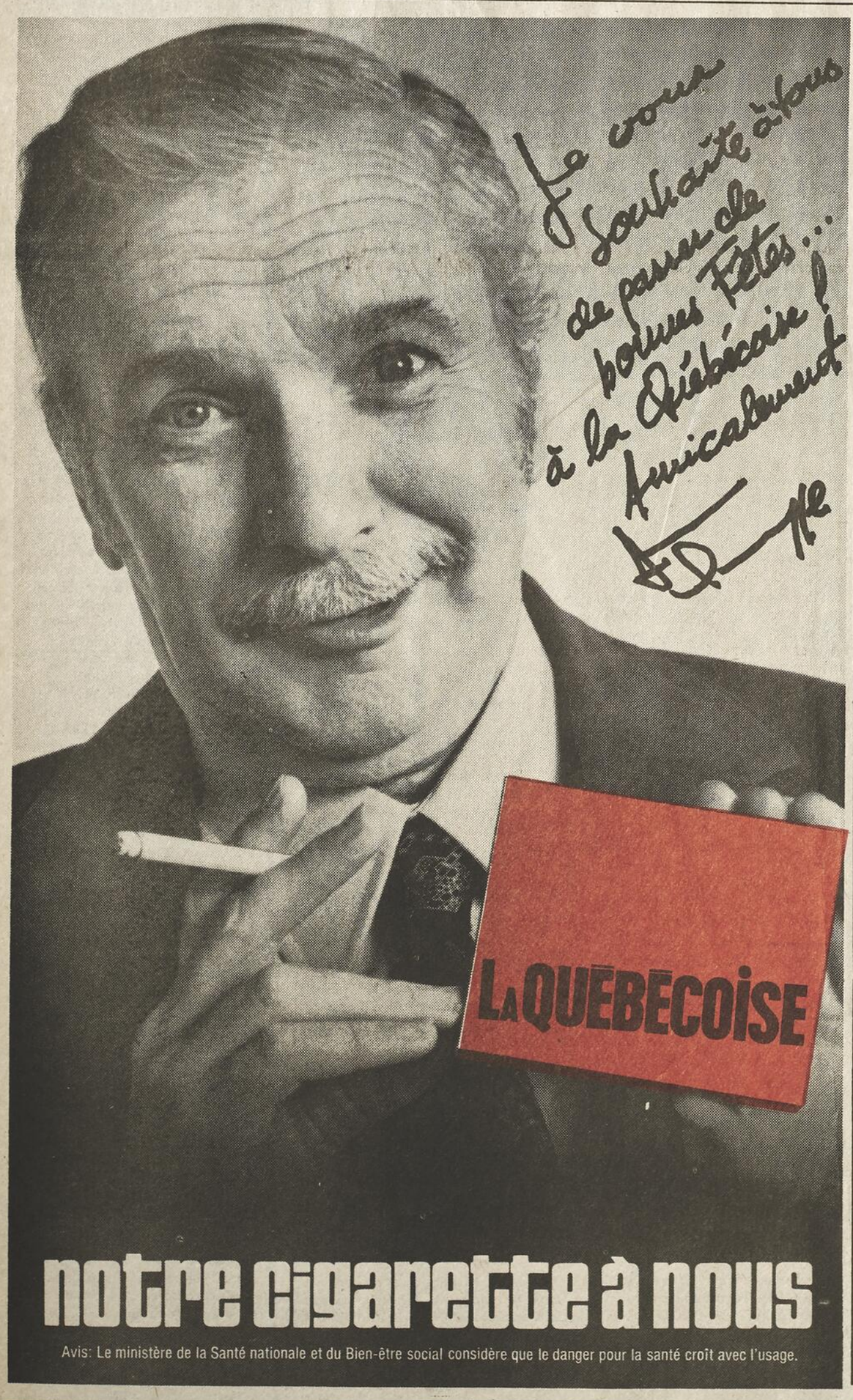

les faits divers

De la découverte des deux cadavres des policiers de Moncton à la reddition de James L. Hutchison, présumé auteur du crime, de la traditionnelle liste noire des morts de la route aux incendies criminels, la fin de semaine dernière nous a apporté son lot de tragédies et de crimes.

L'assassinat des policiers de Moncton

Un homme se rend à la police

Dimanche soir un homme de 43 ans, James L. Hutchison téléphonait au bureau de la Gendarmerie royale à Moncton et discutait avec un sergent de même qu'avec Justin Sullivan, le responsable régional des mises en liberté conditionnelles. Cette conversation qu'avait Hutchison, un client des mises en liberté conditionnelles, devait conduire à sa mise aux arrêts. Un autre homme soupçonné d'être l'auteur de l'enlèvement d'un jeune adolescent de Moncton, incident qui est à l'origine du meurtre des deux policiers devait tout comme Hutchison se présenter en Cour provinciale du Nouveau-Brunswick hier matin pour y entendre les accusations qui étaient portées contre eux.

James Lawrence Hutchison

Un procès juste?

MONCTON, N.-B. PC — Des accusations de meurtre et d'enlèvement ont été portées hier matin contre deux hommes, dans une salle de la Cour provinciale où étaient observées de sévères mesures de sécurité, à la suite de l'enlèvement et du meurtre de deux policiers.

Richard Ambrose, âgé de 22 ans, de Moncton, et James lawrence Hutchison, 43 ans, autrefois de Picton, Ont., et qui habitaient récemment Moncton, ont été conjointement accusés du meurtre de deux policiers de Moncton, ainsi que de l'enlèvement de Raymond Stein, âgé de 14 ans.

Les accusations de meurtre encourent la peine de mort.

Les deux accusés, menottés ensemble, ont comparu devant le juge Henry Murphy dans une petite salle de cour remplie de spectateurs et de policiers. À l'extérieur, dans le hall, au moins un policier portait un fusil.

Le juge Murphy a rejetté une motion de la défense, qui réclamait un changement de venue, et il a fixé l'enquête préliminaire au 23 décembre. Ambrose et Hutchison étaient sagement assis au banc des prisonniers et flanqués de trois gendarmes.

Ils n'ont pas enregistré de plaidoyer, mais l'avocat de la défense, Me Edward Bell, a annoncé que les deux hommes entendaient opter pour un procès devant un juge et un jury.

La peine de mort reviendra-t-elle?

HALIFAX (PC) — Le meurtre des deux policiers de Moncton, au Nouveau-Brunswick, indique clairement que la peine capitale doit être remise en vigueur au Canada, a déclaré M. Joe Ross, directeur exécutif de l'Association des policiers de Nouvelle-Écosse.

Selon M. Ross, ce double meurtre réduit à néant les prétentions de certains citoyens des Maritimes qui estiment que ce genre de chose n'arrive que dans les provinces centrales du Canada, ou aux États-Unis. Pour lui, ce n'est qu'une question de temps pour que ce genre de crimes brutaux se répande dans la région de l'Atlantique.

Par ailleurs, M. Ross déclare que les meurtres de policiers au Canada sont plus nombreux depuis que la peine de mort a été abolie.

8 morts au Québec

Le dernier week-end aura été vraiment le dernier pour 8 Québécois. Les victimes, tous de sexe masculin dont l'âge varie entre 4 et 40 ans ont perdu la vie samedi et dimanche dans des accidents de la route impliquant soit des voitures soit des moto-neiges. Un petit garçon perdait aussi la vie alors qu'il tombait dans un réservoir près de chez lui.

André Soulard, 18 ans, de La Sarre, a trouvé la mort après que sa motoneige eut heurté une voiture en stationnement à La Reine, en Abitibi.

Gilles Grantmont, 40 ans, d'Amos, s'est tué lorsque sa motoneige est entrée en collision avec un train de chez lui.

Éric Deschênes, 4 ans, de St-Modeste, s'est noyé dans un réservoir situé non loin de la demeure des ses parents.

Guy Bouchard, 23 ans, de Lac-St-Jérôme, a perdu la vie dans une collision survenue entre trois voitures près de St-Bruno, à 125 milles au nord de Québec.

André Mathieu, 36 ans, de Sorel, a trouvé la mort dans une collision de front survenue entre deux voitures près de Contrecoeur.

Pierre Beaudet, 18 ans, de Montréal, a été renversé par une voiture alors qu'il se promenait à bicyclette non loin de chez lui.

Ronald Thérien, 18 ans, et Gilles Papineau, 18 ans, tous deux de Ste-Monique, ont perdu vie dans une collision de front survenue entre deux voitures à Mirabel.

Chasse au pyromaniaque

La police de la CUM est présentement à la recherche de la personne qui aurait délibérément allumé douze foyers d'incendie tôt hier matin, au *Montreal General Hospital* de la Côte-des-Neiges dans l'ouest de la métropole.

Ces incendies qui ont pu être maîtrisés par les pompiers après une lutte de 90 minutes, étaient répartis dans le hall principal de l'institution et sur deux planchers supérieurs. Elles n'ont toutefois pas causé des dommages trop importants et les opérations régulières de l'hôpital n'ont pas été affectées.

D'après les enquêteurs, l'auteur de cette douzaine de petits incendies aurait utilisé des papiers trouvés sur les lieux pour y mettre ensuite le feu.

Que l' Iron Ore s'occupe d'abord de la qualité de la vie sur la Côte Nord!

— le Syndicat des Métallos

SHEFFERVILLE — Si la compagnie Iron Ore a une pénurie de main-d'oeuvre sur la Côte Nord et qu'elle sent le beson d'aller retrouver des travailleurs en Europe, c'est qu'elle n'a pas encore pris les moyens pour résoudre les problèmes humains et sociaux dont sont victimes les travailleurs de notre région".

C'est ce qu'a déclaré hier le coordonnateur du Syndicat des métallos (FTQ) sur la Côte Nord, M. Clément Godbout.

On sait que la compagnie Iron Ore a envoyé sept de ses représentants pour aller recruter des travailleurs en Europe afin qu'ils viennent combler la pénurie de travailleurs sur la Côte Nord.

M. Godbout a indiqué que "les Métallos étaient loin de s'opposer à une politique d'immigration".

"La compagnie Iron Ore devrait cependant penser à régler les problèmes de la qualité de la vie sur la Côte Nord ou les problèmes découlant de l'isolement provoquent du mécontentement permanent parmi les travailleurs et la population", a-t-il dit. Selon M. Godbout, "il est temps que la compagnie prenne des mesures concrètes pour améliorer le sort des travailleurs de la Côte Nord". Il a indiqué qu'a Shefferville, les questions importantes à régler sont, entre autres, les suivantes:

1- les salaires ne sont pas assez élevés en raison du coût de la vie dans les régions nordiques; 2- les moyens de transport sont soit trop coûteux, soit inadéquats; 3-le problème de l'inégalité des coûts du logement; et 4- la timidité de la politique d'embauchage à l'endroit des Indiens.

LE JOUR

LE JOUR est publié par la société SODEP INC., qui a son bureau principal au 387 Lebeau, Ville Saint-Laurent, Montréal 379. Il est imprimé à l'imprimerie Trans-Continentale Inc., 433 Lebeau. La composition et le montage se font à l'atelier de composition D.S.C. Inc., 385 Lebeau.

La Presse Canadienne et l'Agence France Presse sont autorisées à publier les informations du JOUR. Abonnement: édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.25 par semaine; par la poste: $52 par année et $30 par six mois. Edition du samedi: $12. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 3299. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du C...

collaborateurs

TÉLÉPHONE: 331-8961 (lignes groupées

Rédaction

Rédacteur en chef: Yves Michaud
Rédacteur en chef adjoint: Laurent Laplante
Secrétaire général de la rédaction: Maurice Giroux
Chef de pupitre: Pierre Godin; adjoints: Roch Côté, Bruno Dostie, Paul Paré, Antoine-K. Char
Politique: Jacques Guay, Evelyn Dumas, Gil Courtemanche, Claude Grégoire
Consommation: Marie Vallée
Travail et éducation: Paule Beaugrand-Champagne, Gisèle Tremblay
... Anne Giroux

Économie et finance: Jean Chartier, Pierre Sormany
Vie et culture: Alain Pontaut, Jean-Pierre Tadros
Reporters: Marcelle Bourque, Pierre Tanguay, Pierre Bertrand
Photographie: Antoine Désilets, Michel Giroux
Caricature: Berthio

Sport: Alain Gerbier, Christian Nobert, Jean-Marc Desjardins
Tourisme: Bougainville

Administration
Directeur administratif: Robert St-Jean
Contrôleur: Marcel Latendresse
Comptable: Ginette Roy
Assistante comptable: Johanne Marier

Tirage
Directeur: Marcel Pinsonnault
Adjoint: Michel Gagné

Publicité
Directeur: Publicité locale et nationale: Gérard Lapointe
Représentants: Jacqueline Avril, Jean-Normand Senay, Pierre LaRocque Armand Lavigne, Francine Tremblay, Robert Pepin
Carrières: Suzanne Asselin, Margot Reddy
Petites annonces et Avis légaux: Ginette Tremblay

LE JOUR

photo Antoine Désilets

Pour le maire de Laval, M. Paiement, le budget de la ville, ça ne s'explique pas seulement avec des chiffres

Les cols bleus de Laval ont recommencé la grève du zèle

par Rose-Anne Giroux

Un peu comme s'ils avaient eu une ligne directe avec Alcide, qui serait devenu complice d'une stratégie mise en oeuvre par beau temps, avec une tempête de neige à l'horizon, les 360 cols bleus de Laval ont recommencé la grève du zèle en fin de semaine. Auparavant, leurs représentants syndicaux avaient refusé, vendredi, de signer l'entente de retour au travail négociée en présence du ministre du Travail M. Cournoyer, sous prétexte que la Ville refuse maintenant de respecter ses engagements.

Résultat: les Lavallois ont dû affronter, hier, la deuxième plus grosse tempête de l'hiver dans des conditions de slalom qui rappelaient les débuts du dernier affrontement des cols bleus et de l'administration du maire Paiement, quand les charrues et les souffleuses ont totalement disparu des rues de la Ville pendant plusieurs jours.

Même si la grève n'est pas totale, cette fois-ci, il reste que le refus des cols bleus de faire du temps supplémentaire ou de s'adonner à des fonctions temporaires de remplacement (sur les souffleuses, par exemple) paralyse passablement la Voirie. C'est sans compter, d'après le maire Lucien Paiement, les tactiques de harcèlement des cols bleus qui auraient empêché les entrepreneurs privés de procéder, hier, au déblaiement de la neige.

Les cols bleus ont l'impression de s'être fait avoir. C'est ce qu'a soutenu, hier soir, le président de leur syndicat, M. Jean-Paul Lévesque, alors qu'il s'apprêtait à rencontrer ses membres, réunis en assemblée générale à la salle paroissiale Saint-Christophe (Pont-Viau). D'après M. Lévesque, l'administration Paiement a refusé, vendredi, d'intégrer au contrat sur le point d'être signé les formules d'indexation mises au point avec le ministre Cournoyer.

Et ce qui encore pire, d'après M. Lévesque, c'est que la Ville ferait du chantage auprès des cols bleus en refusant de leur accorder les chèques de rétroactivité cette semaine, comme prévu, en plus de retarder le paiement des jours de maladie non utilisés, même s'ils sont habituellement payés dans la semaine précédant Noël.

Grève du zèle des deux bords?

De son côté, le maire Paiement a déclaré au JOUR qu'il est bien prêt à "chiffrer" sa formule d'indexation, "si c'est tout ce que le syndicat réclame". Mais d'après le maire, le syndicat réclame maintenant que les bonis de vie chère soient sujets à l'arbitrage, "ce qui est totalement inacceptable, a-t-il soutenu: "Un bonus, par définition, ça ne peut pas être arbitrable", a-t-il précisé. De plus, a-t-il ajouté, "Il s'agit d'une nouvelle exigence du syndicat dont il n'a absolument pas été question au moment où les parties se sont entendues sur la proposition Cournoyer".

L'exécutif du syndicat n'en soutient pas moins le contraire. Et c'est pourquoi il devait recommander à ses membres, hier soir, de poursuivre la grève du zèle, sans céder au chantage de la Ville. Pour tout dire, la grève du zèle se poursuit des deux côtés. En effet, après avoir fait valoir qu'il ne saurait être question de payer la rétroactivité des cols bleus avant que le nouveau contrat soit signé, le maire Paiement a reconnu, hier, qu'il respectait scrupuleusement l'ancienne convention (toujours en vigueur) au chapitre des jours de maladie: "La convention nous donne jusqu'au 31 décembre pour les payer", a-t-il précisé.

Bref, à Laval, les tempêtes se suivent et se ressemblent.

Le maire Paiement dépose son budget

Finies les taxes spéciales à Laval

par Rose-Anne Giroux

Le maire de Laval, le Dr Lucien Paiement, était d'une humeur absolument radieuse, hier, en dépit de la renaissance du conflit des cols bleus.

En effet, le maire Paiement a passé une bonne partie de l'après-midi à savourer en présence des journalistes le budget 1975 que son administration a déposé au conseil hier soir, comme un cadeau de Noël à l'intention des contribuables. Qui ont fini de payer pour la fusion, du moins à en juger par les faits saillants de ce budget, qui prévoit, notamment, **une diminution du taux de la taxation et l'uniformisation des taxes à Laval, où les contribuables paieront dorénavant $1.75 du $100 la série (4) de taxes que les contribuables étaient obligés de payer depuis la fusion (taxe foncière générale, taxe spéciale Laval, taxe spéciale ex-ville, taxe spéciale déficit ex-ville), le maire Paiement a également annoncé l'abolition de la taxe des locataires,** qui équivalait à 4 p.-cent du loyer.

Par contre, la taxe d'eau passe de $60 à $90 par année, une augmentation qui, en pourcentage, touche évidemment plus sévèrement ceux qui sont au bas de l'échelle des loyers. La taxe d'eau s'applique aux propriétaires et aux locataires. De son côté, le maire a choisi de mettre l'accent sur l'abolition de la taxe locative, une mesure qui devrait grandement contribuer à l'essor de Laval, d'après le maire qui a précisé qu'elle favorise la construction multifamiliale et en hauteur. "C'est nettement plus rentable" pour une ville que des séries de bungalows.

D'autre part, le maire Paiement a tenu à préciser qu'en diminuant le taux de la taxation, la Ville n'avait pas l'intention de se reprendre par le biais classique d'une hausse d'évaluation. Car il faut bien le dire: le dernier rôle, qui a été déposé le 15 novembre, comporte une hausse moyenne de 13 p.-cent des valeurs imposables. Mais d'après le maire, les expertises démontrent que la baisse du taux de taxation compense de façon générale l'augmentation d'évaluation.

"Étant donné la disparité déjà existante sur les taux de taxation, il s'ensuit, a précisé le maire, que certains secteurs baissent davantage, d'autres se maintiennent, quelques-uns augmentent très légèrement". Un secteur où il apparaît clairement qu'il y aura augmentation de taxes: les îles Laval, qui sont d'ailleurs fort peu peuplées.

Parmi les secteurs qui pourraient bénéficier d'une baisse de taxes, figurent notamment: Laval des Rapides, Sainte-Rose et Saint-Vincent de Paul. Encore là faut-il préciser que le maire n'a absolument pas voulu commenter l'uniformisation des taxes par secteurs, "parce qu'en insistant sur des hausses ou des baisses moyennes, on on pourrait induire les contribuables lavallois en erreur". Individuellement, en effet, un résidant peut bien se retrouver en-dessus ou en-dessous de la moyenne.

Par ailleurs, au chapitre des revenus, le maire a précisé que ce budget record avait été rendu possible grâce au conseil des ministres, qui a décidé, vendredi dernier, d'accorder une subvention de $4.5 millions à Laval. "De la part du gouvernement du Québec, a souligné le maire, c'est un geste aussi important que marquant puisqu'il vient de finaliser la fusion qu'il avait réalisé il y a maintenant neuf ans".

Soulignons que le budget de Laval totalise $64,855,910. soit une augmentation de 21 p.-cent sur le budget 1974. L'équilibre budgétaire se trouve atteint par une augmentation des revenus de l'ordre de $11 millions, qui proviendront essentiellement de la subvention de Québec, de même que des augmentations suivantes: environ $3 millions de plus au chapitre de la taxe de vente, $1 million en taxes sur les repas, plus $2 millions de la taxe d'eau augmentée.

Quant au service de la dette, il augmente de 8L.6 p.-cent par rapport à 1974, tandis que le maire s'est fait un nouveau plaisir de souligner qu'il a diminué par rapport au budget global: d'environ 39.5 p.-cent en 1974, le service de la dette est maintenant baissé à 35.4 p.-cent.

En plus d'absorber dans son nouveau budget le déficit connu de la Commission de transport de Laval, soit plus de $800,000, la Ville a prévu la création de cinq nouveaux services (sports, loisirs socio-culturels, bibliothèque, travaux publics et informatique). En 1975, elle aura 1,481 employés plutôt que 1,358. Parmi les nouveaux services dont le maire est fier d'annoncer la création, figure une division des relations publiques, dont les responsables agiront à la fois comme agents d'information et "ombudsmen".

La commission Cliche ne règlera pas le problème de fond dans la construction

—Fernand Daoust

(P.T.) — Le secrétaire- général de la FTQ et actuel tuteur de la FTQ-construction, M. Fernand Daoust, a déclaré hier au cours d'une entrevue qu'il accordait à Radio-Canada que la commission Cliche ne pourra en aucune façon régler le problème de fond dans l'industrie de la construction qui est selon lui l'antagonisme existant entre les travailleurs syndiqués affiliés à des centrales adverses. La solution reposerait selon lui sur le monopole syndical dans l'industrie de la construction.

Cette théorie n'est pas nouvelle ainsi que le rappelait M. Daoust, mais c'est la première fois que le tuteur de la FTQ-construction porte un tel jugement d'impuissance sur la commission Cliche qui enquête sur la violence dans les chantiers de construction.

Selon M. Daoust les cicatrices qui existent dans la construction sont là depuis longtemps étant donné la concurrence naturelle des travailleurs sur les chantiers de construction. "On ne peut pas leur demander de se donner la main alors que demain les campagnes de maraudages reprendront et raviveront les antagonismes" a déclaré M. Daoust.

"Cela a-t-il poursuivi, doit éventuellement déboucher sur le monopole de la représentation syndicale dans l'industrie de la construction".

Hier M. Daoust était seul au rendez-vous que la FTQ-construction avait lancé la semaine dernières aux cinq associations patronales du Québec afin d'officialiser avec elles les ententes particulières survenues depuis juin entre des syndicats FTQ et des patrons au sujet de l'indexation des salaires. Comme on le sait, ces ententes sont considérées illégales étant donné les prescriptions du décret de la construction qui ne permet des négociations de ce genre qu'entre les centrales et les associations patronales.

Les associations patronales n'ont pu se rendre au rendez-vous hier, et elles donnaient comme raison de leur absence, l'heure tardive à laquelle elles recevaient le télégramme-invitation. La FTQ-construction n'a pas précisé encore à quelle date aurait lieu la prochaine rencontre.

Vols de documents à la FTQ-construction

La série noire s'allonge

De mystérieux voleurs de documents se sont introduits par effraction tôt hier matin, dans le bureau de la FTQ-construction à Québec pour s'emparer de documents relatifs au travail des entrepreneurs sur les chantiers de la Baie James.

Nous ne possédons malheureusement pas plus de détails pour l'instant. C'est la quatrième fois que la FTQ-construction est victime de tels vols depuis deux semaines et la deuxième fois dans le cas du bureau de Québec. À Montréal, des documents sur le financement de la FTQ-construction, des copies et des originaux de contrats "illégaux" portant sur l'indexation des salaires obtenue par certains syndicats FTQ en dépit du décret de la construction, interdisant de telles ententes partielles avaient disparu suite à la mise-à-sac du bureau du Conseil des Métiers de la construction.

Cette épidémie de vols laisse songeur. Comme on le sait la Commission Cliche a ajourné ses travaux jusqu'au 13 janvier et d'ici là, il est possible que la série noire de vols s'allonge.

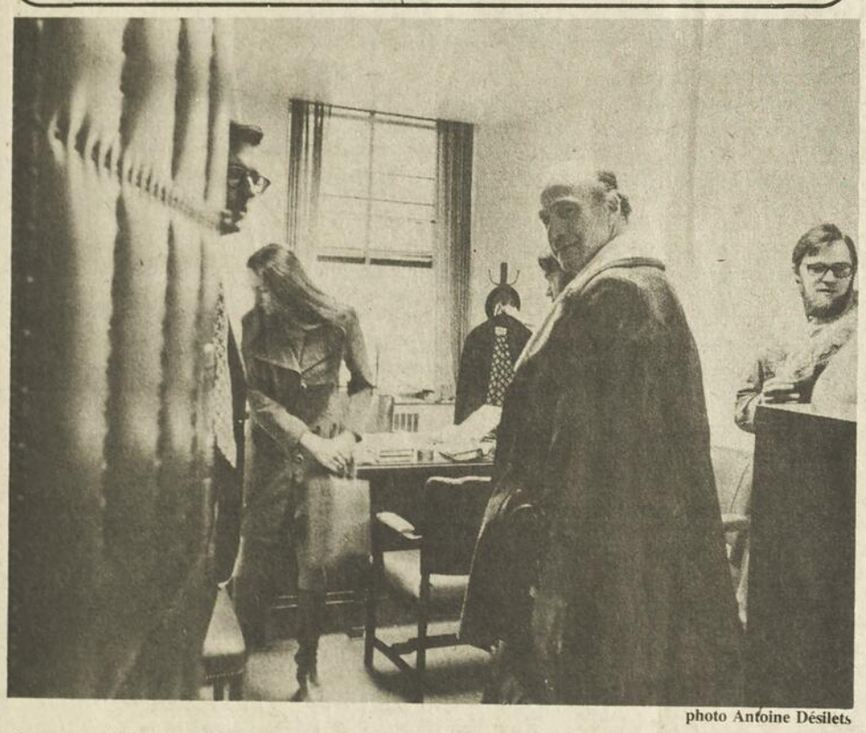

photo Antoine Désilets

Les conseillers du RCM vont déposer leur plainte en cour municipale au sujet des votes de monsieur le maire. Dans l'ordre habituel: Mme Thérèse Daviau-Bergeron (conseiller RCM pour Saint-Michel), Jean Hétu, avocat et Michael Finstat, (conseiller RCM pour N.D.G.).

Les votes du maire au conseil

Il n'est pas certain que la plainte du RCM sera reçue

par Evelyn Dumas

Il n'est pas encore acquis que la Cour municipale de Montréal recevra la plainte du Rassemblement des citoyens de Montréal au sujet des votes du maire Jean Drapeau au Conseil.

Le juge Langlois, de cette cour, après avoir reçu en Chambre (privément) la délégation du RCM, a demandé 24 heures de réflexion avant de décider s'il faut une pré-enquête pour décider du bien-fondé de la plainte. Selon le procureur des plaignants, Me Jean Hétu, professeur de droit à l'Université de Montréal, la procédure de pré-enquête n'est pour ainsi dire jamais utilisée en Cour municipale.

La plainte reproche à Jean Drapeau "d'avoir enfreint les articles 122 et 61 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 19 des règlements du Conseil municipal de Montréal en votant dans une assemblée du Conseil sans avoir qualité pour le faire, et plus spécialement en votant à la réunion du Conseil municipal tenue le 5 décembre 1974 sur les motions de nomination des membres du Comité exécutif, du président du Comité exécutif, du président intérimaire du Comité exécutif et du maire suppléant sans avoir qualités pour le faire suivant la loi".

La Charte de Montréal précise que quiconque vote au Conseil sans avoir qualité pour le faire est passible d'une amende de $100 pour chacun de ses votes.

La même charte fait une distinction entre l'état ou l'adoption d'un article exige un vote de la majorité des membres du Conseil, et ceux où il ne faut que la majorité des membres présents. Selon certaines interprétations, le maire n'aurait pas voté que lorsque la majorité de tous les membres est requise.

La plainte du RCM est présentée personnellement par le conseiller Thérèse Daviau-Bergeron, de St-Michel. Elle a déclaré hier qu'elle ne voulait pas empêcher le maire de voter, mais seulement le forcer à s'en tenir à ce que la loi lui permet.

Qu'adviendra-t-il de la période des questions à l'hôtel-de-ville?

par Evelyn Dumas

L'ordre du jour de la prochaine assemblée du Conseil de ville de Montréal, prévue pour vendredi matin à 9h30, laisse une grande inconnue: c'est le sort qui sera fait aux questions des conseillers.

Les parlements à Ottawa et à Québec prévoient une période de questions pour les députés à l'ouverture de chaque séance. Au Conseil de Montréal, cette pratique fut longtemps exclue. Mais elle fut introduite il y a environ un an, par suite des demandes pressantes de certains conseillers.

Dans les ordres du jour des assemblées qui ont précédé les dernières élections municipales, la période des questions était bel et bien inscrite au début du feuilleton.

Voilà que l'ordre du jour de vendredi ne prévoit pas lui non plus une période de questions.

Interrogé à ce sujet, le greffier de la Ville, Me Marc Boyer, a dit que la période de questions n'avait pas été inscrite parce que ce n'était pas nécessaire: les conseillers ont le loisir de poser toutes les questions qu'ils veulent après la lecture du premier article de l'ordre du jour.

Reste à voir si le maire Jean Drapeau, qui préside les séances du Conseil et tranche les questions de procédure, aura la même interprétation.

On sait que la période des questions est le seul moment où les élus peuvent soulever toutes questions qui les inquiètent, qu'elles soient prévues ou non par les autres procédures.

DATSUN
à un
bon prix
Voyez
DATSUN
bellemare datsun ltée
10305 rue Papineau 382-2780

québec

Même "réprimandé" par la commission

Fernand Morin recoit un vote de confiance des membres de la CIC

par Paule Beaugrand-Champagne

Le président de la Commission de l'industrie de la construction (CIC), M. Fernand Morin, qui a reçu la semaine dernière des "réprimandes" de la part de la commission Cliche, a obtenu un vote de confiance vendredi de la part des membres de la CIC. On lui a non seulement demandé de conserver son poste, mais on l'a chargé de procéder à la réforme de la régie interne de l'organisme.

D'après les informations obtenues par LE JOUR, M. Morin a, au cours de la réunion de vendredi, déposé un document expliquant les difficultés inhérentes à sa fonction et sa version des faits entourant les événements du 14 juin (émission "forcée" des chèques de vacances aux travailleurs de la construction) et du 11 juin (annulation d'une réunion à la demande de "dédé" Desjardins, de la FTQ-construction).

Tous les membres de la CIC ont alors reconnu que les faits tels qu'exposés par M. Morin étaient véridiques. Ils lui ont ensuite demandé de conserver son poste et de travailler avec eux à la mise en place d'une réforme administrative à la CIC. M. Morin a déjà, à ce sujet, déposé au moins deux documents d'orientation qui proposent, notamment que l'administration interne de la CIC ne relève plus des "parties" au décret, mais d'un exécutif permanent nommé et non délégué.

Le président Morin qui, a rappelé à la commission Cliche qu'il avait déjà demandé en janvier dernier d'être relevé de ses fonctions, a accepté de rester en place à la suite de ce vote de confiance. Les conditions qu'il avait posées pour rester ont également été acceptées par les membres de la CIC. Ainsi, par exemple, c'est un comité de direction générale des membres qui administreta directement la CIC pendant un certain temps, soit pendant l'élaboration de la réforme interne et sa mise en place.

La réforme

Le 5 décembre dernier, M. Morin proposait aux membres une réforme possible qu'il décrivait schématiquement à partir du rôle de la CIC tel que défini par la loi. Il relevait aussi, dans ce document, les difficultés rencontrées dans la vie de l'organisme au cours des dernières années, notamment celles qui revèlent de la composition de la Commission et de son processus décisionnel.

Le partage des sieges: du côté patronal, il y a un siège par association reconnue, alors que du côté syndical, les trois centrales n'ont pas le même nombre de sièges (FTQ — 3, CSN — 2, CSD — 1). La prise de décision exige l'obtentiond 'une double majorité et le pouvoir décisionnel est réparti en proportion du caractère représentatif des associations, mais la règle du quorum est basée sur la présence des membres. Le président joue un rôle d'arbitre.

M. Morin propose qu'on scinde la CIC en deux: un comité exécutif permanent chargé directement, et non par voie de délégation, de l'administration générale des affaires de la Commission; un conseil d'administration paritaire responsable du budget et de l'interprétation du décret. L'exécutif serait nommé par arrêté-en-conseil et son président cumulerait la fonction de directeur général. Quant au conseil d'administration, il serait nommé selon les règles habituelles; il compterait un représentant pour chacune des association syndicales et patronales.

M. Morin propose un exécutif permanent parce qu'il croit actuellement les membres de la Commission étant des délégués de leurs associations respectives, et que ce n'est pas leur seule occupation, il leur est très difficile "d'élaborer des prises de décisions soutenues, cohérentes et objectives à l'égard de l'administration des affaires courantes de la Commission".

La réforme que la CIC veut faire portera sur ces problèmes soulevés par M. Morin, mais il lui faudra aussi d'étudier le dossier de chacun des cadres de la CIC. Déjà, grâce à la commission Cliche, au moins quatre de ces quadres ont dû démissionner de leurs fonctions.

Les décisions

Le principal reproche de la commission Cliche à M. Morin portait sur son peu d'enthousiasme à prendre des décisions. Or ce que le président Morin a tenté de démontrer aux commissaires sans trop de succès, et qu'il a rappelé aux membres de la CIC vendredi, c'est que "contrairement au pouvoir général conféré au président de tout organisme", il n'est appelé à prendre de décision que s'il existe une résolution déposée en bonne et due forme et que cette résolution n'obtient pas une majorité des voix (majorité patronale, majorité syndicale).

Il donc fait le relevé des décisions prises à la CIC en 1974 et obtenu le résultat suivant: il n'a eu à intervenir que 31 fois sur un total de 170 décisions. La commission Cliche lui a reproché de ne pas s'être mêlé des questions d'embauche du personnel; il répond à cela que les décisions concernant l'e,bauche ont toutes été prises à la double majorité.

La première fois que M. Morin a eu à se mêler des questions de personnel, ce fut après le 30 octobre 74 lorsqu'il ordonna qu'on embauche plus personne... À ce moment-là, le directeur général de la CIC, son adjoint, le directeur de l'informatique et le directeur du personnel avaient tous démissionné à la suite des révélations faites devant la commission Cliche.

Les chèques

Sur la question des chèques de vacances émis par la force le 14 juin, M. Morin a rappelé aux membres de la CIC les procédures qu'il avait suivies à l'époque. Devant l'absence d'une majorité des membres pour demander une enquête sur les faits, le président Morin avait lui-même décidé de réclamer une enquête du ministère de la Justice.

Enfin, M. Morin se défend d'avoir entretenu une "complicité" avec André "Dédé" Desjardins, de la FTQ-construction. Il n'a pas lui-même décidé de remettre une réunion sur l'étude de la population active dans la construction parce que la FTQ devait en être absente; ce sont les membres présents qui en ont ainsi décidé à l'unanimité ainsi qu'en fait foi le procès-verbal de la dite réunion.

Les membres de la CIC ont accepté vendredi toutes les explications données par M. Morin comme étant véridiques. Les centrales syndicales étaient alors présentes (M. Guy Dumoulin, président du Conseil des métiers de la construction-FTQ, remplace maintenant André Desjardins à la CIC), ainsi que quatre associations patronales sur cinq.

Le rapport sur l'affaire Laporte

Manque de preuves et témoignages nébuleux

par Pierre Bertrand

Alors que le ministre de la Justice dépose ce matin à l'Assemblée Nationale le rapport des trois commissaires à l'enquête sur le crime organisé concernant l'affaire Laporte, tout indique déjà que le parti libéral et son chef soupirent d'aise devant la conclusion majeure du rapport soit l'exonération de tout blâme ou accusation à l'endroit de l'ancien ministre Pierre Laporte. Il sera intéressant de lire attentivement le rapport des commissaires Brunet, Corbeau et Courtemanche afin d'établir si c'est l'absence de preuves qui les conduit à un tel résultat ou si la preuve entendue a été considérée comme complète.

Coïncidence opportune, la cour d'Appel du Québec rejetait hier la demande de Vincent Cotroni contestant l'outrage au tribunal dont il a été reconnu coupable le 4 juillet devant l'enquête sur le crime organisé. Cotroni avait été condamné à une année de prison. Le témoignage du présumé chef de la pègre montréalaise était apparu aux yeux et oreilles des commissaires comme étant "volontairement incompréhensible, décousu, vague, nébuleux, équivalant à refus à peine voilé de témoigner". La Cour d'Appel a estimé valable et légale la décision de la commission d'enquête.

Les hauts faits des audiences de l'enquête relative à l'affaire Laporte se résument d'ailleurs à trois condamnations spectaculaires pour outrage au tribunal: Vic Cotroni, Nicola Di Iorio et Jimmy Soccio purgent actuellement une sentence d'une année pour avoir refusé de témoigner de façon adéquate.

La principale preuve sur l'affaire Laporte était fondée sur une réunion, le 16 avril 1970, entre les mafiosi connus et le député de Chambly, à l'époque Pierre Laporte. C'était deux semaine avant le scrutin provincial qui devait ramener les libéraux au pouvoir. Outre Di Iorio, d'Asti et Pierre Laporte, l'organisateur électoral de ce dernier, Jean-Jacques Côté et le candidat libéral dans St-Jacques, René Gagnon, participaient au meeting de la rue Sherbrooke.

Selon les témoignages du tavernier Jean-Jacques Côté et du chef de cabinet René Gagnon, la teneur des propos tenus lors de cette réunion n'impliquait d'aucune façon des faveurs que le ministre Laporte aurait promises à Di Iorio et d'Asti en retour d'une contribution électorale". La tâche de l'enquête était d'établir si oui ou non le ministre Laporte était entré dans le jeu. Bien qu'il a été établi que le groupe Cotroni-Di Iorio avait effectivement financé Pierre Laporte pendant la course à la chefferie du parti libéral, rien n'est toutefois venu indiquer si, devenu ministre, Pierre Laporte a utilisé ses fonctions pour favoriser ceux qui l'avaient aidé.

S'il ne faut se fier qu'aux témoignages de ces derniers, il est évident que la vérité trouve difficilement son compte. L'ensemble de la preuve fournie dans cette affaire se révèle, tout compte fait, fort mince. Seul l'enregistrement de certaines conversations téléphoniques entre mafiosi a permis d'entretenir les séances de la commission mais la substance des conversations ne permet aux commissaires une seule certitude: la pegre fait tout pour paralyser son travail.

En Italie, une commission d'enquête termine ces jours-ci une enquête qui a duré dix ans par un seul constat: le crime organisé existe. Ici, la commission d'enquête parvient au même résultat mais dans un délai plus court.

Chez les cégépiens

Le mouvement de retour en classe semble devoir se concrétiser

(par P.B.-C.) — Le retour aux études semble devoir se concrétiser dans les Cegeps, à moins que la vingtaine de collèges dont on était sans nouvelles hier soir, ou qui n'avaient pas encore voté, ne fassent pencher la balance dans l'autre sens aujourd'hui ou demain.

Au moment de mettre sous presse, un seul Cegep avait décidé de poursuivre l'occupation, commencée il y a deux semaines pour protester contre la situation faite aux étudiants au service des prêts-bourses du ministère de l'Éducation. Dix Cegeps avaient voté en faveur d'un retour en classe aujourd'hui et quatre autres pour un retour en janvier seulement, soit le 6 ou le 15 janvier. Six Cegeps annonçaient la tenue de leur vote pour aujourd'hui et demain et on était sans nouvelles des 14 autres collèges en débrayage.

Dimanche, les délégués des divers collèges à la réunion générale tenue au Cegep de Limoilou ont voté, sur division, en faveur d'une trève dans leur lutte contre le ministère dans le but de laisser à ce dernier la chance de prouver sa bonne foi. Vingt-deux délégations ont voté en faveur de la trève, 13 autres se sont abstenues et trois ont voté contre.

Mais la trève qu'ils ont acceptée ne s'étend que jusqu'à la mi-janvier, alors que les leaders étudiants se réuniront de nouveau pour analyser les résultats des travaux du comité spécial du ministre Cloutier a accepté de former, et évaluer la pertinence de leur participation à ce comité.

Les parents

Vendredi après-midi, lors 'dune ultime rencontre entre les étudiants et le ministre, ce dernier a accepté d'appliquer dès l'année prochaine une des amendements à la loi des prêts-bourses réclamés par les étudiants, c'est-à-dire l'élimination du critère de la contribution des parents dans l'établissement des prêts.

Les étudiants sont satisfaits de ce gain, mais font remarquer qu'il n'existe aucun document signé de l'acceptation de ce principe par le ministre. Le principal leader des étudiants, M. Pierre Laroche, a déclaré à l'issue de la réunion de dimanche, que le sursis permettrait aux étudiants de pouvoir se fixer définitivement sur la position du ministre Cloutier tout en mesurant sa bonne foi.

"Les acquis obtenus vendredi, il faut que M. Cloutier les ratifie. cette vérification faite, nous pourrons ensuite continuer de siéger au comité spécial, s'il y a lieu", a-t-il précisé.

Le Conseil d'administration du CEGEP de Limoilou, dans la région de Québec, s'est formellement engagé à respecter les positions qu'adopteront les étudiants aujourd'hui à la suite des dernières offres du ministre Cloutier.

Dans un communiqué publié dimanche, après une réunion tenue la veille, le Conseil d'administration du collège, a carrément refusé de procéder à la réouverture ou à la fermeture de l'institution par la contrainte "quelle qu'en soit la forme".

De plus, poursuit le communiqué, les administrateurs refusent de soumettre à l'approbation du ministre, les moyens de récupération pédagogique qu'il doit définir avec les étudiants à la fin du conflit.

La position du ministre de l'Éducation, telle que présentée vendredi matin, constitue, selon le Conseil d'administration, un ultimatum exigeant la réouverture du collège par la force.

René Lévesque

Si les députés veulent être indexés...

En fin de semaine, le Parti québécois, par le truchement de son Conseil national ("instance suprême entre les Congrès"), a répondu par un *non* catégorique à tout projet de rattrapage salarial immédiat pour les députés québécois.

Cette attitude est, à mon humble avis, la seule défendable dans la conjoncture actuelle. Car nos parlementaires sont présentement — depuis les hausses de traitement qu'ils se sont accordées au début de la décennie — parmi les mieux payés du Canada.

En fait, selon les tableaux comparatifs dont nous disposions encore la semaine dernière, aucune province sauf la Colombie-Britannique ne traite ses députés aussi bien que nous au plan de l'indemnité et du supplément pour dépenses: soit $15,600 et $7,140. Si l'on ajoute les divers autres "bonis" auquel tout député québécois peut également prétendre (frais de transport et de séjour à Québec, honoraires de présence aux commissions parlementaires, etc.), sans oublier le grand nombre de ceux à qui des charges apportent aussi un traitement additionnel: leaders, whips, adjoints parlementaires, présidents de commissions, il semble bien que tout compris ce soit à Québec que les parlementaires sont choyés au maximum. (Bien sûr, j'exclus du tableau les députés fédéraux qui s'apprêteraient à se voter une augmentation non pas juste excessive mais littéralement scandaleuse).

Pour l'immédiat, il est donc évident que même si leur pouvoir d'achat a été rongé comme les autres depuis deux ans, nos parlementaires ne se trouvent pas parmi les cas d'urgence. Sauf erreur, il n'y a pas encore de martyrs à l'Assemblée nationale... À un moment où, par centaines de milliers, d'autres Québécois souffrent vraiment de façon cruelle — et sont encore loin de la parité avec leurs homologues d'Ontario ou d'ailleurs, il serait indécent de voir *se servir eux-mêmes en priorité* des gens qui n'ont qu'à voter pour que ça se fasse.

Ce qui ne signifie pas le moins du monde qu'on doive les figer là indéfiniment. Comme tout un chacun, surtout si l'inflation devait continuer à galoper, il va bien falloir qu'ils finissent par jouir d'une forme quelconque d'indexation. Sinon, on retomberait avant longtemps dans l'hypocrisie démagogique du traitement vertueusement gelé et des "acôtés" qui le sont de moins en moins...

Sur ce point, la seconde décision de notre Conseil national me paraît aussi légitime qu'astucieuse: que les députés s'accordent une indexation *aussitôt qu'ils auront d'abord amené le gouvernement à mieux protéger le pouvoir d'achat de l'ensemble des Québécois*. En commençant, bien sûr, par les plus mal pris.

Reprenons seulement, à titre d'exemple concret, ce que le PQ soulignait, au sujet du salaire minimum, il y a deux mois déjà:

"Ce plancher strictement minimal, en bas duquel aucun travailleur ne saurait dignement s'employer, a bien connu des relèvements rapides au cours des dix dernières années. Mais il y avait tant de retard à rattraper, et la hausse du coût de la vie ayant exercé là aussi ses ravages, ces augmentations demeurent très loin d'être suffisantes. À $92 par semaine présentement, ce salaire est-il vraiment le minimum nécessaire, en 1974, pour faire vivre un peu convenablement une famille? Il nous paraît évident que c'est impossible.

"Nous recommandons donc, plus fortement que jamais, que le salaire minimum soit porté immédiatement (i.e. avant la fin de l'année) à $2.50 l'heure, ce qui toucherait 350,000 travailleurs; puis, dès le printemps prochain, qu'on l'amène à $2.75 l'heure, touchant cette fois 480,000 Québécois.

"Et dès lors nous recommandons également que *le salaire minimum soit indexé d'une façon qui inclut le coût de la vie et l'accroissement de la productivité nationale*."

Il est bien clair qu'une majorité écrasante des députés ont l'eau à la bouche depuis qu'on leur a évoqué publiquement une indexation rétroactive de 30% ou 40% de leur indemnité de base. Or, c'est justement cette même majorité qui détient aussi le pouvoir d'agir directement sur le salaire minimum. Comme sur l'assistance sociale. Comme sur divers autres revenus parmi les plus terriblement marginaux de la société. Les députés du Parti québécois l'avaient souligné avec éloquence au moment où l'on discutait du salaire des juges. Ils ont cette fois l'occasion de le faire avec autrement plus d'efficacité en s'astreignant eux-mêmes, et en tâchant de leur mieux d'astreindre aussi ceux d'en face, à une règle qui devrait être le premier commandement des hommes d'État: servir d'abord les plus mal pris. Qu'ils le fassent une bonne fois, et tout le monde acceptera sans doute qu'ils pensent ensuite à leur propre intérêt.

au jour le jour

À MONTRÉAL

Clinique de sang de la Croix-Rouge à la Paroisse Immaculée-Conception, sous-sol de l'église, 1855 est, rue Rachel, de 14h30 à 17h et de 18h30 à 16h30; au Collège Marie-Victorin, 7000, rue Marie-Victorin, A-112, de 9h30 à 11h et de 12h30 à 16h30.

•Rencontre avec le fondeur d'art, Bernard Chaudron, à 15h, au kiosque des Éditions Formart, au Salon des Métiers d'Art, Place Bonaventure.

•Assemblée générale annuelle du temps des fêtes du Syndicat de la construction de Montréal (CSN), à 20h, au sous-sol de l'Église St-Édouard, 6515, rue St-Denis.

AILLEURS AU QUÉBEC

BAS SAINT-LAURENT

Rivière-du-Loup: Journée concernant la forêt domaniale du Grand Portage, au motel Lévesque. Invité: M. Kevin Drummond, ministre des Terres et Forêts.

RIVE-SUD

Greenfield Park: Colloque sur le transport en commun de la Rive-sud de Montréal, à 19h, à l'Hôtel de ville. Invité: M. Paul Berthiaume, ministre d'État aux Transports.

Au jour le jour... c'est dans Le Jour que vous trouverez du personnel à jour.

Composez 331-8961

À TOUS LES LECTEURS DU JOUR

"AIDEZ-NOUS À MIEUX VOUS SERVIR!"

Le Jour vous est-il facilement accessible?

Votre dépositaire favori le reçoit-il?

Si oui, est-il en quantité suffisante?

S.V.P. Remplir ce coupon et nous le faire parvenir à:

Le Jour, 387 boul. Lebeau, Ville St-Laurent

NOM DU DÉPOSITAIRE: .....

ADRESSE: .....

TÉL.: ..... **VILLE:** .....

QUANTITÉ INSUFFISANTE ☐

NOUVEAU DÉPOSITAIRE ☐

REMARQUES: .....

ÊTES-VOUS DE CHEZ-NOUS?

DIFFUSONS... LE JOUR

Les personnes suivantes ont décidé de s'en occuper en organisant la vente par camelots:

SHAWINIGAN — Léonce Gagné — 536-4537
NICOLET — Jean-Paul Touchette — 293-4080
VICTORIAVILLE
ARTHABASKA — Robert Isabelle — 369-9343

CAP-DE-LA-MADELEINE — Claude Simard — 378-6364

ET VOUS?

Êtes-vous prêt à faire votre part?
Si oui, communiquez avec l'une de ces personnes ou avec votre président de comté.

canada

L'affaire des oeufs pourris

Whelan doit assumer toute la responsabilité, dit le PC

OTTAWA (PC) — Insatisfaits du rapport du Comité spécial des Communes sur la commercialisation des oeufs, les Conservateurs ont publié, hier, un rapport dissident, visant à rejeter sur le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugène Whelan, la responsabilité finale pour les difficultés encourues par l'Office canadien de commercialisation des oeufs.

Le rapport du comité spécial comprend 33 observations et 54 recommandations visant, en général, à resserrer les liens entre les diverses entités impliquées dans la commercialisation des oeufs et à donner plus d'autorité à l'OCCO en matière de surveillance de l'ensemble de la mise en application du plan national de commercialisation des oeufs, fruit d'une entente fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture.

Pour les Conservateurs, le rapport n'a pas mis en évidence le rôle du ministre fédéral de l'Agriculture qui, selon eux, "n'a pas assumé la responsabilité, l'autorité et la direction dont le peuple canadien l'a investi", en n'accordant pas une attention particulière aux difficultés de l'OCCO, le premier office de commercialisation sur le plan national.

Le rapport du comité spécial, de son côté, rejette cette idée puisque le "ministre de l'Agriculture n'a pas de contrôle direct sur le fonctionnement de l'OCCO" et considère que ses attributions exigent plutôt la formulation de recommandations précises visant à améliorer le fonctionnement de l'OCCO et de tous les organismes qui y sont reliés.

Mmembres

Le comité spécial des Communes recommande que le Conseil national de commercialisation des produits de ferme, l'organisme qui surveille les offices de commercialisation, soit composé de façon à représenter non seulement les producteurs mais aussi le commerce, la main-d'oeuvre et les consommateurs, en ajoutant quatre membres à sa direction.

Pour ce qui est de l'OCCO, l'organisme qui gère la mise en marché des oeufs, le comité recommande qu'il soit composé, non seulement des 10 représentants provinciaux comme il l'est présentement, mais aussi de deux représentants du gouvernement fédéral dont l'un assumerait la présidence de l'Office, "de façon à donner une perspective nationale aux activités de l'OCCO."

Enfin, le comité recommande que l'OCCO accorde plus d'attention représentant les intérêts des producteurs, des consommateurs, du commerce et du public en général, "de façon à assurer que ses opinions sont présentées de façon appropriée".

L'Association canadienne des consommateurs s'est plainte de l'insignifiance de ce conseil sur lequel elle siège, au cours des audiences du comité spécial.

Ayant ainsi remanié la composition des principaux organismes impliqués dans la commercialisation des oeufs au niveau national, le comité recommande que des structures formelles soient établies assurant des liens continus entre eux par le moyen de rapports et de rencontres statutaires.

Le comité spécial des Communes recommande également que ses organismes délibèrent en public et publient périodiquement des rapports sur leurs activités et leurs problèmes.

Centralisation

En plus de la nomination de deux représentants du gouvernement fédéral au sein de l'OCCO et de la nomination de l'un d'eux à la présidence de l'organisme, le comité spécial des Communes recommande plusieurs changements qui visent, finalement à renforcer les organismes nationaux impliqués dans la commercialisation des oeufs et à créer des mécanismes susceptibles d'être mis en marche lors de frictions et de difficultés entre les signataires du plan de commercialisation.

Ainsi, par exemple, le comité recommande que "les autorités provinciales chargent l'OCCO d'assurer l'application des règlements en matière de contingentement" de la production. Jusqu'ici chaque province devait assumer cette responsabilité.

D'autre part, le comité spécial préconise l'adoption d'une méthode uniforme de comptabilisation des coûts de production à travers le Canada.

Par le passé, chaque régie provinciale de mise en marché adoptait sa propre méthode. C'est à partir de ce calcul des coûts de production que sont fixés les prix qui varient d'une province à l'autre.

Enfin, le comité spécial recommande: une politique fédérale systématique en matière d'importation et d'exportation des oeufs pour que l'OCCO puisse en "tenir compte dans ses décisions touchant la gestion des approvisionnements";

—l'établissement d'une politique de codage et de timbrage qui aurait l'avantage d'identifier les oeufs frais, de différencier les oeufs domestiques des importés et d'empêcher les oeufs de casse de revenir sur le marché de la consommation;

—un système de paiement initial et final aux producteurs similaire à celui adopté pour le blé;

—un accord fédéral-provincial où 50 pour cent des frais de retrait des oeufs de contingentements des producteurs seraient partagés également par les deux niveaux de gouvernements;

—et, enfin, l'agrandissement de la capacité de transofrmation des oeufs, au besoin par l'OCCO lui-même, non seulement pour assurer plus de concurrence, mais aussi pour fournir des oeufs transofrmés à la Banque alimentaire mondiale "dans le cadre des engagements pris par le Canada envers les affamés du monde."

Shulman veut vivre en famille

Téléphoto CP

Morton Shulman, député NPD à la législature ontarienne qui est à l'origine des accusations de conflits d'intérêt contre certains hommes politiques qui ont reçu des contributions financières du Syndicat des gens de mer, n'a pas l'intention d'être à nouveau candidat. Shulman, qu'on voit ici en compagnie de son épouse lors d'une réunion amicale, a confirmé dimanche son intention de quitter la vie politique. Ste?hen Lewis, leader ontarien du NPD a insisté vainement pour qu'il change d'idée. M. Shulman a décidé de s'amuser dans la vie.

Pétrole

$365 millions pour les consommateurs de l'Est

OTTAWA (PC) — En vertu de l'entente convenue la semaine dernière entre les partis, le gouvernement fédéral a présenté, hier aux Communes, un projet de loi prévoyant des crédits supplémentaires de $365 millions, afin de contenir les prix des produits pétroliers dans l'est du Canada jusqu'au 31 mars prochain.

Cette mesure a été rendue nécessaire devant l'obstruction systématique que les conservateurs menaçaient d'opposer à l'adoption du projet de loi accordant au gouvernement fédéral le pouvoir de fixer unilatéralement le prix du pétrole canadien, au cas où une entente ne pourrait intervenir avec les provinces productrices, en plus d'imposer une taxe à l'exportation du pétrole canadien, dont les revenus serviraient à indemniser les importateurs de l'est du pays s'approvisionnant sur le marché étranger.

Grâce à ces crédits supplémentaires, le gouvernement fédéral pourra continuer de combler l'écart entre le prix international et le prix canadien des consommateurs de l'est du pays, qui continueront de bénéficier, du moins jusqu'à la fin de l'hiver, de la politique du prix uniforme pour l'ensemble du pays, instaurée l'hiver dernier, suite à la hausse du prix du pétrole par les pays producteurs.

L'étude du projet de loi, dont certaines clauses sont jugées inconstitutionnelles par l'opposition conservatrice, est suspendue jusqua'u retour du congé des fêtes, mais pourrait être en outre reportée après la tenue de la conférence des premiers ministres, prévue pour le début du printemps, alors que les parties en cause devront s'entendre sur le renouvellement de l'accord de mars dernier, qui avait fixé à $6.50 le baril le prix du pétrole canadien.

Le Midwest américain se prépare à la baisse de nos exportations

WASHINGTON (AP) — Les familles des États du nord du Midwest risquent de se retrouver avec une grave pénurie d'huile à chauffage à la suite de la décision du gouvernement canadien de réduire progressivement ses exportations de pétrole vers les États-Unis d'ici 1982. Les États du Minnesota et du Wisconsin seraient les plus affectés par cette décision.

Les automobilistes pourraient également avoir de nouveau à "faire la queue" devant les stations-service, comme de fut le cas lors de la pénurie d'essence de 1973.

Ailleurs au pays, l'huile à chauffage pourrait coûter de deux à quatre cents de plus le gallon et les prix de l'essence subir une escalade comme conséquence de la nécessité de répartir les réserves de pétrole du pays entre les États du Midwest affectés par la décision canadienne.

Telles sont du moins les perspectives qu'entrevoit M. Bill Horne, membre de la Conférence républicaine à la Chambre des représentants. M. Horne fait présentement partie d'un groupe d'étude chargé d'examiner différentes alternatives pour parer aux conséquences possibles de la décision canadienne.

M. Horne fait remarquer que le Canada cessera toute exportation de pétrole vers les États-Unis à partir de 1982 et que le pétrole canadien est pourtant vital pour les États du nord du Midwest américain: Minnesota, Wisconsin, Illinois et Michigan. Les États de l'Iowa, du Sud et Nord Dakota et de l'Indiana auraient également à en souffir mais à un degré moindre.

Des 800,000 barils de brut exportés quotidiennement du Canada vers les États-Unis, 600,000 barils le sont vers les États du Midwest. Ce ceux-ci, quelque 150,000 barils sont acheminés vers cinq raffineries du Minnesota et du Wisconsin qui n'ont pas d'autre source d'approvisionnement que le pétrole canadien, étant donné que le pipe-line canadien est le seul à traverser la région.

La conférence étudie présentement cinq possibilités pour faire face à la situation résultant d'une coupure totale des approvisionnements canadiens, allant des représailles directes

Suite de la page 13

À l'O.N.F. et ses expositions "Photographie 25", "Kanada, définition?" — À la Art Gallery of Ontario et son exposition sur la photographie Kanadienne "coast to coast" — Au Musée d'Art Contemporain — Au Musée Mc Cord — Aux galeries du Centaur — Au Véhicule Art pour artistes anglophones...?

Et si un jour toutes ces portes s'ouvraient devant nous — quelles attitudes adopterions-nous avec notre isolement et notre quête secrète de l'élitisme?

Ne serait-ce pas dans notre tendance vers l'élitisme que se trouvent diluées l'énergie, l'idéologie et la véritable valeur de notre travail et de notre vie dans sa totalité?

Qu'en est-il véritablement de ces temples de l'Art officiel, élitique et spéculateur?

Miroitent-ils dans nos cerveaux comme le défi à relever, le but à atteindre? Quels sont nos rêves, nos projets? Voir un jour nos photographies soigneusement traitées pour les générations futures sur les murs de telle galerie ou de tel musée, pour retrouver dans le cahier Arts et Lettres du samedi, sous la signature d'un critique incapable et mensonger le petit filet, sur une colonne qui dit: "Bravo — Continue — Le système te récupère — Tu es un artiste de la caméra — Tu as de l'oeil".

Le travailleur photographe québécois par son contexte social et culturel particulier a quelque chose d'unique à exprimer et à témoigner, cela à travers une sensibilité originale qui va le différencier du photographe étranger.

Cette responsabilité ne doit pas être du ressort de quelques individus conscients de leurs privilèges et de ses influences sur l'orientation des futures générations de travailleurs photographes québécois.

C'est ainsi qu'à travers l'état général de la photographie et des interrogations qu'elle suscite, je ressens l'importance immédiate pour les travailleurs photographes d'expression,

— d'un regroupement qui aidera chaque individu à mieux définir sa propre individualité

— d'un regroupement, pour une meilleure auto-critique du travail, individuel ou collectif

— d'un regroupement, pour éviter et lutter contre l'isolement et l'individualisme

— d'un regroupement, pour partager les tâches, les idées

— d'un regroupement, pour empêcher la main-mise des fonctionnaires fédéraux et provinciaux sur notre travail

— d'un regroupement, pour promouvoir notre identité

— d'un regroupement, parce que le sort de la photographie ne nous appartient pas individuellement, et qu'elle est impossible à sauvegarder autrement

— d'un regroupement, pour se sentir appuyé par les autres dans la responsabilité du travail et des prises de position

— le regroupement, enfin, pour la responsabilité entière de notre pensée, de nos espoirs et de nos passions.

Michel Campeau,
Montréal, le 13 novembre 1974

Epargne logement

Les Caisses pop pourront participer au programme

(PC) — Les Caisses populaires, ainsi que les caisses d'épargne, seront autorisées à accepter des dépôts, au même titre que les banques à charte, en vertu du régime enregistré d'épargne-logement, annoncé dans le dernier budget du gouvernement fédéral.

C'est ce qu'a déclaré, hier aux Communes, le ministre des Finances, M. John Turner, en réponse au député créditiste de Bellechasse, M. Adrien Lambert.

Le régime d'épargne-logement permet aux contribuables d'accumuler des épargnes déductibles du revenu imposable jusqu'à un montant maximum de $10,000, en vue d'acheter une maison.

Au cours de la conférence des ministres des Finances, tenue à Ottawa la semaine dernière, le ministre québécois des Finances, M. Raymond Garneau, avait fiat part à son homologue fédéral de son inquiétude vis-à-vis le fait que "les caisses populaires se voient écartées d'une grande contribution, au moment où l'épargnant pourrait bénéficier d'un avantage fiscal."

Nominations au Conseil de la femme

OTTAWA (PC) — Quatre femmes ont été nommées hier au Conseil consultatif fédéral du statut de la femme.

En effet, le ministère de la Santé, responsable du conseil a annoncé à Ottawa la nomination de Mme Marthe Vaillancourt, d'Arvida au Québec, de Mme Ruth Ann Spencer, de Yellow Knife dans les Territoires du Nord-ouest, de Mme Mary Casey, d'Halifax et de Mme Sarah Sark, de Rocky Point, Ile-du-Prince-Edouard.

L'un des nouveaux membres, Mme Vaillancourt, est un élément très actif des mouvements de planification familiale au Québec et dans la région du Saguenay-Lac St-Jean.

ON A LA SAVEUR POPULAIRE

Frais comme la rosée, doux comme le matin,
c'est le cidre mousseux
que l'on boit et apprécie toujours.
c'est la Rosée Laurentienne,
celui auquel les experts du 5e concours de qualité
des produits alimentaires ont décerné la **médaille d'or**
dans la catégorie des mousseux semi-doux.
Le cidre Rosée Laurentienne de Cidrobec.

c'est le mousseux le plus vendu au Québec

MEDAILLE D'OR DE LA QUALITE EN 1974

Ministère de l'Industrie et du Commerce, catégorie mousseux semi-doux.

le monde

Sadate compare la situation au Moyen-Orient à une bombe qui serait prête à exploser

Pour le président Anouar El Sadate, la situation actuelle au Proche-Orient ressemble à une bombe prête à exploser, il a demandé que l'on agisse immédiatement pour la désamorcer. Il a déclaré que les contacts qu'il avait avec le président Ford et avec M. Kissinger décideraient de l'avenir de l'approche graduelle proposée par les États-Unis. Il a ajouté qu'il pensait qu'Israël avait la puissance nucléaire et que l'Égypte devrait trouver un moyen d'acquérir des armes de ce type. Le président égyptien a précisé que si l'approche américaine des négociations ne donnait pas de résultat, il faudrait négocier à Genève comme l'ont propose les Soviétiques.

M. Sadate a aussi annoncé qu'une réunion rassemblant l'Égypte, la Syrie, la Jordanie et l'OLP devrait bientôt avoir lieu pour envisager une stratégie commune comforme aux décisions du sommet arabe de Rabat. Pour le dirigeant égyptien, la principale difficulté sera d'harmoniser les points de vue des Jordaniens et des Palestiniens.

LE CAIRE (d'après l'AP) — "Quand je dis qu'il faut désamorcer la bombe, je veux dire que le processus de paix doit se poursuivre", a affirmé hier le chef de l'État égyptien dans une interview accordée au directeur du groupe de presse iranien Etalat, M. Fearhad Massoudi.

"J'ai donné le départ avec les accords de désengagement. Cela aurait dû continuer depuis lors mais il y a eu une interruption. Nous devons relancer le mouvement."

Pour le président Sadate, Israël devrait tirer la leçon de la guerre d'octobre 1973 et se rendre compte que la force ne règlera pas le conflit israélo-arabe. "Les Israéliens devraient être convaincus qu'il ne sert à rien d'accumuler les stocks d'armes modernes qu'ils ont reçues des États-Unis" et qu'ils devraient au contraire donner un gage de leur volonté de paix, en acceptant en particulier de restituer les territoires arabes conquis durant la guerre de 1967.

"Si nous récupérons les territoires et si les Israéliens sont convaincus que la puissance et l'action militaire ne résoudront pas le problème, je pense que cela signifiera que nous désamorçons la bombe" et que nous pouvons mener la discussion à la conférence de Genève pour régler le problème "aux termes de la résolution 338 de l'ONU".

M. Massoudi a demandé au président égyptien s'il conservait l'espoir que la diplomatie par étapes de M. Henry Kissinger pourrait aboutir à une solution.

Deux théories

"Nous avons actuellement deux théories, a-t-il répondu. Nous avons la théorie du Dr Kissinger, un processus par étapes vers la paix qui est la théorie américaine, et la théorie soviétique selon laquelle la conférence de Genève doit reprendre d'urgence ses travaux. Je suis d'accord avec les deux. Cela signifie que si les Américains, grâce à leur approche graduelle, peuvent aboutir à un progrès ou à un succès, je l'accueille chaleureusement et je peux l'accepter. Sinon, nous irons à Genève comme le veut la théorie soviétique. Les Américains n'excluent d'ailleurs pas Genève, car c'est un fait que nous pouvons tous y aller".

"Combien de temps attendrez-vous pour savoir si les États-Unis peuvent mener à bien leur diplomatie graduelle?", a demandé le journaliste iranien.

"J'ai actuellement des contacts avec le président Ford et M. Kissinger, et nous verrons dans un proche avenir ce qui en résultera. Nous prendrons ensuite une décision."

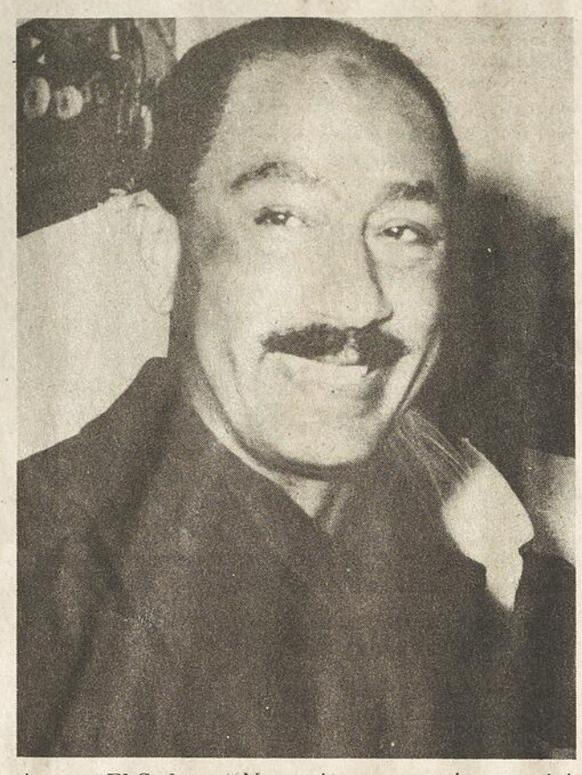

Anouar El Sadate: *"Nous n'avons pas de capacité nucléaire. Pas jusqu'ici".*

Stratégie commune

En attendant, a précisé le président Sadate, l'Égypte, la Syrie, la Jordanie et l'OLP doivent entreprendre rapidement de définir une stratégie commune en prévision de la reprise de la conférence de Genève, comme le prévoient les décisions du sommet arabe de Rabat. Une telle rencontre quadripartite aura pour objectif essentiel de favoriser un rapprochement entre Jordaniens et Palestiniens.

Armes nucléaires?

En ce qui concerne la capacité nucléaire d'Israël, "il y a quelque chose de très étonnant dans tout cela", a encore déclaré le chef de l'État égyptien, en réponse à une autre question. "Le président d'Israël le déclare et le président du conseil israélien le dément. Cela démontre qu'il y a quelque chose derrière la propagande au sujet des armes nucléaires qui vise à nous faire peur ou à nous intimider. Nous ne nous laisserons pas effrayer ou intimider, et si Israël veut introduire des armes atomiques dans la région, nous trouverons également un moyen d'avoir des armes atomiques. Mais nous ne commencerons pas et nous ne serons pas les premiers à utiliser des armes atomiques."

— "Pensez-vous qu'Israël ait effectivement une capacité nucléaire actuellement?"

— "Je le pense."

— "Possédez-vous une capacité nucléaire?"

— "Non, nous ne l'avons pas. Nous ne l'avons pas jusqu'ici", a répondu le président Sadate.

Malaise au Pentagone

Les livraisons d'armes à Israël ont dégarni les réserves US

par Fernand Moulier
de l'agence France Presse

WASHINGTON — On constate un certain malaise dans les milieux responsables du Pentagone où l'on ne partage pas nécessairement l'euphorie des constructeurs de matériel de guerre devant la véritable avalanche de commandes qui remplissent leurs carnets pour les huit années à venir.

Ces commandes, qui viennent tant du Pentagone que de l'étranger, portent sur le matériel le plus sophistiqué dans les domaines de l'aviation, de la marine, des chars, de la défense anti-chars, des missiles militaires, de la logistique et des installations navales.

Une haute personnalité militaire, qui tient à garder l'anonymat, a confié à l'AFP: "la conjoncture actuelle est bonne pour les fabricants d'armes. Elle peut être dangereuse pour la paix du monde". Son inquiétude, partagée par plusieurs membres de l'état-major inter-armes et de la section politique repose sur les considérations suivantes:

Au moment ou la supériorité soviétique en armes conventionnelles s'accroît, certains membres de l'alliance atlantique, notamment la Grande-Bretagne et l'Italie, voudraient réduire leur contribution aux forces de l'OTAN. Il y a là, dit-on, un danger d'autant plus grand que d'autres pays paraissent se désintéresser de l'OTAN tout en comptant sur l'ombrelle de protection américaine.

Or, l'existence de cette ombrelle, ajoute-t-on, de même que le maintien des forces américaines en Europe à leur niveau actuel, ont pour corrolaire un effort soutenu de la part de tous les membres européens de l'alliance atlantique.

• En se dotant d'un armement qualifé de "gigantesque", les pays du Proche-Orient et l'Iran créent une situation extrêmement dangereuse. Depuis la guerre d'octobre 1973, l'Amérique a réarmé Israël avec du matériel ultra-moderne de toutes catégories si bien qu'à l'heure actuelle, apprend-on de source sûr, Israël est en mesure de livrer une guerre à un ou plusieurs adversaires pendant vingt jours, sans assistance extérieure, c'est-à-dire sans pont aérien américain immédiat.

Le réarmement d'Israël était, déclare-t-on, vital pour assurer l'existence même de ce pays mais on reconnaît, dans ces mêmes milieux, que l'arsenal dont dispose maintenant Israël, pourrait inciter certains éléments civils ou militaires à réclamer une guere préventive. Le réarmement de la Syrie n'est pas plus rassurant et celui de l'Iran pose de nombreux problèmes.

• Les livraisons de matériel de guerre à l'étranger, notamment à Israël, ont dégarni les réserves américaines aux États-Unis et dans une moindre mesure en Europe. C'est ainsi que le Pentagone réclame des transferts de crédits pour pouvoir combler les vides et notamment accélérer la chaine de production de chars "M.60" qui ont été livrés en quantités importantes à Israël.

• Nombreux sont les membres haut placés du Pentagone qui ne partagent pas l'optimisme de M. Kissinger sur la portée de l'accord de Vladivostok fixant un plafond au nombre de vecteurs stratégiques et de têtes nucléaires multiples (MIRV). Ils estiment que les Russes ont la partie belle et que les États-Unis vont devoir reviser leur dispositif nucléaire et notamment construire deux sous-marins "Trident" supplémentaires (coût: deux milliards de dollars) et fabriquer en série le bombardier "B.1" (coût: 18 milliards de dollars).

Dans la période actuelle d'inflation, le Congrès hésitera peut-être pour une fois à voter les crédits militaires nécessaires en hausse. C'est pourquoi, malgré les joyeuses perspectives qui se présentent pour le complexe militaro-industriel, les têtes réfléchies du Pentagone sont inquiètes...

Entretiens franco-américains

Un sommet de compromis

Au terme de deux jours de discussions, les présidents français et américain, MM. Giscard d'Estaing et Gerald Ford, réunis à Fort-de-France à la Martinique, se sont mis d'accord sur le principe de la convocation d'une conférence des pays exportateurs et importateurs de pétrole. Cette décision qui, selon les termes du secrétaire d'État américain Henry Kissinger, réalise "une synthèse des positions française et américaine" sur le problème de l'énergie, semble ainsi avoir mis fin à la controverse qui depuis plusieurs mois oppose les deux pays et a provoqué des tensions au sein de la Communauté économique européenne.

FORT-DE-FRANCE, (d'après l'AFP) — La confrontation, toujours délicate, entre les États-Unis et l'"Enfant terrible" de l'Alliance atlantique s'est bien passée, et les deux présidents américain et français se sont quittés satisfaits l'un de l'autre, et heureux des résultats obtenus.

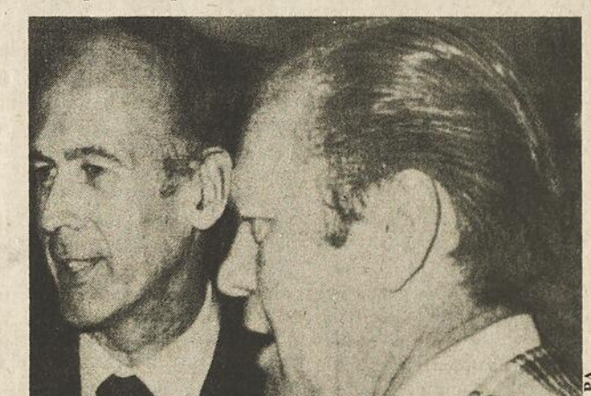

MM. Giscard et Ford: *"satisfait l'un de l'autre"*

téléphoto PA

Le bilan du sommet franco-américain de Fort-de-France, déclare-t-on du côté français, est positif. Des liens personnels se sont établis entre les deux chefs d'État. Ils s'efforceront de dissiper "par contact direct et personnel", comme l'a précisé avant de partir le président français, les malentendus qui pourraient surgir. Des deux côtés, la réflexion sur les trois entretiens entre les deux présidents est dépourvue de tout triomphalisme. "Nous avons voulu éviter, a déclaré le président Giscard d'Estaing, tout ce qui pouvait apparaître comme la recherche d'un succès". "Nous avons mené ces discussions", a déclaré le secrétaire d'État Henry Kissinger, maître d'oeuvre du camp américain, "non pas comme des antagonistes mais comme des alliés". Il est indéniable, dit-on du côté français, que les deux parties étaient animées par le souci de progresser, non seulement dans leurs relations, mais pour promouvoir la solution de problèmes communs, celui de l'énergie par exemple. Les deux conférences tenues récemment à Rambouillet avec M. Brejnev, à Paris avec les chefs de gouvernement de la communauté européenne, donnaient au président français une autorité accrue. C'est un peu au nom de l'Europe, — une Europe dont Washington suit avec faveur les efforts d'unification — que le président français a parlé au président Ford.

Sur le problème de l'énergie, le schéma arrêté par les deux présidents, avec ses objectifs et son calendrier, donne satisfaction aux thèses françaises. Il n'est pas question d'arriver à la conférence entre consommateurs et producteurs, prônée par Paris, en présentant un "front" ou un "bloc" des principaux consommateurs. Le communiqué parle simplement de "consultations intensives" parmi les pays consommateurs, qui suivront d'ailleurs une mini-conférence préparatoire entre consommateurs et producteurs, qui devrait se tenir en mars 1975. Tout ce processus compliqué devrait pouvoir être achevé avant l'été, ce qui permettrait de "rationaliser" le dialogue avec les producteurs, avec le monde arabe en particulier et de l'établir sur des bases solides pour l'automne 1975.

Le communiqué ne parle pas non plus de l'idée américaine d'une répartition du pétrole "en cas d'urgence", qui a toujours prêté à suspicion dans le camp des producteurs.

La liberté laissée à tout gouvernement "qui souhaiterait faire" d'évaluer ses avoirs en or sur la base des prix courants du marché équivaut à banaliser le métal précieux et correspond à une doctrine défendue par la France au FMI. Le président Giscard d'Estaing a indiqué qu'il envisageait de prendre à bref délai cette mesure, qui longtemps a été condamnée par Washington. Enfin, le règlement à l'amiable, contre cent millions de dollars qui seront versés par la France, des frais occasionnés par le transfert hors de France des forces américaines et des bases relevant de l'OTAN fait disparaître une vieille "écharde" qui, de temps en temps, envenimait le contentieux entre les deux pays.

Du côté américain, on se félicite du "déblocage" des relagions franco-américaines qu'a marqué ce sommet, nettement plus positif dans l'optique de Washington que le précédent, qui avait réuni à Reykjavick en mai 1973 Richard Nixon et Georges Pompidou.

La délégation américaine, remarque-t-on, était arrivée à Fort-de-France avec des positions "dures", exprimées d'ailleurs sans précautions oratoires excessives par un "haut fonctionnaire" anonyme à bord de "Air Force One" amenant samedi de Washington à la Martinique le président Ford et M. Henry Kissinger. C'est donc à partir de ces positions, qui insistaient en particulier sur le préalable d'une nécessaire solidarité entre pays consommateurs avant toute rencontre avec les pays producteurs de pétrole, qu'on a pu se mettre d'accord sur un calendrier relativement précis.

Février, un mois décisif pour les gaullistes

PARIS (AFP) — En prenant "à la hussarde" le poste de secrétaire général de l'U.D.R., parti gaulliste dont le groupe parlementaire est le plus puissant de la majorité présidentielle, le premier ministre français, Jacques Chirac, a gagné contre les "chefs historiques" du mouvement gaulliste.

À tort ou à raison, il les soupçonnait de vouloir entraver son action au gouvernement en les privant du soutien actif et surtout permanent des députés gaullistes.

Il est vrai que ces anciens compagnons très proches du général de Gaulle, que l'on appelle les "barons" tant leur poids a été grand dans le mouvement gaulliste pendant le "règne" du général de 1958 à 1969 ont une méfiance viscérale à l'égard du président Valery Giscard d'Estaing, qui non seulement ne sort pas de leurs rangs mais représente à leurs yeux la droite classique. Ils estiment par conséquent que l'U.D.R., leur parti, ne doit pas "se confondre avec le pouvoir", même si le premier ministre est U.D.R. soutien, oui, car c'est dans la logique du fait majoritaire, mais avec vigilance. Allègeance, non.

Les "barons" comptaient donc, à la faveur d'une modification des statuts, qui élargit notablement le collège électoral devant choisir le secrétaire général (il comprendra désormais un grand nombre des représentants des militants), faire accéder l'un des leurs à ce poste clé de direction de l'U.D.R. juste avant les assises nationales du mouvement prévues pour la fin du mois de février.

Pressentant que certains se préparaient à lui "passer le lacet autour du cou", M. Chirac a pris tout le monde de vitesse. Il s'est imposé à la tête de l'U.D.R. par ce qu'on a appelé un coup de force. Il tient maintenant l'appareil du parti dans ses propres mains. Il est évident qu'il va faire en sorte que le Congrès de février confirme l'orientation politique qui est la sienne et, pour cela, oeuvrer pour que le prochain conseil national qui se tiendra deux semaines avant les assises élisant un secrétaire général qui lui soit tout dévoué (M. Chirac n'est qu'intérimaire à ce poste). On en est là. L'offensive-éclair de M. Chirac lui a permis de gagner la première manche.

Avec le Petit Robert, on trouve toujours ses mots.

No. 245

PAR GERMAIN

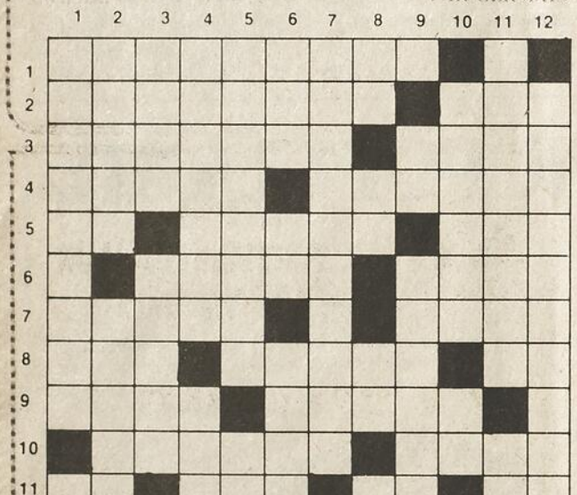

HORIZONTALEMENT

1—Amollir en mélangeant avec un liquide.
2—Les hypersensibles sont toujours prêts à le faire. (inf.) — Profond principe philosophique qui résume la pensée d'un ministre!
3—Son travail est tellement brillant que les étincelles l'éclaboussent! — Exister.
4—Sommer à comparaître (en justice) — Dépasser les bornes des limites, exagérer un peu fort, choquer pour tout dire!
5—Prép. — Bière brune, épaisse et forte, semblable au porter et "made in England". — Qui vous a dit que les animaux n'en ont pas?
6—Elle finit par tuer son homme. — Une bonne maman était capable d'en égrener des chapelets!
7—Qualifie une figure qui n'a pas fermé l'oeil depuis deux semaines. — Bienvenu.
8—Cloison amovible. — Quand on est des salariés syndiqués, c'est quelque chose qu'on attend, qu'on attend longtemps, et qui nous est dû depuis encore plus longtemps. (fam) — Poss.
9—Laxatif. — Plus elles sont belles, plus le manteau a de la valeur.
10—Dém. — Entre plus et moins l'infini.
11—Note. — Indique la douleur. — Interj. — Marque l'alternative.
12—À quoi ressemble une pornyvalente ou un cégep! — Enthousiasme délirant.

VERTICALEMENT

1—Ce qui fait le plus "freaker" les petites filles de quinze ans dans les discothèques... Môman! (pl.) — Appris dans le JOUR.
2—Énervement, trouble de la sensibilité. (pl.) — Vomitif. (pl.)
3—C'est un nom, un pronom, un adjectif ou un adverbe. En somme, c'est à peu près ça... — Son analyse peut donner des surprises!
4—Brutalité. — Caribou.
5—Se donner de la peine. (v. pr.) — Attaché.
6—Comme un ver. — Il vaut ce qu'il pèse. — Son fil a décousu plus d'un infidèle!
7—Les opportunistes savent en faire des pas croyables, mieux que bien des clowns!
8—Inf. — Note. — Bruit du tambour. — Possède.
9—Sert à lier. — En rapport avec.
10—Se situe à la proue. (n.) — Lettre grecque.
11—Il faut traiter durement son corps pour vivre ainsi (parole du Sage). — Poss.
12—Celui-là, c'est un bonhomme qui avait des idées bien à lui, des idées religieuses, entendons-nous, et qui à cause d'elles entrait en conflit sinon en guerre avec le pape à Rome, les cardinaux et tout le tra-la-la.

(Solution no. 244)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	O	R	G	A	N	I	S	M	E	■	O	C
2	B	E	R	G	E	■	E	■	C	R	U	E
3	J	O	U	I	S	S	A	N	C	E	■	D
4	E	R	E	■	■	T	U	I	L	I	E	R
5	C	I	S	E	A	U	X	■	E	N	T	E
6	T	E	■	C	A	P	■	O	S	E	E	S
7	I	N	D	U	■	R	E	P	I	T	S	■
8	O	T	E	■	M	E	D	I	A	T	■	P
9	N	E	■	A	A	■	E	N	L	E	V	E
10	■	R	A	C	O	R	N	I	■	S	O	L
11	F	A	■	T	R	I	T	O	N	■	I	L
12	I	■	L	E	I	■	E	N	I	V	R	E

Les noms propres, les abréviations et les symboles chimiques sont proscrits.

J.-P. LEDUC & CIE
COMPTABLES AGREES
Jean-Paul Leduc C.A.
Denis Labelle, C.A.
Tél.: 432-4397
384 rue Ste-Anne,
Saint-Jérôme, Québec

NE VOUS LAISSEZ PAS AVOIR!
Si votre chevelure s'éclaicit et que vous avez peur de devenir chauve, ne vous laissez pas abattre en croyant que c'est inevitable. Toutes les calvities ne sont pas hereditaires, car plusieurs conditions locales du cuir chevelu, l'angoisse et une carence en vitamines, peuvent entrainer la chute des cheveux.
Les cliniques THOMAS la plus grande organisation mondiale de traitement du cuir chevelu, se sont specialisees avec succes dans le traitement du cuir chevelu depuis 54 ans. Il y a bien des chances que nous puissions vous aider. Il ne vous en coute rien de vous informer.
Prenez donc un rendez-vous aujourd hui et faites un geste positif vers l'acquisition d'une chevelure saine.
Thomas
Depuis 54 ans
Specialiste capillaire
Sem. 10 a.m. a 7 p.m. Sam. 9 a.m. a 2 p.m.
1010 ouest, Ste-Catherine, suite 637
Édifice Carré Dominion.
Tél.: 866-3041
5125, rue Du Trianon, suite 410
Centre Commercial Place Versailles
Tél.: 353-5410

le monde

Cuba, an 15 de la révolution (2)

Les Cubains vivent-ils bien?

Texte et photos

Roch Côté

Au coeur de La Havane, à deux pas de l'ex-Hilton, rebaptisé "Havana Libre", se trouve un véritable temple de la crème glacée, le Coppelia. Capable d'accueillir des centaines de consommateurs dans une sorte de kiosque en forme d'étoile, le Coppelia pourtant ne suffit pas à la demande et on y voit tous les soirs de longues files d'attente. J'y ai fait deux ou trois excès; pour un dollar, on peut se gaver d'une crème glacée d'excellente qualité arrosée de sirop ou de caramel avec des tranches de gâteaux. Un vrai péché.

Le touriste de passage pourrait à la vue de ce spectacle juger que les Cubains ont la vie facile, d'autant plus que ceux qui font la queue, comme tous ceux qu'on rencontre dans la rue, sont remarquablement bien habillés. Rien ici de la grisaille un peu lourde qui reste attachée dans notre esprit à l'idée des régimes socialistes.

Le Coppelia, le cinéma, le rhum et en général les sucreries font partie de ces petites choses qui égayent la vie des Cubains et qui servent sans doute à mieux supporter un régime de vie encore marqué par certaines raretés et la nécessité d'un travail soutenu.

Le rationnement

Au coeur des problèmes que connaît encore le régime cubain se trouve bien sûr le rationnement. D'abord le rationnement alimentaire.

La visite d'une épicerie ou d'un "supermarché" (rien à voir avec un Steinberg) nous donne une image de ce que peut être le régime alimentaire aujourd'hui à Cuba: le pain est abondant, de même que les pâtes alimentaires, certaines céréales, le poisson, les oeufs, le fromage, le lait, le riz, le sucre. La rareté se manifeste surtout pour ce qui concerne la viande, les légumes et les fruits frais.

C'est la viande qui fait l'objet du rationnement le plus sévère: trois quarts de livre par personne par semaine. Sur le reste, les rations paraissent assez généreuses. La ration de sucre est de 4 livres par mois par personne (prix: 8 cents la livre), la ration de riz est de 6 livres par personne par mois (prix: 22 cents la livre). Des denrées comme les céréales, le poisson, le pain (17 cents la livre) et les pâtes sont en vente libre.

Un net progrès

Dans l'ensemble, malgré certaines restrictions, la situation alimentaire ne semble pas une cause de mécontentement pour les Cubains. Le pays nourrit convenablement tout son monde. Pas de fantaisie mais le nécessaire est là.

Pour avoir une plus juste idée de la situation, il faut aussi tenir compte du fait que tous les travailleurs prennent, pour 60 cents, le repas du midi dans des "comedor obrero", sorte de cantines pour travailleurs. Ce repas ne compte pas dans la ration mensuelle. Même chose pour les enfants, à qui, tant à la garderie qu'à l'école, on distribue assez généreusement le lait sans que cela soit compté dans la ration mensuelle de la famille, laquelle d'ailleurs est fonction du nombre d'enfants. Ces derniers sont, de toute évidence, l'orgueil du pays. Partout où l'on aille, les enfants sont vigoureux et paraissent être très bien nourris. La mortalité enfantile du pays a d'ailleurs été ramenée à un niveau comparable à celui des pays développés.

Du pain et des enfants en santé

La situation alimentaire actuelle représente un net progrès par rapport à ce qu'elle fut entre 1967 et 1970. À cette époque, les Cubains ne manquaient ni d'argent ni de coupons de rationnement mais les magasins étaient vides. De l'avis de tous ceux que nous avons rencontrés, cette époque fut assez difficile.

Encore loin de l'abondance

Le rationnement s'applique encore aux biens de consommation comme les vêtements, les téléviseurs, les refrigérateurs, les moyocyclettes, les autos, etc. Le rationnement vestimentaire ne se voit pas tellement car les Cubains sont en général vêtus fort proprement et la couleur ne manque pas.

Quant aux biens de consommation comme les frigos et les autos, on est encore très loin du marché libre et de l'abondance. Ces biens sont chers (un téléviseur soviétique noir et blanc $800, un frigo $750) et accessibles seulement avec des coupons distribués par les centres de travail aux employés jugés les plus méritants. Vous pouvez hériter d'un coupon valable pour une moto alors que vous avez envie d'un refrigérateur. Il vous reste la possibilité de faire le troc.

Il est clair que la majorité des familles ne possèdent encore ni frigo, ni téléviseur, ni automobile. La révolution cubaine n'a pas mis la priorité sur ce genre de biens, quoique les appartements neufs sont en général munis du refrigérateur et de la télévision.

Par contre, les Cubains savent, et ne se privent pas pour vous le dire, que leurs enfants ne manqueront jamais de l'essentiel ni en nourriture, ni en soins, ni en éducation, que la misère, la famine, le chômage, les maladies endémiques ont été éliminés par la révolution.

Alors, on est bien prêt à attendre encore un peu pour le frigo.

Demain: l'argent, le travail, le logement

Dans une épicerie de la banlieue de La Havane, des sacs de riz blanc de 3 livres à 57 centavos, soit 67 cents.

Une rue de La Havane: transport en commun, camion de l'armée et vieilles bagnoles américaines.

Les Américains, favorables à la normalisation avec Cuba

WASHINGTON (AFP) — Une majorité absolue d'Américains continue de penser, depuis plus d'un an maintenant, que les États-Unis devraient rétablir leurs relations diplomatiques avec Cuba, conformément à la politique de détente avec le monde communiste poursuivie par Washington depuis la fin de la guerre du Vietnam. Un sondage de l'institut Louis Harris publié hier indique que 50 pour cent des personnes interrogées sont en faveur de la normalisation tandis que 34 pour cent y sont opposées.

La constance de l'opinion à ce sujet est montrée par le fait que ces chiffres étaient déjà, il y a un an, respectivement de 51 pour cent et 33 pour cent. Deux sénateurs américains qui s'étaient rendus à La Havane, à l'automne, en avaient rapporté l'impression que le premier ministre Fidel Castro souhaitait mettre fin à plus d'une décennie d'hostilité entre les deux pays. Mais le président Gerald Ford, après avoir laissé espérer au moment de son entrée à la Maison-Blanche une ouverture vers La Havane, a déclaré ensuite qu'il n'avait pas encore l'impression que les dirigeants cubains avaient modifié leur politique vis-à-vis des États-Unis. En outre, les États-Unis n'ont pas appuyé les pays latino-américains qui ont cherché en vain, à la récente conférence de Quitto, à mettre aux sanctions économiques et politiques isolant Cuba.

Les paysans du Paraguay "espionnés" par les "corps de la paix" des États-Unis

par Lidice Valenzuela
service spécial de la Prensa Latina

Les ligues agraires du Paraguay ont, encore une fois, dénoncé l'espionnage auquel sont soumis les paysans de ce pays par les dénommés volontaires des "corps de la paix" des États-Unis.

Les conseillers américains travaillent dans les zones rurales du Paraguay depuis le début de l'année et leur séjour se prolongera jusqu'en 1976, selon un accord souscrit avec le régime d'Alfredo Stroessner.

"Il s'agit d'une nouvelle étape qui se situe dans le cadre d'un vaste plan ayant pour but de détecter les réactions des paysans devant les changements que le régime pense implanter à l'intérieur du pays", ont réitéré les ligues agraires dans un document qui circule clandestinement au Paraguay. Les ligues agraires assurent aussi que la mission de ces volontaires est d'épier toute manifestation contraire aux positions gouvernementales pour en informer celles-ci et pour les réprimer.

Plus de cent kilomètres de terres situées le long de la frontière entre le Paraguay et le Brésil sont actuellement occupées par 120 mille citoyens brésiliens, a assuré le journal "ABC color".

L'institut paraguayen de bien-être rural (INR) — qui fonctionne comme intermédiaire dans la vente des terres aux étrangers — a reconnu que plus de la moitié de la population n'a pas de titre de propriété. Un rapport officiel de cette dépendance signale que 50 pour cent du territoire national est aux mains de 1,500 latifundistes, parmi lesquels on trouve des Américains, des Anglais, des Brésiliens et des Argentins.

Un autre objectif des volontaires des "corps de la paix" est de connaître l'opinion des paysans devant l'invasion étrangère massive en ce qui concerne les Brésiliens".

Les ligues agraires ont détecté les activités des membres de la CIA, Gregory Adams et Donald Best. Adams et Best ont été accusés récemment par les ligues agraires dans l'hebdomadaire de l'opposition "El Radical", lequel, avec données précises à l'appui, démasque le travail d'espionnage réalisé par les deux agents.

Les "corps de la paix" sont intervenus dans les affaires internes des pays latino-américains, et ce, à plusieurs reprises, selon les instructions qu'ils reçoivent du département d'État américain.

Leur tâche principale, ont déclaré certains membres déserteurs de cette organisation, est de recueillir des données d'espionnage de préparer des agents possibles parmi la population et de lutter contre les mesures progressives des gouvernements.

RECHERCHE EMPLOI
française immigrante
Éducatrice spécialisée
8 ans d'expérience auprès d'enfants et familles
cas sociaux
Téléphonez: **767-6552**

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

ENSEIGNANTS DEMANDÉS
(niveaux élémentaire et secondaire)
CLASSES D'ACCUEIL POUR JEUNES IMMIGRANTS DE 6 À 17 ANS

Postes:
—Possibilités d'enseigner aux jeunes immigrants non francophones âgés de 6 à 17 ans, qui fréquentent les classes d'accueil installées dans les écoles régulières de la C.E.C.M.;
—Pouvoir travailler comme suppléant aux classes d'accueil;
—Possibilité de travailler du 1er juillet 1975 au 23 août 1975 et/ou pendant la prochaine année scolaire (1975-1976).

Exigences:
—Brevet d'enseignement;
—Expérience possible dans l'enseignement du français comme langue seconde ou avoir suivi des cours de méthodologie en ce sens;
—Participer au stage pour l'enseignement en classes d'accueil qui sera offert gratuitement aux candidats vers la fin du mois de janvier 1975 le lundi et le mercredi soir de 7 heures à 10 heures durant 12 semaines consécutives.

Le curriculum vitae et la demande d'inscription au stage doivent parvenir par écrit au Bureau de l'Accueil et de l'Information aux immigrants de la C.E.C.M. (pièce no 37) 3737 est, rue Sherbrooke Montréal et ce avant le 31 décembre 1974.
Aucune inscription par téléphone n'est acceptée.
N.B. Les professeurs des classes d'accueil sont considérés comme des professeurs réguliers.

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NO: 8/74
TITRE: Professionnel à la recherche.
ENDROIT: Amos.
TACHES: Sous l'autorité du Directeur des Services Professionnels:
— Prospecter et sélectionner les informations existantes indicatives de l'état de développement et de problématique sociale de la région;
— Élaborer et mettre en application les systèmes d'information susceptibles d'indiquer les besoins de la population en matière de services sociaux dans la région;
— Élaborer et collaborer à l'application des systèmes d'information susceptibles de guider la planification, la gestion, l'évolution des programmes de services sociaux spécialisés;
— Effectuer ou faire effectuer les recherches pouvant aider à une meilleure compréhension des problèmes sociaux et des programmes, méthodes et approches permettant de les solutionner.

EXIGENCES: Formation en Service Social avec concentration en recherche appliquée ou formation dans une science humaine connexe préparant à la recherche sociale.

CONDITIONS D'EMPLOI: Bénéfices sociaux et salaires selon les échelles de la convention collective en vigueur au Service Social de l'Ouest Québécois Inc.

DISPONIBILITÉ: Immédiate.

Faire application en adressant avant le 10 janvier 1975 un curriculum vitae, le dernier diplôme ou les notes officielles et une attestation d'emplois antérieurs s'il y a lieu au:

Directeur général,
282, 1ère Avenue Est,
Amos, Qué.
J9T 1H3

carrières

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.
OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO: C-1/74
TITRE: Adjoint à la formation-perfectionnement.
ENDROIT: Amos.
TACHES: Sous l'autorité du Directeur des Services Professionnels et dans le cadre d'une politique générale de formation et de perfectionnement:
— Identifier les besoins du personnel au plan de la formation et du perfectionnement;
— Fournir aux cadres du C.S.S. les éléments de politiques et procédures d'entraînement et de formation en emploi et les conseiller dans la mise en application;
— Assurer au personnel du C.S.S. l'accès aux programmes et instruments de perfectionnement adaptés à ses besoins;
— Planifier et coordonner les stages offerts par le C.S.S. aux étudiants;
— Élaborer et mettre en application les politiques et procédures concernant la tenue et la circulation des dossiers.

EXIGENCES: Formation universitaire en relations industrielles ou en Service Social.

CONDITIONS D'EMPLOI: Échelles de salaires du Ministeres des Affaires Sociales;
Bénéfices sociaux en vigueur au C.S.S. du Nord-Ouest Québécois.

DISPONIBILITÉ: Immédiate.

Faire application en adressant avant le 10 janvier 1975 un curriculum vitae, le dernier diplôme ou les notes officielles et une attestation d'emplois antérieurs s'il y a lieu au:

Directeur général,
282, 1ère Avenue Est,
Amos, Qué
J9T 1H3

CENTRE DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

POSTES OUVERTS

POSTE:
Quatre conseillers aux programmes dont;
Un responsable des programmes de protection et de réintégration familiale
Un responsable des programmes destinés aux personnes âgées et à d'autres adultes
Un responsable des programmes de consultations psycho-sociale à l'enfance.
Un responsable des programmes destinés à la famille

FONCTION:
Sous l'autorité du directeur de l'administration des programmes.
Assurer la coordination et la consultation spécialisée au personnel des programmes précités sur l'ensemble du territoire de C.S.S.O.

QUALIFICATION:
—Diplôme universitaire en service social, en criminologie, sexologie ou maîtrise en psychologie,
—quelques années d'expérience pertinentes aux fonctions décrites.

POSTE:
Quatre analystes-consultants, chargés de l'élaboration des programmes, dont:
un responsable du groupe de programmes à l'enfance
un responsable du groupe de programmes à la famille
un responsable du groupe de programmes destinés aux personnes âgées et à d'autres adultes ainsi que du groupe de programmes des ressources
un responsable du groupe de programmes en milieux spécifiques, i.e. scolaire, hospitalier et d'accueil.

FONCTIONS:
Sous l'autorité du directeur des services professionnels
—élaborer de nouveaux programmes et reviser ceux qui sont déjà offerts
—déterminer et reviser périodiquement les objectifs les politiques et les procédures de ces programmes
—élaborer et participer à la mise en oeuvre d'instruments destinés à mesurer la rentabilité, l'efficacité et l'efficience des programmes

QUALIFICATIONS:
—diplôme universitaire en service social ou de 2e cycle dans une autre des sciences humaines

SALAIRE:
Selon les échelles appropriées du Ministère des Affaires Sociales

Prière de faire parvenir toute demande avant le 6 janvier 1975 au

Directeur du Service des Ressources Humaines
Centre de Services Sociaux de l'Outaouais
105, Boul. Sacré-Coeur
Hull, P.Q.
J8X 1C5

éditorial Créer, c'est bien; aider, c'est mieux

Comme pour souligner que la commission Cliche constitue un des événements majeurs de l'année 1974, deux importantes émissions d'affaires publiques de la fin de semaine lui ont consacré une bonne partie de leurs questions. Dans un cas, le premier ministre Bourassa participait à *Politique-Atout;* dans l'autre, le président de la CSN, M. Marcel Pepin, était l'invité de *''La onzième heure''*. Les deux séries de réponse révèlent des interprétations différentes de la preuve offerte, mais aussi une certaine convergence dans la façon de juger le travail qui reste à faire.

Du côté de M. Bourassa, la tentation est forte de demeurer sur le versant positif des choses: ''Mon gouvernement est le seul qui a eu le courage de déclencher ce genre d'enquête. Cela prouve que nous n'avons rien à cacher et cela démontre que nous voulons garder aussi haut que possible le niveau de la moralité publique''. Dans cette optique, M. Bourassa ne voit rien d'anormal à ce que la preuve déjà soumise frappe de front la partie syndicale, mais laisse intacte la crédibilité des entreprises et celle du gouvernement.

Aux yeux de M. Pepin, le présent déséquilibre de la preuve ne prouve qu'une chose: les auditions de la commission Cliche ont porté surtout sur les agissements syndicaux. Le président de la CSN ne conclut pas de ces éléments de preuve à la seule culpabilité syndicale, loin de là. Il décèle plutôt derrière la présence de syndiqués corrompus la présence certaine de corrupteurs patronaux ou gouvernementaux.

Ainsi opposés au plan du bilan, MM. Bourassa et Pepin se rejoignent cependant dans les ''conseils'' à donner à la commission Cliche. Ils estiment tous les deux qu'il incombe à la commission Cliche, et non aux entrepreneurs et aux représentants de l'État, de compléter la preuve. Certes, le premier ministre se garde de concéder quoi que ce soit: il est certain de l'intégrité de son gouvernement, mais il laisse la commission Cliche libre de convoquer tous les témoins qu'elle désire entendre. M. Pepin, sur ce point, reste vague: il souhaite vivement voir la commission Cliche interroger par le menu les représentants patronaux et gouvernementaux, mais il estime, lui aussi, semble-t-il, que la décision de le faire relève de la commission Cliche.

On comprend que M. Bourassa réagisse ainsi. Créer la commission Cliche lui rapportait des dividendes politiques qui ne peuvent plus augmenter. Toute révélation embarrassante faite par la commission Cliche viendrait réduire cet avantage. La voie à suivre est donc clairement balisée: M. Bourassa crée la commission, il se vante voluptueusement de ce geste, mais il ne fait pas exprès pour jeter des témoins-clé dans les bras des commissaires. À entendre le premier ministre dimanche soir, on avait même le sentiment que le gouvernement a mis au point une explication plausible pour couvrir les ''séances d'exploration'' qu'a tenues M. Paul Desrochers autour du problème du monopole syndical.

Si M. Pepin ne blâme pas les témoins patronaux et gouvernementaux de se tenir loin de la commission Cliche, c'est peut-être que le président de la CSN a atteint l'âge du cynisme. Il pense sans doute qu'il serait plus convaincant de la part de MM. Desrochers, Nadeau, Boyd, Cournoyer de se présenter d'eux-même devant la commission Cliche, mais il sait aussi qu'aucune de ces personnalités ne témoignera à moins d'y être formellement contrainte par la commission. À sa manière, M. Pepin invite donc lui aussi la commission Cliche à ouvrir un deuxième et un troisième fronts.

Deux commentaires viennent à l'esprit. En premier lieu, il est, en effet, souhaitable que la commission Cliche explore avec minutie les moindres voies qui lui sont ouvertes du côté patronal et gouvernemental. En second lieu, il serait rassurant de voir certaines personnalités se mettre plus carrément à la disposition de la commission Cliche.

Même si les éléments de preuve font souvent défaut en ce qui touche au rôle des hommes politiques et des entrepreneurs, des interrogatoires doivent conduire des hommes comme MM. Desrochers, Giroux, Nadeau, Cournoyer devant la commission Cliche. Puisque le mandat de la commission est précisément ''l'exercice de la liberté syndicale'', tout invite la commission à interroger ceux qui ont préféré, à tel ou tel moment, envisager un monopole qui élimine toute liberté de cette nature. Il est possible qu'à l'occasion d'interrogatoires menés à ce sujet, les témoins patronaux et gouvernementaux ouvrent d'autres perspectives. N'est-ce pas pendant un interrogatoire apparemment inoffensif que la commission Ervin a découvert que l'on enregistrait toutes les conversations mettant en vedette M. Nixon?

Non seulement ces interrogatoires s'imposent, mais l'on apprécierait de la part des personnalités patronales et gouvernementales un plus grand empressement à les provoquer. Que le juge Papineau ou M. Fernand Daoust se précipitent devant la commission, peut-être le font-ils pour des motifs qui n'ont rien d'altruiste. Ceci ne prouve pas que les hommes politiques et les industriels doivent mettre leur conscience sociale en veilleuse jusqu'à l'émission d'un ordre de cour.

M. Pepin a peut-être cyniquement raison de compter plutôt sur la clairvoyance de la commission que sur la conscience sociale des témoins patronaux et gouvernementaux. M. Bourassa, de son côté, ne peut s'enorgueillir du déclenchement d'une enquête s'il ne presse pas ses collaborateurs immédiats de concourir au succès de la commission. Déjà, les adjoints directs de M. Bourassa pourraient clarifier deux points intéressants. Pourquoi, d'une part, la destruction de biens matériels à LG-2 a-t-elle engendré une enquête que les coups et blessures subis par des humains n'avaient pas rendue nécessaire? Pourquoi, d'autre part, la commission Cliche peut-elle présenter des dossiers aussi concluants avec des enregistrements qui lui viennent de la police, mais dont la police et le ministère de la Justice n'avaient encore rien tiré?

M. Bourassa se borne à féliciter la commission Cliche au lieu de l'aider.

Laurent Laplante

LE NOËL DES DÉPUTÉS

vous avez la parole

Quatre journalistes répondent à Jean Morin et à Claude Lavergne

Ce n'est pas sans un certain frémissement d'indignation, que nous avons écouté, ces jours derniers, les énormités proférées par MM. Claude Lavergne et Jean Morin, journalistes devenus (Dieu sait pourquoi, mais on s'en doute) les ténors légers, décidément trop légers, du régime Duvalier. Et leur comportement inintelligent, nous force à nous poser quelques questions pertinentes, d'abord sur l'invitation elle-même, dont Claude Lavergne disait: ''Est-ce ma faute à moi si le gouvernement haïtien n'a pas invité un journaliste du Devoir, du Joiur, du Journal de Montréal ou de La Presse?''

M. Lavergne posait la question, nous allons y répondre.

Depuis quelques années, le photographe Gaby Desmarais (et c'est peut-être là l'explication) voyage sans arrêt entre Montréal et Haïti. Le dénommé Gaby se vante même d'être devenu ''l'ami intime, le confident de Jean-Claude'', dont il tire, il faut bien le dire, pour services rendus, d'appréciables revenus.

Par la force des circonstances, Gaby multiplie donc les interviews; par le verbe et l'image, en se faisant inviter ici et là, le publicitaire numéro ''1'' de Jean-Claude au pays du Québec, ne cesse de montrer les mêmes photos du ''Président à vie'' et de nous confier, par le biais de la télévision et de la radio, à quel point ce personnage est humain et sympathique.

En deux mots, d'une façon insidieuse, Gaby sert le régime Duvalier, source importante de revenus, et il invite régulièrement — au nom du Gouvernement — des journalistes montréalais à se prélasser en Haïti aux frais du ''Président à vie''. On a vu, par exemple, à leur retour d'Haïti, des journalistes d'hebdomadaires publier des articles élogieux sur un régime corrompu. La décence n'étouffe pas une certaine faune méprisable du monde journalistique.

MM. Morin et Lavergne ont suivi la filière habituelle, recommandés par le mandarin Gaby, à qui Jean-Claude téléphone régulièrement; mandaté officieusement, Gaby ne se gêne pas pour *utiliser* certains journalistes montréalais, particulièrement rétrogrades et peu scrupuleux, à des fins de propagande. Ainsi, l'un des pires régimes au monde est décrit par cette valetaille de la plume comme le ''paradis des paradis'', le pays où il fait bon se la couler douce... sur le dos de tout un peuple.

Que MM. Lavergne et Morin aient été invités dans ''l'ancienne Hispaniola'', cette présumée ''Perle des Antilles'', ne doit pas étonner les journalistes sérieux qui ne l'ont pas été. Cette invitation tient compte d'un vieux proverbe, toujours d'actualité: ''Dis-moi qui tu fréquentes et je te dirai qui tu es''.

MM. Lavergne et Morin ont fourni un exemple de journalisme ''miteux, dégradant et peu professionnel'' en **cautionnant** maladroitement un régime honni, et en avouant du même coup leur ignorance du dossier haïtien.

Élu président en 1957, François Duvalier (papa ''Doc'') suspendit par la suite toutes les garanties constitutionnelles et s'arrogea les pleins pouvoirs en se proclamant ''président à vie'', comme son fils Jean-Claude, pas plus crédible que ne l'était son père, nouvelle caricature d'une dictature facisante.

De Dassalines, qui se nomma ''gouverneur à vie'', à Stenio Vincent qui, en 1938, accorda le monopole de l'exportation des bananes à la ''Standard Fruit'' et qui, plus tard, accepta une indemnisation du dictateur Trujillo, lequel avait ordonné, un an auparavant, l'exécution de 15,000 Haïtiens installés en République Dominicaine, le visage d'Haïti reste le même, celui d'une ''république de bananes'' avec à sa tête un dictateur tragico-comique condamné par tous les organismes internationaux.

Pour assurer la durée du régime, toute opposition a été dissoute, y compris les associations d'étudiants, grâce aux ''Tontons-Macoutes'', ex-criminels de droit commun et ex-activistes de l'OAS. À la fin, le dossier étant écrasant, considérant aussi que MM. Lavergne et Morin sont probablement, après analyse, de chroniques naïfs, on serait tenté de leur demander une question toute simple: ''Messieurs, êtes-vous prêts à échanger votre vie contre celle de tout Haïtien qui sera déporté dans son pays, à ses risques et périls, commission ou pas?''.

Et surtout, que MM. Lavergne et Morin ne viennent pas prétendre qu'ils font de l'information. Là, c'est vraiment le bouquet! et prendre les gens pour plus bêtes qu'ils ne le sont.

Gilles Proulx
Jean Côté
Michèle Tremblay
François Laferrière

Un ''fédéralisme rentable'' aux dépens des contribuables

M. Paul-André Egan,
Assistant du Protecteur du citoyen,

Je vous transmet une copie des avis de cotisation envoyés à mon épouse, Mme Doris-G. Poudrier, et à moi-même par le ministère du Revenu du Québec.

Le ministère nous charge des intérêts sur le solde de notre cotisation à compter du premier mai 1974 pour l'imposition de 1973.

Notre situation est la suivante: nous demeurons au Québec et l'impôt nous a été perçu à la source en Ontario.

Dans notre cas précis, nous avons envoyé l'impôt que nous devions au gouvernement québécois dès que le gouvernement fédéral nous eut fait parvenir notre cotisation payée en trop.

Nous avons payé au Québec, avant le 31 octobre, le retour du fédéral, plus le solde que nous devions. Ces paiements ont été effectués avant de recevoir quelques avis de cotisation du gouvernement québécois.

Il m'apparaît illogique que toute une partie de la population du Québec (région de l'Outaouais), dont le travail se situe à l'extérieur de la province de Québec, soit pénalisée indûment par des intérêts à cause de lenteurs administratives entre deux paliers de gouvernements.

Pour pallier cette injustice, le ministère du Revenu a émis une directive en 1968 stipulant que les intérêts sur tout solde d'imposition de l'année précédente ne devaient pas être chargées avant le 31 octobre pour les personnes dont l'impôt a été perçu dans une autre province.

Malgré cette directive, le même problème revient chaque année. Les fonctionnaires calculent les intérêts à compter du premier mai au lieu du 31 octobre.

Le gouvernement québécois finance ainsi, sur le dos des contribuables dont le travail est à l'extérieur de la province, les lenteurs et les problèmes de transfert de l'impôt provincial entre le fédéral et le Québec.

Nous avons vécu le même problème l'an dernier. Nous nous étions plaints auprès du Protecteur du citoyen, du député-ministre Oswald Parent (Hull) et du député fédéral de Hull, M. Gaston Isabel.

Le ministre provincial du Revenu, M. Gérald Harvey, et vous-même nous confirmiez en janvier 1974 la directive de 1968. Nous recevions quelques temps plus tard un chèque où l'on nous retournait les intérêts chargés entre le premier mai et le 31 octobre.

Je me pose les questions suivantes à la suite de ces problèmes:
—Pourquoi dois-je payer au gouvernement québécois l'imposition totale lorsque le transfert n'a pas été effectué et lorsque je dois payer $1,390.71 gelé au gouvernement fédéral?
—Pourquoi suis-je pénalisé sous forme d'intérêts parce que je travaille en Ontario?
—Combien de contribuables sont pénalisés de cette façon et combien d'argent le gouvernement québécois soutire ainsi sur le dos de milliers de québécois victimes du ''fédéralisme rentable''?

À titre de renseignements, je vous transmets la directive citée plus haut que vous nous avez fait parvenir en janvier dernier:

''Aucun intérêt ne doit être chargé sur les paiements effectués avant le 31 octobre d'un solde d'impôt de l'année d'imposition précédente dû par un particulier qui, au cours de cette année-là, a subi une déduction d'impôt à la source dans une autre province. Un intérêt, au taux de 8%, devra être chargé, à compter du 31 octobre sur tout solde d'impôt payé après cette date par un contribuable décrit au paragraphe précédent''.

Nous espérons que vous saurez prendre en considération notre demande comme vous l'avez fait l'an dernier dans le cas de mon épouse.

Georges-André POUDRIER
Gatineau

LE JOUR doit faire plus pour les Haïtiens

J'ai suivi d'assez près tous les articles qui portaient sur le problème des Haïtiens. Vous avez très bien couvert le sujet mais pas plus. Les autres journaux en ont fait tout autant.

LE JOUR est différent des autres média d'information. Il est temps de le prouver à d'autres qu'à ses lecteurs. Pourquoi n'organiseriez-vous pas une manifestation au parlement d'Ottawa en faveur des Haïtiens? Vous rejoignez déjà au-dessus de soixante mille personnes et une telle initiative vous ferait monter dans l'estime de beaucoup d'autres gens...pas seulement des indépendantistes.

Pas besoin d'une grosse organisation; écrivez simplement en gros caractère à la une du journal (durant quelques jours) quelque chose comme ''Samedi prochain, grande manifestation de solidarité avec les Haïtiens à Ottawa''. Je crois que ça accrocherait. Les gens veulent agir, mais il leur faut une direction.

C'est cela de l'information active. Vous êtes un journal de combat...alors combattez!

Yves Guérard
Montréal Nord

Un gain pour 2,000 détenus

Je tiens à vous remercier pour avoir fait publier ma lettre dans l'édition du 25.

Je profite de l'occasion pour vous informer que, deux jours après la publication de cette lettre, la Cour suprême statuait sur la question du temps statutaire que le détenu perdait lorsque sa libération conditionnelle était révoquée ou frappée de déchéance. Cinq juges contre quatre ont décidé que cette pratique, pourtant imposée par les articles 20-1 et 21-1-A de la ''Loi sur la libération conditionnelle de détenus'', n'était pas conforme à la loi... (Ex. parte Robert Marcotte). Après tant d'années d'injustice, il était temps que cette question soit tirée au clair.

Ce jugement a force de loi et il aura donc pour effet de modifier les termes d'emprisonnement de près de 2,000 détenus.

Il ne reste plus que le problème du temps que le détenu purge en liberté conditionnelle et qui doit être purgé une seconde fois, selon les mêmes articles 20-1 et 21-1-A, lors que survient une révocation ou une déchéance. La Cour fédérale de première instance aura à statuer sur cette question prochainement, dans ma propre cause, où il est question d'une période de 3 ans et 315 jours qu'on veut me faire purger une seconde fois.

Gabriel Hudon
Institution Laval

La gratuité scolaire: je n'y crois plus

Dans son numéro de lundi 18 novembre LE JOUR faisait état de la situation alarmante des étudiants de Rimouski qui n'étaient pas satisfaits de leurs réponses de prêts et bourses du ministère de l'Éducation du Québec. Moi aussi, je suis dans un état de très grand mécontentement. J'espère que mon témoignage tombera sous bons yeux.

Il est inconcevable que des étudiants désireux de poursuivre leurs études à temps plein soient obligés d'abandonner parce qu'ils n'ont plus d'argent pour poursuivre. La hausse du coût de la vie touche tout le monde, les étudiants aussi. Il semble que beaucoup d'étudiants des arts et de l'enfance inadaptée soient touchés par ce flot de mini-prêts, contrairement à des étudiants en économie ou en administration.

Je suis étudiante en enfance inadaptée à l'Université du Québec à Montréal. Le ministère de l'Éducation a bien voulu m'accorder un magnifique prêt de $70.00. Je n'ai pas fait le magot cet été. Croyez-le ou non, notre revenu familial pour cinq personnes est exactement de $3,688. par an (aide sociale).

Cher monsieur Cloutier, l'instruction gratuite, je n'y crois plus. Il faudrait choisir les secteurs qui paient, mais ça n'intéresse pas tout le monde voyez-vous. Je n'ai jamais saisi mathématiquement le système d'évaluation de prêts et bourses, et encore moins cette année. Et croyez-moi, j'envie ''les deux fils de boss'' d'Yvon Deschamps.

Si vous étiez étudiant de milieu défavorisé, que feriez-vous, cher monsieur Cloutier, avec un prêt de $70. et un coût de $500. de frais d'inscription? J'ose croire qu'un zéro a été oublié avant le point.

Danielle Tessier
Longueuil

Trois résolutions, trois déceptions

Trois choses m'ont terriblement déçu au congrès national du Parti Québécois qui vient de se terminer:

Le maintien, dans le programme du parti, de l'article qui prévoit un secteur d'enseignement public anglophone après l'indépendance, alors qu'il nous faudrait de toute urgence, et bien avant l'indépendance, un seul secteur d'enseignement public, lequel serait francophone avec, bien entendu, enseignement efficace d'un ou de deux langues étrangères.

Ce referendum inutile, problématique et dangereux. Même les libéraux pourraient en faire autant. Le Parti Québécois doit être élu avec le mandat de réaliser notre souveraineté nationale.

L'absence totale du drapeau national québécois, le fleurdelysé. C'est absolument inconcevable et singulièrement inadmissible dans notre parti. Il n'y en avait ni un grand, ni un moyen, ni un petit. Il n'y en avait aucun, nulle part. Où est le patriotisme au Parti Québécois? Que certains, dans notre parti, sachent que le fleurdelysé est indissolublement lié avec l'idée de notre indépendance politique.

Il n'y a pas à dire, certains redressements s'imposent d'urgence au Parti Québécois.

G. Brosseau
Saint-Jean

le fond des choses

À propos d'un colloque sur l'éducation

Le problème majeur de l'école est que tout le monde s'y sent malheureux

par Robert Larin
professeur, secondaire I

La Commission Scolaire Régionale de Chambly, dans un grand mouvement de consultation, organise un colloque sur l'acte éducatif. Il est cependant paradoxal qu'elle impose ce colloque en évitant de faire preuve de consultation. La Régionale chercherait-elle à propager une fausse image d'elle-même? Quoi qu'il en soit, j'admire cette volonté de consultation. Mais je n'y crois pas. Combien de faits précis pourrais-je évoquer? Depuis septembre, je n'ai eu affaire aux autorités de la Régionale qu'à deux reprises et chaque fois la déception fut grande. Quant j'ai voulu savoir pourquoi la Régionale me faisait faire un travail pour lequel je ne suis pas qualifié et pourquoi elle m'empêchait de travailler dans le domaine de ma compétence, la personne qu'on m'a désignée comme étant la responsable, n'a consenti qu'à téléphoner à la directrice de mon école. Cela confirmait mon impression d'être un pion qu'on case quelque part et qu'on refuse d'entendre. Plus tard, quand j'ai postulé un poste de chef de groupe, on m'a accordé une entrevue devant plusieurs administrateurs, qui, dans leur mutisme, ont consenti à m'écouter et qui n'ont jamais eu la considération de m'informer du rejet de ma candidature (du moins, c'est ce que je conclus).

Passons outre. Revenons au colloque. La Régionale a cru bon, selon son habitude, d'imposer un programme qui, évidemment, n'aborde pas les problèmes de fond. Le problème majeur de l'école, problème qui sous-tend tous les autres, est que tout le monde s'y sent malheureux et qu'en définitive, on dépense beaucoup de temps à apprendre peu de chose. De jour en jour, il apparaît de plus en plus évident que la société ne se maintient que par des formes de plus en plus subtiles de répression. Aussi, l'école me paraît davantage être une école de frustration qu'un lieu d'éducation.

N'insistons pas sur le manque de l'école à respecter la façon d'être des élèves. Piaget, par exemple, a dénoncé l'erreur de faire faire des mathématiques modernes aux élèves du premier cycle du secondaire qui n'ont pas encore acquis les schèmes d'assimilation nécessaire à leur compréhension. Les pôles sont renversés. L'école, loin de répondre aux besoins de l'enfant, a pour fonction d'adapter celui-ci aux besoins de la société. On évite soigneusement à l'élève toute confrontation avec un univers à sa portée. On lui enseigne la biologie et la théorie des ensembles parce que la société a besoin de biologistes et d'informaticiens. On évite d'enseigner l'histoire parce que cela risquerait de lui faire comprendre sa situation socio-politique et risquerait surtout de développer son goût de liberté. Pourquoi, devant les faits, l'école n'admet-elle pas son incapacité à faire apprendre l'anglais et pourquoi ne s'interroge-t-elle pas devant le fait qu'un individu motivé peut apprendre cette langue en quelques semaines? A-t-on jamais pensé aussi que l'état déplorable du français à l'école pourrait être imputé à la mauvaise qualité des différentes grammaires utilisées et qu fait que les élèves, à l'âge qu'ils ont, ne sont pas encore prêts à apprendre la grammaire telle qu'elle leur est enseignée. On dira que le bon professeur est celui qui parvient malgré tout à faire apprendre sa matière. Mais combien y parviennent réellement?

Certes, être bon professeur, c'est rendre les élèves heureux d'avoir fait quelque chose. Mais je ne souscris pas aux moyens qu'utilisera ce bon professeur pour atteindre cet objectif. C'est d'ailleurs pour cette raison que je serai toujours un mauvais professeur!

La crainte de la nature

Afin de maintenir l'homme sous sa domination, la société capitaliste met tout en oeuvre pour lui prouver que la liberté entraîne l'anarchie. Un monde où tous auraient des droits et où chacun conviendrait du respect des droits d'autrui, c'est-à-dire un monde établi sur la confiance mutuelle semble utopique. La société a réussi à empêcher l'homme d'avoir confiance en la nature humaine.

Plutôt que de promouvoir cette possibilité, la société préfère valoriser la notion de devoir et instaure une morale autoritaire sinon punitive. L'ordre social est fermement établi sur les droits des plus forts et sur les devoirs imposés aux autres. Le professeur est un rouage important du système. C'est à lui que revient la tâche de propager la connaissance et de retransmettre les valeurs admises. Porte-parole de la société adulte, le professeur, dans sa classe, est celui qui a le droit du plus fort. Bien sûr, il renonce à se prévaloir ouvertement de ce droit mais la qualité de son enseignement est proportionnelle à l'autorité qu'il affirme et qu'il sait imposer par sa présence. Malheureusement, enseigner, c'est faire acte d'autorité et je ne me sens pas sincère avec moi-même quand la situation m'oblige à être autoritaire. Le professeur, parce qu'il est adulte et parce que la société l'a chargé d'une mission prestigieuse, croit avoir une autorité parfaitement légitime sur ses élèves. L'école doit cesser d'abuser de son autorité et doit respecter les droits de l'élève y compris son droit de rêver durant les cours et même son droit à ne rien faire. Le bon professeur, à cause de l'éducation qu'il a lui-même reçue, accorde quelques droits à ses élèves mais préfère croire que ceux-ci ont des devoirs, en particulier celui d'apprendre et celui de ne pas nuire à ses compagnons. Un enseignement où la notion de devoir serait exclue et où le professeur se verrait comme l'égal de chacun de ses élèves, paraît impensable.

Des élèves frustrés

Certains me taxeront d'anarchiste; moi, je les traiterai de fascistes! L'école, et la société en général, faute de confiance en l'homme, adopte la pédagogie des devoirs et instaure un régime qui nie la liberté de l'individu d'âge scolaire. Pour ma part, j'opte pour les droits. Je mise sur le sens de la responsabilité. Mais les faits me donnent tort parce que les élèves ne sont pas habitués à la liberté (ils sont trop jeunes, dit-on). Ils sont maintenus dans un état de frustration parce que leurs droits sont quotidiennement niés. C'est pour cela que je suis mauvais professeur; je suis incapable d'imposer la discipline qui les maintiendrait dans leur frustration. Je respecte l'enfant; j'admire son droit à être marginal et j'envie ceux que l'école et la société n'ont pas encore réussi à modeler. En classe, j'essaie de créer un climat de liberté où chacun serait conscient de ses droits et de ceux des autres. Mais je dois avouer que je réussis mal parce que je me sens seul dans le combat et parce que ma tâche d'enseignant me paraît souvent inconciliable. C'est pourquoi je me retrouve fréquemment dans une situation où les circonstances me poussent à adopter une attitude contraire à ma façon de penser. Il y a aussi le fait que certains élèves (ceux qu'on appelle les bons élèves) se sont tellement adaptés à l'école qu'ils souhaitent avoir des professeurs encore plus sévères. Le bon professeur a alors atteint son but; ses élèves sont conditionnés au point de désirer accomplir les devoirs que l'autorité leur imposera.

On objectera qu'un enseignement où la notion de devoir serait exclue est impossible. Je crois, pour ma part, que la classe est apte à comprendre que la vie en société implique des conventions négociables. Malheureusement, les élèves n'ont jamais été habitués à être consultés de façon démocratique et vraie. Les adultes ont toujours cru avoir le droit de décision et d'imposition. Dans un groupe qui a la réputation d'être difficile, j'ai négocié avec les élèves des ententes dans un cadre où je n'ai rien imposé et où les élèves ont senti, je crois, que j'avais un respect "adulte" pour eux. Cela donne déjà des premiers résultats mais les élèves sont tellement peu habitués à ce genre de vie communautaire, qu'il arrive encore que les classes de mathématique soient des périodes de défoulement. J'ai bon espoir cependant que cela se produise de moins en moins fréquemment. Qu'on me laisse au moins cet espoir car les risques d'échec sont immenses.

J'ai entendu trop de choses sans réagir parce que je savais la cause perdue. Il fallait enfin que je me valorise parce que jour après jour, je me sens dévalorisé devant un confrère qui affirme sa capacité à imposer le silence et qui sait rendre sa classe attentive à ce qu'il a à leur apprendre. Je me sens dévalorisé devant celui qui fait en sorte que ses élèves apprennent bien et travaillent beaucoup. Je me sens dévalorisé devant le professeur qui parvient à imposer sa façon de voir aux élèves. Bref, je me sens dévalorisé devant celui qui enseigne bien. Je me sens dévalorisé devant ces bons professeurs qui, au dire de plusieurs, ne sont pas assez nombreux. Je me sens dévalorisé parce que je ne correspond pas au portrait-type du bon professeur. Je me sens frustré parce que je n'ai jamais osé dire qu'être bon professeur, dans mon esprit et j'ai peut-être tort, c'est jouer le jeu de la société aliénante. Bien enseigner, dans ma pensée, c'est comme remplir des cruches ou programmer des ordinateurs. Être bon professeur, c'est être un producteur universel d'éducation dont les élèves sont les consommateurs. Et ce qui me décourage, c'est qu'étant mauvais professeur, je suis hélas condamné à l'être tout ma vie!

Voilà. Je suis défoulé. J'ai fini d'être méchant et je sais qu'on ne m'en tiendra pas rigueur parce que je me permets d'être méchant qu'avec ceux que j'estime.

Robert Larin,
Professeur, secondaire I

billet

Le fédéralisme-douanier

En relisant certains de mes billets, je m'aperçois que je me suis un peu trop moqué de notre sympathique premier ministre. Cédant à quelque pernicieuse facilité, je me suis amusé à ses dépens. J'ai ainsi pu donner l'impression qu'il ne m'impressionnait pas. Comme je le connais bien, cela porte à conséquence. Aussi, parce que j'ai bon coeur et que je n'hésite pas à admettre mes torts, j'aimerais aujourd'hui me corriger un peu et rendre à Robert ce qui lui est dû. Voilà, je commence:

Contrairement à l'opinion courante, notre premier ministre est un grand penseur politique. Son autorité en matière de fédéralisme est indiscutable. Même s'il n'a pas écrit de livres sur le sujet (comme son collègue fédéral, ou comme moi-même, eh oui!), Robert vient de jeter une lumière inattendue sur notre régime fédéral.

Son dernier (dernier?) voyage en France lui a fourni l'occasion d'affuter sa perception des hommes et des choses. À propos d'uranium, il a brandi pour nous une conception du fédéralisme à la fois brillante et surtout inédite: le fédéralisme-douanier. Il a fait valoir que, dans une fédération, le rôle d'un gouvernement central correspondait à celui d'un douanier! De la part de Robert, l'émergence d'une idée aussi nouvelle a dû prendre Ottawa de court.

Qui plus est, la pensée de Robert n'est pas figée. Elle est en perpétuelle évolution. Notre philosophe contemporain n'a pas encore terminé son cheminement prometteur. Dans un premier aperçu de sa Doctrine il s'était contenté d'évoquer le fédéralisme rentable. Puis, poussant sans relache ses studieuses recherches, il a complété cette première esquisse de théorie d'un autre volet, celui de la souveraineté culturelle. Maintenant, son alerte Pensée s'est de nouveau enrichie. Et qui sait ce que demain nous réserve? Vraiment, notre premier ministre mérite des égards particuliers et a droit à notre déférence.

Devant ces faits, on comprend que tous ces supposés grands philosophes des générations passées, à commencer par Platon, ont une réputation nettement surfaite. Tous ces soi-disant grands personnages viennent de choir du piédestal usurpé où ils s'étaient hissés sous de fausses représentations. Reconnaissons-le; ils n'ont jamais eu l'intuition créatrice ni la puissance d'analyse de Robert, penseur injustement critiqué mais qui vient d'acquérir de son vivant une stature quasi-transcendantale. (Belle expression, n'est-ce pas? Je la note au passage, pour qu'on la remarque).

Tous les spécialistes de la science politique peuvent donc aller se rhabiller. Les frontières de la connaissance reculent (reculent?) Le pauvre Mao doit regretter d'avoir publié ses oeuvres si tôt. Lénine est mort vite. Marx a eu le tort impardonnable de vivre il y a trop longtemps. Quant à Pierre-Elliot, il n'en mène plus large, tout le monde s'en rend compte.

Le fédéralisme-douanier! Il fallait y penser. Dorénavant, nous sommes fixés: Ottawa est une faiblesse qui s'ignore. Les mesquins, les moqueurs et les auteurs de billets hebdomadaires trouveront sans doute des failles dans cette interprétation originale de notre régime constitutionnel. Ils affirmeront certes que le douanier fédéral ne sait pas, lui, qu'il est seulement un douanier et qu'il fait par conséquent bien d'autres choses.

Question lancinante: pourquoi Robert a-t-il formulé sa nouvelle théorie avant son retour de France? Réponse: parce qu'il a le sens pratique. Il sait en effet que le fédéralisme-douanier ne risque pas de lui causer beaucoup de problèmes. Depuis quand les douaniers ennuient-ils ceux qui reviennent de voyage avec rien dans leurs bagages?

Claude Morin

opinions

La nouvelle orientation du PQ traduit une déviation politique

par Gilles Vézina

**ex-candidat péquiste (1973)
comté de Deux-Montagnes**

Au cinquième congrès du P.Q. on ingurgita le somnifère du referendum et tout le monde s'endormit...

... le Dieu René en avait ainsi décidé.

LE GRAND JEU

À la suite d'une pathétique et ronronnante présentation de Maître Bertrand (avec certains faux airs de rhétoricien), le monde s'esclaffa; une apparition du Roi René et le tour était joué, le monde avait compris que tout sur le sujet du referendum avait été dit et on vote à tour de "*bras*" ; heureusement que "*ceux*" de la F.T.Q. n'étaient pas là en force.

Les deux tiers des délégués présents (au Congrès du P.Q. — 17 novembre à Québec) votèrent en faveur du referendum afin que le parti prenne d'abord le pouvoir et qu'ensuite, par voie de referendum on demande à une population, qui ignore tout de ce petit jeu, si elle est prête à faire l'indépendance.

Le vrai pouvoir Québécois ne peut exister sans l'indépendance du Québec: c'est ce qu'on s'est tué à dire au monde depuis l'existence du R.I.N. et du P.Q. par la suite, parce que sans ce nouveau levier politique, le P.Q. ne fera pas mieux que le Parti Libéral actuel.

CONTRE LE REFERENDUM

Malgré le vibrant appel de Marie Vallée contre le referendum, la faiblesse d'argumentation de Monsieur Louis O'Neil nous prouva que ce dernier était plutôt contre la formulation de la proposition que contre son contenu; ça me fait penser à un certain Monsieur L'Allier qui vota en chambre pour la Loi 22, mais s'évertua par la suite à tenter de convaincre la population que foncièrement et en conscience il était contre la loi 22. Ou bien on aspire au pouvoir, ou bien on s'y raccroche désespérément.

L'intervention de Marie Vallée fut saluée par une huée de la part des tenants du referendum, on se serait cru en train de vivre une analogie de la fable de Lafontaine: "Les animaux malades de la peste" *(ou les assoiffés en mal de pouvoir!)*

On sait que l'exécutif du P.Q. de même que les membres de l'aile parlementaire, y inclus le camarade Robert Burns, ont fait l'unanimité avant le congrès sur la présentation d'un referendum portant sur l'indépendance du Québec après la prise du pouvoir par le P.Q.

Les délégués du Comté des Deux-Montagnes, dont je fais encore partie, ont voté en majorité (2/3) pour cette proposition sur le referendum.

Alors qu'arrive-t-il à ceux qui étaient dissidents sur cette proposition à part le fait d'avoir enregistré leur dissidence?

Ça veut dire quoi la dissidence au P.Q.? — À titre de dissident, je constate que personne à la plus haute instance du Parti ne représente mon point de vue.

Que dois-je faire? — quitter le P.Q.? — Ça serait pour le moment trop facile et trop accommodant pour certains; je préférerais en être expulsé avec tous les honneurs d'une excommunication présidentielle.

Dois-je devenir la conscience du Parti et risquer de na pas être plus écouté ou entendu que St-Jean-Baptiste dans le désert? — Ou bien dois-je former mon propre parti et en être le président fondateur et membre unique?... à moins que les autres dissidents fassent entendre leurs voix au sein du Parti Québécois qui fut jadis *indépendantiste* !... ou au sein d'un autre Parti à venir...

NOUVELLE ORIENTATION

Cette nouvelle orientation du Parti Québécois traduit une déviation politique et devient, par le fait même, une imposture de même nature, à moins évidemment que par voie de referendum les "planneurs" de la haute sphère du Parti Québécois consultent démocratiquement tous les membres sur cette nouvelle orientation.

Imaginez qu'avant la prochaine élection provinciale au Québec, les deux chefs libéraux (fédéral et provincial) décident de consulter la population Québécoise par referendum sur le bien fondé de l'indépendance! —

... Que deviendra alors le Parti Québécois? — il aura perdu une fois pour toute la proie pour l'ombre.

Que les colombes du Parti ne comptent pas sur le militantisme des *dissidents* pour tenter de convaincre en vitesse la population, quand on se souviendra que la direction du Parti a manqué de confiance en ses qualités de "leadership", de courage politique et de sincérité!

En supposant que ces mêmes "libéraux" ne se réveillent qu'au lendemain de la prise du pouvoir par le Parti Québécois, croyez-vous qu'ils laisseront se dérouler dans l'ordre, la paix et la *sérénité* (du jardis fameux congrès du P.Q. 1974) ce referendum?

Bien sûr que non puisqu'ils invoqueront le fait que le P.Q. a leurré la population déjà une fois.

Il est possible qu'en ce temps-là, un nouveau truc de Monsieur le magicien Claude Morin mystifiera l'adversaire sans aucune riposte.

LA VÉRITÉ

La vérité dans tout ce déroulement mélodramatique du cinquième congrès, c'est que les membres de l'aile parlementaire et de l'exécutif du parti, à l'unanimité, ont tenté de s'assurer l'unanimité du Congrès sur la question du referendum et *ils ont manqué leur coup;* ils sont tous assoiffés d'un pouvoir politique sans mentionner le mot indépendance. Yvon Dupuis n'aurait pas fait mieux.

Entre le P.L.Q. et le P.Q., il n'y a plus qu'une diifférence, c'est la lettre "L"...

Pensez donc, le Parti québécois vient de recueillir l'appui du N.P.D. depuis qu'il n'est plus un parti indépendantiste.

Parions que bientôt Standfield, Wagner et les autres vont suivre...

... quelle satisfaction alors pour les nouveaux dirigeants du Parti québécois.

Il serait intéressant de connaître l'avis personnel de Messieurs Jacques-Yvan Morin et Jacques Parizeau sur ce brillant manège préélectoral.

DÉSILLUSION

Pour ma part, je me retrouve après 14 années de militantisme pour l'indépendance du Québec au point de départ et beaucoup d'autres Québécois peut-être avec moi: 200,000, 300,000 personnes, qui sait?

À moins que tous les dissidents à cette proposition soient des idiots, je me refuse à croire qu'ils vont consentir à reculer aussi loin en arrière.

Démocratiquement parlant, d'une part, aucune instance du Parti ne me représente: d'autre part, je me considère un membre à part entière du Parti québécois au même titre que son président. Il est probable que je continue à évoluer au sein du P.Q. en ne tenant cependant aucunement compte du referendum.

Je me considère trop jeune pour prendre ma retraite et trop vieux pour me laisser avoir si facilement sans dire un mot.

En voyant ce nouvel exécutif du P.Q. juché sur l'estrade du Congrès, je me suis souvenu d'un ancien aréopoge politique où le principal personnage n'était nul autre que Monsieur Maurice Duplessis.

Lors de l'émission télévisée "Appelez-moi Lise", le vendredi, 22 novembre 1974, un nouveau témoignage s'ajouta à ce qui précède: Monsieur Jacques Normand déclara — "Je suis péquiste, je ne suis pas séparatiste" (sic).

... si c'est ça la maturation dont parle Monsieur René Lévesque, je préfère être un arriéré politique qui évolue dans l'enfance exceptionnelle et inadaptée du pouvoir politique.

Je souhaite personnellement la formation d'un parti indépendantiste québécois avant le prochain scrutin provincial, ceci permettrait peut-être au P.Q. d'accéder au pouvoir avec tous ceux qui ne sont pas séparatistes...

vous avez la parole

Le Barreau à la remorque du pouvoir

Je désire attirer l'attention des lecteurs sur les "intérêts" que le Barreau dit protéger. Cette année, celui-ci célèbre sa 125e année d'existence officielle. On peut croire que cet organisme prit naissance pour mieux protéger les citoyens face aux avocats qui pourraient faire abus de leur connaissance; ce fut plutôt pour protéger l'image de la profession.

Il est prévu à l'article 55 des Règlements: "qu'un avocat ne peut représenter des intérêts opposés". Préférer "servir la justice" plutôt que l'autorité des tribunaux peut occasionner une sanction du Barreau.

Interrogeons-nous donc sur son rôle dans la réalité politique. Une nomination à la magistrature demande un statut d'avocat et l'assentiment de l'Exécutif gouvernemental. Généralement, l'avocat deviendra un membre actif à l'intérieur d'un parti politique. Lorsqu'admis au Banc de la magistrature, il appuiera les intérêts du Pouvoir. Ne pas respecter l'autorité des tribunaux, c'est menacer l'existence du pouvoir gouvernemental.

Robert Lemieux mit en pratique l'article 27 (1) des règlements: "Le devoir de défendre, avec toute l'habileté dont il est capable, les intérêts de son client". Pour étouffer cette volonté, le Pouvoir utilise le Barreau pour satisfaire sa justice. On l'accuse donc d'avoir utilisé un langage ordurier à l'endroit de la magistrature (on constate ici l'interaction Pouvoir-Barreau). Tout ceci parce qu'il préféra servir la justice et non l'autorité des tribunaux.

Afin de mieux situer "l'impartialité" du Barreau, regardons de près le cas "Jean-Claude Boutin", député (démissionnaire) libéral à l'Assemblée Nationale et avocat de profession. Cette démission fut occasionnée par l'exercice d'une double fonction (député et procureur pour le ministère de la Justice!) durant son mandat. Son cas cependant n'a jamais été conduit au Comité de discipline du Barreau pour connaître si la charge ou la fonction était incompatible avec l'exercice de la profession d'avocat (article 105 (b) de la loi du Barreau).

De plus le Syndic n'a pas assumé sa responsabilité: "Veuiller à la stricte observance de la discipline parmi les membres du Barreau et surveiller l'exercice de la profession d'avocat dans la province (article 22 (2) de la loi du Barreau). Il est à noter que Boutin, par sa démission, fut exempté d'expliquer sa conduite à l'Assemblée Nationale.

Dans les deux cas le Barreau fait preuve qu'il est le serviteur du Pouvoir. À quand une justice égale pour tous?

1—pour compléter l'exemple, citons le cas de maître Christine Truesdell qui a été congédiée le 18 avril 1974 par le Comité administratif de sa fonction de Syndic adjoint parce qu'elle refusait de retirer une plainte contre un avocat et qu'elle refusa de se plier aux bonnes volontés du Bâtonnier (Le Jour, 22 nov. 1974).

**Normand Corriveau
Institut Leclerc
Ville de Laval**

Les mérites de l'histoire

Il y a quelques jours, monsieur Roger Saucier, professeur de didactique de l'Université Laval, faisait parvenir un communiqué à quelques quotidiens dont le journal Le Jour. Il y exposait de façon lucide et honnête les éléments d'un débat qui piétinait et n'avançait plus depuis quelques années, c'est-à-dire depuis l'apparition des polyvalentes où l'histoire n'était plus considérée comme obligatoire (1968).

Il proposait une solution parmi bien d'autres solutions intéressantes, afin de donner quelques notions historiques aux enfants du Québec qui quittent encore le niveau secondaire sans avoir suivi un seul cours d'histoire. L'Histoire locale est certainement une approche valable de la science historique qui mérite une attention particulière du fait qu'elle n'a pas encore été généralisée au sein de notre système d'éducation. Elle fait présentement l'objet d'une expérimentation sérieuse et suivie aux régionales Orléans et Tardivel. Pour être observateur du projet, je peux affirmer que les résultats sont positifs et des plus satisfaisants.

Dans l'édition du 26 novembre dernier monsieur René Durocher président de la S.P.H.Q. (Société des professeurs d'histoire du Québec) répond à monsieur Saucier de façon un peu cavalière, inconsidérée et avec manque de tact. Monsieur Durocher est en faveur de l'histoire nationale; de fait monsieur Saucier est aussi en faveur de l'histoire nationale. Monsieur Durocher ne semble pas savoir que l'histoire locale fait partie de l'histoire nationale: elle n'est pas son complément, elle ne veut pas prendre sa place, l'histoire locale se veut un cours d'introduction à l'histoire nationale. Elle fait prendre conscience à l'enfant de la valeur de son milieu tout en lui faisant acquérir une foule de notions historiques ainsi que des concepts de base et des techniques de l'histoire.

Si monsieur Durocher n'est pas assez informé des avantages et des désavantages de l'histoire locale, qu'il fasse un séjour en Angleterre afin de se recycler un peu en didactique de l'histoire; il verra bien que l'enseignement de l'histoire locale est aussi importante sinon plus que l'histoire nationale.

Ces précisions devraient être apportées le plus tôt possible. Il est tout à fait injustifié de jeter la pierre aux historiens consciencieux qui font des efforts afin d'améliorer l'enseignement de l'histoire qui laissait à désirer depuis de nombreuses années...

**Pierre Bérubé
Québec**

les placements

toronto

Les aurifères enregistrent des gains importants

TORONTO (PC) — Les valeurs aurifères ont enregistré hier leurs gains les plus importants en un mois, mais les autres secteurs ont tous clôturé en baisse, sur un marché modéré, à la Bourse de Toronto.

L'indice des aurifères a pris 15.9 et atteint 381.99, soit son plus haut niveau depuis le 8 novembre dernier.

Dome Mines a pris 2 5-8 et atteint $46 1-8, Campbell Red Lake 2 1-2 à $32 1-2, Pamour, 1-8 à $9 et Giant Yellowknife 1-4 à $10 1-2.

L'indice des valeurs industrielles a perdu .74 et s'est fixé à 152.97, les pétroles de l'ouest 2.64 à 116.37, et les métaux de base, .89 à $55.63, soit leur plus bas niveau depuis décembre 1962.

Le nombre des valeurs perdantes a surpassé de loin celui des gagnantes.

Au comportement des valeurs, on note 144 gains, 305 pertes et 249 valeurs stables.

Cours transmis par la Presse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ferm	Chang
Carl OK B p	z65	$17¼	17	17¼	
Cassiar	5255	300	270	270	−30
Celane	33750	325	315	315	− 5
Celan 175 p	100	$17	17	17	
CFCN	200	430	430	430	+ 5
Charter Oil	500	400	400	400	
Chestrvile	4000	8	8	8	− 2
Chib-K	11100	9	8	9	+ ½
Chieftan D	2400	465	460	460	− 5
Chrys	11497	$8⅜	7⅞	7⅞	− ½
City Sav T	100	$6½	6½	6½	
Coch Will	8600	105	97	100	
Cokfield	500	300	300	300	
Coles Book	200	455	455	455	
Cominco	800	$23	22½	22⅝	+ ⅜
C Holiday I	2875	285	275	285	
Computel	260	$5	5	5	
Comtech	600	360	355	360	
Conduit A	100	300	300	300	−25
Coniagas	2300	125	120	120	− 5
Conn Chm	500	270	270	270	− 5
Con Bath	325	$23⅞	23⅝	23⅞	+ ⅛
Con Bath p	350	$16	16	16	+ ¼
Con Bath w	8050	8	7½	7½	− ½
Con Bldg	2000	190	185	190	− 1
Con Fardy	2500	58	58	58	− 4
C Durham	4000	58	55	55	− 1
C Marben	1750	27	26	26	
C Morisn	1500	88	86	86	− 2
Cons Prof	2200	45	45	45	+ 5
C Rambler	6000	155	155	155	+ 2
C Rexspar	1000	16	16	16	+ 1
Con Textile	1900	155	140	145	− 5
Con Distrb	1883	$6¾	6⅝	6⅝	
Cons Gas	8142	$14⅜	14¼	14⅜	+ ⅛
Con Gas A	z10	$58	58	58	
Con Glass	525	$10½	10½	10½	− ¼
Conwest	1100	205	205	205	
Cooper C	500	275	275	275	+ 5
Cop Fields	500	75	75	75	
Corby vt	125	$14¾	14¾	14¾	
Corby B	z30	$14½	14½	14½	
Cornat Ind	795	395	390	390	− 5
Corp Food	152	300	300	300	
Cr Food A	z16	$25¼	24¾	25¼	
Coseka R	4900	159	145	145	−11
Coseka 6	1000	150	150	150	
Courvan	5000	19	19	19	+ 1
Craig Bit	1000	225	215	215	−10
Craigmt	5860	310	300	300	−15
Cstland	z120	9½	9½	9½	
Crwn Life	z6	$46	45¾	46	
Crwn Trst	250	$14	14	14	− 4
C Zelrba A	700	$15⅝	15⅝	15⅝	− ⅛
Crow Nest	z15	$16⅛	16⅛	16⅛	
Crush Intl	z50	495	475	475	
Cuvier M	4900	70	68	70	
	D to G				
Decca R	300	185	185	185	−15
Denison	114	$35¼	35¼	35¼	− ¼
Dicken	16600	$7½	7¼	7⅜	− ⅛
Discovry	4200	215	200	210	+10
Distl Seag	3860	$31⅜	30¾	31	+ ⅛
Doman I	900	415	415	415	+ 5
Dome	2350	$46⅛	45½	46⅛	+2⅜
Dome Pete	4346	$18	17¼	17¼	− ¾
D Bridge	440	$17	17	17	
D Explor	2550	16½	16½	16½	− ½
Dofasco	1401	$20½	20¼	20¼	
Dom Glass	z25	$10	10	10	
Dom Store	6240	$15¼	15⅛	15¼	+ ⅛
D Textile	1425	$6⅞	6⅜	6¾	− ¼
Dmtr	25550	$20	19⅜	19⅞	+ ¼
Dow Chem	z15	$51½	51½	51½	
DRG Ltd A	700	$6½	6	6	− ⅜
Dunraie	500	18½	18½	18½	−2½
Du Pont	z50	$20⅜	20⅜	20⅜	
Dylex Ltd	460	335	325	335	−10
Dylex A	3125	340	315	315	−25
Dynasty	4000	$6⅛	5¾	5¾	− ⅜
E Mal	16650	335	315	315	− 5
East Sul A	2310	150	145	150	+ 2
Econ Inv	100	$9¼	9¼	9¼	
Ego M	51100	78	75	76	+ 1
E-L Fin	400	285	275	285	+10
Electro A	1129	415	410	415	+ 5
Electro K	z100	47	47	47	
Elect Asoc	5041	12	10	10	− 5
Elks Sfors	100	$7	7	7	− ¼
Emco w	z100	125	125	125	
Extndcar	230	350	350	350	
Extndcar w	400	125	125	125	
Falcon C	7850	$6	5½	5½	− ⅜
Falcon	4313	$23½	23¼	23¼	− ¼
Fed Ind A	500	400	400	400	− 5
Fed Pion	100	$12¾	12¾	12¾	+ ¾
Fidelty M S	100	$7	7	7	+ ¾
Keen Ind	600	270	250	250	−20
Keeprite B	500	430	430	430	−10
Kenting	100	425	425	425	+25
Kerr A	47810	$9½	9⅛	9½	+ ¼
K Anacon	500	17	17	17	− 1
Koffler	7500	245	230	230	−20
Koffler w	3600	20	20	20	+ 1
K-Tel Intl	800	175	160	160	
Labat A	12070	$13½	13	13¼	− ½
Labatt A p	3955	$13½	13	13	− ½
Lab Min	500	$22½	22½	22½	
Lacanex	1300	55	55	55	
Lacanex w	3000	1½	1½	1½	
Laidlaw T	1800	325	315	320	− 5
LOnt Cem	700	270	260	260	
L Shore	110	360	360	360	−15
La Luz	200	350	350	350	
La Vrndr	100	300	300	300	
Langi	1000	7	7	7	− 2
Laurasia	1000	42	41	41	− 1
Lau Fin	100	$6¼	6¼	6¼	
Lau F 1.25	z20	$12¾	12¾	12¾	
Lau Fn 140	900	$16¼	16	16¼	+ ½
Lau F 2.00	175	$20	20	20	
Leigh Inst	6750	115	100	101	−14
Leons F	20100	$5¼	5	5	− ½
Levy A pr	z1	450	450	450	
Liberian	361	$11⅛	11	11	
LL Lac	700	160	155	155	− 5
Lob Co A	300	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Lob Co B	210	$5⅛	5⅛	5⅛	
Lob Co pr	235	$21½	21¼	21¼	− ⅜
Lob Ltd Ap	850	$14	13½	14	+ ½
Lochiel	2400	85	85	85	− 3
Loeb M	2725	205	205	205	− 5
LogisticC	6960	130	130	130	−10
Lost River	4800	230	220	230	+ 5
Lytton M	1910	110	100	110	+13
	M to O				
Maclarn A	100	$26	26	26	− ½
Mclan H A	200	450	450	450	
M Cable	1000	$6	6	6	− ½
MB Ltd	2005	$22⅞	22½	22½	− ¼
Madeline	1380	265	256	260	− 5
Madsn	15900	48	46	47	+ 2
Magna Int	500	$8¾	8¾	8¾	+ ¼
Magnason	500	95	95	95	
Magnetcs	z300	18	17	17	
Maislin I	600	300	300	300	−10
Majst Wil	2400	175	165	169	−10
Major H D	100	290	290	290	− 5
Malartic	625	102	102	102	− 4
Man Ba	12700	77	72	72	− 2
M Lf Mills	300	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
Maritime	z72	$15½	15¼	15¼	
Martim A p	800	$8	8	8	
Markel F	250	205	205	205	
Martin	17500	25	23½	23½	− ½
Mass Fer	6862	$12⅞	12¾	12¾	
Matchan	4000	10	10	10	
Mattgmi	600	$13⅜	13⅜	13⅜	
Mc Adam	1000	25	25	25	− ½
McGraw H	1500	330	330	330	− 5
Mc Intyre	420	$30¼	30	30	− ½
McLaghin	200	$7	7	7	− ⅛
McLagn w	z1300				
MDS Helth	100	140	140	140	
Melchers	200	310	310	310	−40
Melton R E	200	215	215	215	+15
Mentor	1200	121	121	121	+ 6
MEPC	6000	$5½	5¼	5¼	− ¼
Mercantil	100	$11¼	11¼	11¼	
Mercn r	24440	75	72	73	
Mex LP	z64	475	475	475	
MICC	300	$8¼	8	8¼	+ ¼
Microsyst	3299	230	225	230	
Micrsys w	1300	105	105	105	
Midrim	1500	7	7	7	+ ½
Minda	11600	18	18	18	
Moffat A	200	395	395	395	− 5
Mols A	13324	$12⅞	11¾	12	− 1
Molson B	5500	$13¼	13	13¼	+ ¼
Monarc W	1000	80	80	80	+ 5
Mtl Trust	410	$13	13	13	
Moore	3600	$41	40½	41	+ ½
Mt Wright	1000	16	16	16	+1½
MTS Inter	2000	30	30	30	
Multi-Mi	1000	32	32	32	
Multi Acc	600	275	275	275	−15
Murphy	100	480	480	480	+10
Mymar M	z111	29	29	29	
NaChrs I	1030	$6⅝	6⅝	6⅝	− ⅛
Nat Drug	100	400	400	400	
Nat Pete	4200	18	16	16	− 2
Nat Trust	500	$16⅛	16	16	− ⅜
NBU Mine	6800	215	210	215	+ 3

Indices de la Bourse de Toronto

	Ind.	Aurif.	Mét.	Pét.
Fermeture	152.97	381.99	55.52	116.37
La veille	153.71	366.04	56.52	119.01
Sem. dern.	150.64	370.92	57.37	107.25
Mois dern.	160.75	438.99	66.44	139.49
L'an dern.	201.89	377.69	88.93	233.99
Haut 1974	228.78	622.04	109.23	274.81
Bas 1974	150.11	284.96	56.12	107.25

	Ventes	Haut	Bas	Ferm	Chang
Fidelty r	z200	12	12	12	
Finning T	5000	$7⅛	7	7	
F Mar	1000	35	35	35	− 3
Foodcrp L	z200	94	94	94	
Foodex S	1400	185	175	175	−15
Ford Cnda	515	$51	50	51	+ ¾
F Seasons	1000	305	305	305	
F Sea A pr	100	$5½	5½	5½	
Francana	500	$7¾	7¾	7¾	− ¼
Frobex	1014	10	10	10	
Fruehauf	700	$5½	5¼	5¼	− ¼
Galt Mi Irn	100	375	375	375	+25
Gaz Metr	1500	$5	490	5	
GMC	433	$31½	31¼	31¼	− ⅜
Genstar L	1100	$14¾	14¾	14¾	− ⅛
Genstar L w	100	365	365	365	−10
Gt Mas	13000	43½	40½	41	− 4
GMas r	36000	1	½	1	− 2
Giant Yk	100	$10½	10½	10½	+ ¼
Gibraltar	7700	420	395	395	−30
Glendale	1850	188	160	188	+38
Goldray	1000	28½	28½	28½	−1½
Graft G	100	$20¾	20¾	20¾	− ¼
Granduc	2800	85	80	85	
Gt Oil Sds	2557	$5¼	490	5¼	− ¼
GL Nickl	600	45	45	45	− 5
GL Paper	625	$15⅛	15	15	− ¼
GL Pap w	1000	325	325	325	+ 5
Gt W Life	100	$51	51	51	+ ½
Green A L	300	100	100	100	
Grey G	350	300	300	300	
Greyhnd C	z800	32	28	32	
Greyhnd	800	$11⅝	11⅝	11⅝	
GSW Cl B	100	400	400	400	−25
Guar Trst	900	450	450	450	
Gulf C	10353	$23¼	22⅞	23	+ ⅛
Gulfstrem	500	12½	12½	12½	
	H to L				
Hambro C	2950	155	150	151	− 1
H Group	1850	255	255	255	−10
Ham Tr	150	$10¼	10¼	10¼	− ⅛
Hardee	2425	91	91	91	
Hard Crp A	400	380	380	380	
Harlequin	100	$9¾	9¾	9¾	− ¼
Hawker S	1675	400	395	395	
Hawker pr	z15	$54	52	54	
Hayes D A	200	395	390	390	− 5
Hedway C	6900	275	250	250	−60
Highmont	2400	60	60	60	− 5
Holinger A	2095	$22¾	22½	22¾	+ ¼
Homco A	100	190	190	190	− 5
Home A	1775	$18¾	18⅜	18⅜	− ⅜
Home B	450	$18	18	18	
H Bramor	200	255	255	255	
Huston	16000	120	119	120	+ 2
Hoden DH	z50	$5	5	5	
Hud Bay A	6660	$13⅜	12¾	13	− ⅛
HBay C	11772	$11⅜	11⅛	11¼	
HB Oil Gas	1394	$18½	17½	17½	−1¼
Huron Eri	z4	$23⅜	23⅜	23⅜	
Husky Oil	4000	$11⅞	11⅜	11¾	
Hydra Ex	5225	52	48	51	+ 7
IAC	2670	$17⅜	17½	17⅜	+ ¼
Imasco A	200	$23¼	23¼	23¼	− ⅛
IOil A	42070	$22⅞	22¼	22¾	
Indal Can	300	$8⅜	8⅜	8⅜	
Indusmin	z20	$6½	6½	6½	
Inglis	300	$10	10	10	
Inland Gas	130	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Inland G p	416	$9¾	9¾	9¾	+ ¼
IBM	192	$164	164	164	− 1
I Chemly	4465	146	135	140	− 8
Int Mogul	1005	209	192	192	−10
I Mogul A	2300	$5⅞	5⅜	5⅞	+ ⅛
Inco A	36405	$20	19½	19⅝	− ⅜
Inco B	z33	$19⅛	19⅛	19⅝	
Int Obaska	8500	11	10	11	+ 1
Interpool	1000	$7	6⅞	6⅞	− ⅛
Pipe	11825	$10¾	10¾	10¾	− ¼
nt Pipe w	3450	165	160	165	+ 5
psco	750	$10¾	10¾	10¾	− ⅜
nv Group	150	$5⅜	5⅜	5⅜	− ⅛
nv Grp A	2200	$5½	5⅜	5⅜	
nv Grp 5 p	720	$12¾	12½	12½	− ⅛
ron Bay T	200	390	390	390	+ 5
rwin T A	1520	170	170	170	− 5
so	4200	61	60	60	− 4
TL Ind	550	85	85	85	− 2
U Intl	5998	$9	8⅞	8⅞	− ⅛
vaco Ind	700	$10½	10⅜	10⅜	− ⅛
WC Com	5100	100	100	100	− 5
Jannock	750	$5⅛	5	5	− ⅛
Janock 6 p	z35	$56¾	56¾	56¾	
Jannock B	1181	$10¼	10¼	10¼	− ⅜
Jorex	12500	12	11	12	
Kaiser Re	1750	435	420	430	+15
Kaiser w	1050	173	173	173	− 2
Kam Kotia	2000	63	58	63	+ 7
Kaps Tr	16740	130	112	112	− 9
Rileys D	z50	74	74	74	
Rio Algom	916	$21	20½	20¾	− ¼
Ripley Int	100	250	250	250	
R Little	100	185	185	185	
Roman	1975	$8½	8¼	8¼	− ½
Ronald Fd	z50	$14	14	14	
Ronyx Cor	1000	61	60	61	− 4
Rothman	800	$9¼	9	9	− ½
Rothm A p	z50	$60	60	60	
Rothm 2p	200	$11⅜	11⅜	11⅜	
Rothmn w	z40	110	110	110	
Royal Bnk	1565	$25¼	24¾	24¾	− ½
Royal Tr A	150	$21	21	21	− ½
Ryl T M	100	$10	10	10	
Russel A	1000	$12¾	12½	12⅝	
Ryanor	1000	4½	4½	4½	
StL Cem A	1100	$13	13	13	− ½
Schneid b p	200	$7⅜	7⅜	7⅜	− ¼
Scintrex	1000	70	70	70	− 5
Scot Y	15650	100	94	94	− 7
Scot Lasal	300	130	130	130	
Scot Paper	100	$17	17	17	− 2
Scotts	100	440	440	440	
Scurry Rn	z40	$12⅛	12⅛	12⅛	
Shaw Pipe	300	300	300	300	
Shell Can	7395	$12⅛	11⅞	11⅞	
Sherritt	6110	465	455	460	
Shore To S	100	320	320	320	
Siebens	2050	$5¾	5⅜	5⅜	− ⅜
Sifton Pro	2900	405	400	400	−100
Sigma	225	$27¾	27⅜	27⅜	+ ⅛
Silvmq	6000	18	17½	17½	
Silverwd A	800	$7⅜	7½	7⅜	− ⅜
Simps	23806	$6¼	6	6¼	
Simpson S	410	$9	9	9	− ⅛
Sklar M	3350	220	200	200	−15
Skye Res	200	160	160	160	−20
Skyline H	800	205	205	205	
Slater Stl	1575	$8¾	8¾	8¾	− ⅛
Slat W Can	2925	$5⅛	495	5	+50
Sobey Stor	z25	460	460	460	
Sogepet	1000	62	62	62	− 2
Somville p	200	$28	28	28	
Southm A	1450	$23	23	23	+ ¼
Spar Aero	2200	125	125	125	− 5
Spoon	11400	13	12	12½	+ ½
Stafford	1200	300	300	300	
St Brodcst	4250	$7¾	6¾	7¾	+ 1
Stelco A	5315	$23⅞	23½	23½	− ¼
Steep R	5450	85	83	83	− 2
Steetley I	200	$10⅜	10½	10½	− ⅜
Strathrn A	700	81	81	81	
Sud Cont	1000	52	52	52	
Sulivan A	3185	155	150	154	− 1
Sundale O	4600	305	290	290	−20
TSE A8		vsvryrbylwyd			25
Surpass C	800	80	80	80	− 5
Systm	33988	240	210	220	+20
	T to Z				
Tara	200	$14¾	14½	14½	− ½
Teck Cor A	2959	194	185	187	− 3
Teck Cor B	920	169	165	169	+ 9
Texaco	200	$25¼	25¼	25¼	
Texasglf	6130	$27¼	27	27⅛	+ ⅛
Texmont	5000	16	15	15	+ 1
Texore	10000	12½	12½	12½	
Thom L	1600	22	22	22	
Thom N A	250	$10⅝	10½	10½	+ ¼
Thom N pr	z25	$31	31	31	
Tombill	z200	65	65	65	
Tormex M	1000	95	95	95	+10
Tor Dm Bk	2667	$31⅜	31	31⅜	+ ⅜
Tor Star B	z22	$8¾	8¾	8¾	
Total Pet	2825	410	400	405	− 5
Total P A p	500	$9	9	9	− ⅜
Traders A	800	$10⅜	10⅜	10½	
Traders B	200	$10½	10½	10½	
Trader A p	100	$18	18	18	− ¾
Trade 10¼ p	310	$9¾	9¾	9¾	
Trader 66 w	100	230	230	230	
Trnsair	3300	240	200	200	−50
Trnsair w	3500	40	40	40	− 2
Tr C Glass	200	390	390	390	
TrCan PL	2123	$9	8⅞	8⅞	− ⅛
TrCan A pr	z4	$48⅞	48⅞	48⅞	
TrCan B pr	484	$28	27¾	27¾	− ⅛
TrCan D pr	560	$51	51	51	
TrCanPLw	2850	45	40	40	− 5
Tr Can Res	9100	46	43	44	− 1
Trans Mt	5580	$8⅞	8½	8½	− ⅜
Travlway	500	425	425	425	
Treco Inc	200	250	250	250	−10
Trimac	200	350	350	350	
Trin Chib	1000	6	6	6	
Trizec Crp	100	$16	16	16	
Trizec w	6000	25	23½	23½	−4½
Tru-Wall	1000	410	400	400	−50
Ulster Pet	9850	39	37	39	+ 3
Ultramar	105	170	170	170	−25
Unican S	100	125	125	125	− 5
Unicorp F	600	120	100	120	+ 5
Un Carbid	1135	$14¼	14	14	− ¼
Un Gas	4700	$7¼	7⅛	7⅛	
U Mining	500	28	28	28	− 1
U Asbesto	1300	230	227	230	− 5
U Can	18320	$7	7	7	+ ⅛
U Corp B	451	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ¼
Un Fn Mgt	1100	135	125	135	+ 5
U Keno	715	$6½	6¼	6¼	− ¼
Un Reef P	z250	5	5	5	
U Siscoe	2259	230	215	229	+ 4
Un Tire	1200	200	200	200	− 5
Un Trust	225	350	325	325	−25
UnWstnOG	3000	80	73	73	+ 1
Unir Gas	2800	157	145	145	−15
U Sections	725	260	250	250	+10
Upp Can	4040	89	83	84	− 6
Van Der	600	275	275	275	
Van Ness	400	225	225	225	
Venpower	1000	65	65	65	
Versatile	790	$5	490	5	
Versati A	1400	370	355	370	+10
Vespar	1000	7	7	7	− ½
Vestgron	700	$9	9	9	
Vic G Tr	z64	$20¾	20¾	20¾	
Voyagr P	100	370	370	370	− 5
VS Serv A	1000	230	220	220	−10
Vulcan Ind	100	350	350	350	
Wajax A	200	$9¼	9¼	9¼	− ¼
Walk GW A	4157	$35¼	34⅞	34⅞	− ⅛
Warn Can	400	$5	5	5	+25
Weco Dev	1000	100	100	100	−15
Weldwod	900	$6½	6½	6½	
Wstburne	290	$5¾	5¾	5¾	− ¼
Wburn wt	100	275	275	275	−10
Wcoast Pt	2600	240	235	235	−15
W Pet A p	270	$11½	11¼	11½	− ½
Westcost	790	$18½	18⅜	18½	+ ⅛
Wcost 8½ p	400	$50⅜	50¼	50⅜	− ¼
Wcoast w	2900	167	160	160	− 7
Westeel	3500	$23½	20	23½	+3½
W Bcas A	700	$5¾	5⅜	5⅜	+ ⅛
W Decalta	8450	320	295	295	−25
W Min	20300	200	152	155	−55
Westfield	1200	38	35	35	− 3
Westnhse	100	$11	11	11	− ¼
Westmill	500	475	425	425	−15
Weston	700	$18¾	18½	18½	− ⅛
Wstn 4½p	z50	$46½	46½	46½	
Whithorse	200	135	135	135	
White Pas	z50	$5⅝	5⅜	5⅜	
Whonok A	100	360	360	360	+10
Wilshire	120	420	420	420	−117
Winco S	125	375	375	375	−25
Windfall	2000	9	9	9	− ½
Woodreef	500	10	10	10	
WoodwdA	2505	$16⅞	16¼	16⅞	+ ⅛
Yk Bear	4850	163	156	156	− 6
Yukon C	1400	60	60	60	− 3
Zellers	750	$67⅛	6½	6½	− ⅜
Zenmac	7000	5	5	5	− ½
Zulapa	2500	9	9	9	
BBC R un	400	$11⅛	11	11	− ½
BM-Rt un	1000	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ¼
BM-RT wt	2500	150	140	140	− 5
C Perm un	1300	$8½	8⅜	8½	
Heitman u	780	$8¼	8¼	8¼	
Heitman w	1500	62	62	62	− 6
TD Rlt un	327	$24½	24½	24½	
TD Relt w	400	210	206	206	− 1

new-york

Nouvel effritement

NEW YORK (AFP) — Nouvel effritement des cours lundi à Wall Street où l'indice des industrielles a perdu près de 5 points à l'issu d'une séance peu active. Les cours, en légère hausse à l'ouverture, se sont par la suite repliés, fluctuant étroitement tout au long de la séance. La crise économique affecte toujours un marché sur lequel pèsent en outre les ventes pour raisons fiscales.

La plupart des compartiments clôturent en baisse ou sur une note irrégulière, a part, une fois de plus, les mines d'or, où Homestake et Dome Mines gagnent par exemple plus de 2 points.

Quelques baisses assez sensibles ont été observées aux électroniques.

Parmi les compartiments en baisse figurent également les compagnies aériennes, aérospatiales, cuprifères, pétroles, aluminiums, alimentaires et tabacs. Les autres secteurs terminent la journée sur une note irrégulière, comme les automobiles, chimiques, papiers et pharmaceutiques.

Cours transmis par la Presse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ferm	Chang
ACF In	7	4	33⅜	33⅜	33⅜ + ¼
Addrsso	..	134	3¼	3	3 .....
Alcan Al	4	110	19	18¾	18⅞ − ⅛
Alleg Cp	2	38	6⅝	6¼	6⅜ .....
Allis Ch	4	78	6⅝	6¼	6¼ .....
Alcoa	5	372	27¼	26¾	27 − ½
Ambac	3	12	6½	6¼	6¼ − ⅛
Am Hes	2	230	15	14	14⅞ + ¼
Am Airl	11	377	5¾	5½	5⅝ .....
A Brnd	6	68	31⅝	31	31⅛ − ⅛
Am Can	6	66	27¾	27⅜	27⅜ + ½
A Cyan	6	228	20½	19⅜	19⅝ − ¾
A Home	24	730	34¼	33⅝	33⅝ − ½
Am Mot	4	399	3⅞	3⅝	3¾ .....
ASmit R	2	225	14¼	13¾	13⅞ − ½
Am Stand	3	86	8¼	7⅞	7⅞ − ⅜
Am TT	8	662	44⅛	43⅝	43⅝ −

l'économie

Les contrats militaires maintiennent l'industrie aérospatiale américaine sur la pente ascendante

par Gilbert Grellet

NEW YORK (AFP) — Relativement épargnée jusqu'à présent par la récession économique, l'industrie aérospatiale américaine envisage l'avenir avec un mélange d'optimiste et d'incertitude.

Les constructeurs aéronautiques américains, dont les carnets de commandes sont plus garnis que jamais, espèrent ne pas trop subir les conséquences de la crise actuelle et comptent bien profiter de l'ouverture de nouveaux marchés et de l'accroissement des ventes d'armement à travers le monde, et notamment au Moyen-Orient.

Des estimations et prévisions publiées lundi par l'Association américaine des industries aérospatiales révèlent que les ventes de ce secteur industriel atteindront cette année quelque 27 milliards de dollars contre 24,8 milliards en 1973. Pour 1975 est prévu un chiffre d'affaires total de près de 29 milliards.

Le département de la Défense a absorbé près de la moitié de ces ventes (13,1 milliards soit 48.5 p.c.). Environ 7,5 milliards ont représenté des ventes commerciales de matériel aéronautique, le reste allant à la Nasa et à d'autres agences américaines ou représentant du matériel non aérospatial.

Par ailleurs, les exportations américaines de matériel aérospatial ont nettement progressé cette année, atteignant selon les premières estimations, quelque 6,8 milliards de dollars (dont 1,7 milliards de matériel militaire) soit une progression de 32.5 p.c. sur 1973.

Les bons résultats atteints en 1974 ont dépassé toutes les prévisions effectuées l'année dernière. L'industrie aérospatiale américaine a donc poursuivi un redressement amorcé en 1973, après avoir traversé une sérieuse période de crise (notamment en 1971) et a aidé considérablement la balance commerciale américaine, laissant un surplus d'environ 6 milliards de dollars.

Les spécialistes notent cependant qu'en dollars constants (après ajustements dûs à l'inflation) les ventes de 1974 ne dépasseront pas celles de 1973, et seront même en légère diminution (1.3 p.c.), et que cette tendance se poursuivra en 1975 (2.1 p.c.).

Ceci sera particulièrement vrai pour les ventes auprès du département de la Défense, qui selon l'Association de l'industrie aérospatiale atteindront, l'année prochaine 13,3 milliards, soit une baisse réelle de 7 p.c. en dépit d'une légère progression en valeur absolue.

Un ralentissement de l'inflation est donc espéré par une industrie aérospatiale américaine qui employait cette année un peu moins d'un million de personnes — contre près de 1,5 million en 1968 — et dont les bénéfices après impôts ont atteint cette année environ 3.4 p.c. des ventes, taux de profit en progrès sur 1973 (2.9 p.c.) et 1971 (1.8 p.c.) mais encore faible comparé à l'ensemble de l'industrie américaine dans le secteur manufacturier (6 p.c.).

Cependant, les constructeurs aéronautiques américains — dont les carnets de commandes se chiffraient le 30 septembre dernier au niveau record de 31,6 milliards de dollars — abordent 1975 et les années suivantes avec un certain optimisme en dépit des inquiétudes provoquées par la crise économique et le problème pétrolier.

Les problèmes sont surtout sensibles dans le secteur civil et principalement pour l'aviation commerciale, très touchée par la crise pétrolière, ce qui commence à se répercuter dans le secteur aéronautique.

En 1974, les constructeurs américains auront assemblé environ 335 gros avions de transport commercial contre 294 en 1973. Ils ne prévoient pas en produire plus de 300 l'année prochaine.

Au 30 septembre dernier les constructeurs américains dans ce secteur — Boeing, McDonnel et Lockheed qui sont dans l'ordre les trois plus grosses compagnies américaines — avaient dans leurs carnets des commandes pour 1,082 de ces avions (619 aux États-Unis et 363 à l'étranger) d'une valeur d'environ 12 milliards de dollars.

Mais les compagnies aériennes, dont le trafic passagers s'est nettement ralenti ces derniers temps, commencent à annuler leurs commandes ou à ne pas exercer leurs options, surtout pour les très gros avions, comme les Boeing 747 ou les McDonnel DC10.

La compagnie américaine National Airlines a ainsi décidé le mois dernier d'annuler une commande ferme de 3 DC10 juste après qu'Alitalia ait décidé de ne pas exercer ses options sur 6 de ces avions.

De telles annulations risquent de se multiplier, notamment de la part des compagnies opérant sur les lignes internationales, ce qui pourrait handicaper les constructeurs.

Ces derniers espèrent cependant profiter de l'ouverture de nouveaux marchés pour compenser ces pertes. Boeing et Lockheed sont par exemple en train de discuter avec les Soviétiques à qui ils espèrent vendre plusieurs exemplaires de leurs gros porteurs, le 747 et le Tristar L.1011 à long rayon d'action.

Par ailleurs, le marché du Moyen-Orient, en plein boom actuellement, retient toute l'attention des constructeurs américains. Selon le magazine Aviation Week par exemple, les compagnies aériennes arabes achèteront pour 2,5 milliards de matériel aéronautique d'ici 1980 et des commandes totalisant quelque 500 millions viennent d'être passées ou vont l'être au cours des prochains jours.

Boeing devrait être le principal bénéficiaire de ces ventes mais les autres constructeurs américains sont également sur les rangs de même qu'Airbus Industrie.

L'industrie américaine devrait donc accentuer sa position prédominante sur le marché mondial même si le gouvernement américain ne finance plus comme avant la moitié des exportations de cette industrie, en raisons de diverses limitations: éventuelle réduction des opérations de l'Exim-Bank, accord sur le financement des exportations passé récemment entre les principaux pays industrialisés.

Par ailleurs, les constructeurs de petits avions (affaires et privés) traversent actuellement aux États-Unis une période exceptionnelle, ce qui a surpris les observateurs. Ils assembleront cette année environ 14,500 exemplaires (contre 13,645 en 1973) et comptent en produire l'année prochaine près de 18,000.

Le spectre de 1971 n'est pas encore réapparu

téléphoto PA

Même si le gouvernement Bourassa ne s'est pas inquiété

La justice américaine enquête sur Abitibi-Price

OTTAWA (PC) — Le secrétariat américain de la Justice fait enquête sur la main-mise, par une compagnie canadienne d'un producteur rival de papier journal, afin de déterminer si cette transaction viole certaines lois américaines.

Les deux sociétés en cause sont des subsidiaires de compagnies américaines et vendent la presque totalité de leur production sur le marché américain. La division anti-monopole du secrétariat de la Justice tente de déterminer si cette fusion viole les lois américaines interdisant les restrictions du commerce.

L'enquête porte sur l'acquisition par Abitibi Paper de Toronto de la Price de Québec, au coût de $125 millions.

À Ottawa, le directeur J. Bertrand du bureau d'enquête du ministère des Corporations a déclaré qu'il avait été informé de l'enquête amorcée par Washington en même temps que l'ambassade canadienne à Washington. Il a admis que, par le passé, les autorités américaines ont déjà fait enquête sur des compagnies canadiennes, dans des circonstances semblables.

Les Américains sont préoccupés du fait que les deux tiers de leurs importations de papier journal, qui ont totalisé $1.3 milliard en 1973, proviennent de compagnies canadiennes.

L'Abitibi Paper deviendra le plus important producteur mondial de papier journal en amalgamant la Price. En 1973, Abitibi à produit 1.19 millions de tonnes de papier journal et la Price 974,000 tonnes.

Un porte-parole de la compagnie Abitibi a déclaré à Toronto que cette société est prête à collaborer entièrement avec les enquêteurs américains et qu'une telle enquête n'est qu'affaire de routine. Rappelons que plus de la moitié de la production de la compagnie Abitibi est vendue aux États-Unis.

En Colombie-Britannique

Les industries forestières et minières continuent de presser sur Barrett

VANCOUVER (PC) — Les hommes d'affaires et les politiciens, plongés dans le pessimisme provoqué par la dernière moitié de 1974, n'ont pas beaucoup d'espoir en un rebondissement de l'économie en Colombie-Britannique, en 1975.

Les industries forestière et minière ont été durement frappées par le ralentissement des marchés mondiaux, et en Colombie-Britannique, quand ces deux industries géantes sont en difficulté, les répercussions en sont ressenties dans la construction, le transport maritime, les revenus gouvernementaux et les ventes de détail.

C'est malgré tout le premier ministre Dave Barrett qui semblait le plus optimiste, quand il a prédit que l'économie commencera à se relever vers le milieu de 1975, si les marchés d'exportation ne sont pas frappés de nouvelles catastrophes. Il a ajouté qu'à son avis les pertes en revenus fiscaux, dus au ralentissement économique actuel, seront compensées par les décisions que prendra le gouvernement.

Le premier ministre a dit en particulier que la B.C. Petroleum Corporation, une agence provinciale de mise en marché responsable d'importantes ventes de gaz naturel aux États-Unis, fera de nouveaux profits qui équilibreront les pertes subies en taxes.

Pendant l'année qui a pris fin le 31 mars 1974, les exportations de gaz naturel se sont chiffrées par $91.8 millions, et deux hausses survenues depuis dans les prix auront probablement pour effet de doubler ce chiffre, et même davantage, au cours de la présente année financière.

Dépenses plus grandes

Le premier ministre avait de bonnes raisons de parler de la récupération des pertes sur les taxes. Pendant l'année financière 1973-1974, la province a enregistré des revenus record de $2.1 milliards, soit $442 millions ou 26.5 pour cent de l'année financière précédente.

Mais les dépenses de la province, au cours de la même période, ont augmenté de $2.06 milliards, soit $475 millions ou 29.3 pour cent de l'année financière précédente.

C'est dans l'industrie forestière que les perspectives de revenu sont les plus sombres. En effet, 15,000 employés y ont été mis à pied, sur 40,000. M. Herb Doman, président de Doman Industries Ltd., a dit que le marché était "le pire depuis 25 ans".

M. Dennis Timmis, un des dirigeants de la compagnie MacMillan Bloedel Ltd., dit que les mises à pied pourraient atteindre 24,000 d'ici avril 1975. Il a dit que sa propre compagnie projette de réduire ses investissements de capital, en Colombie-Britannique, d'au moins le tiers en 1975. Cette année, ces investissements se chiffraient par $51 millions.

Taxes élevées

L'industrie minière, la seconde plus importante de la Colombie-Britannique, a été assaillie par les taxes, en 1974. La production totale de ressources minérales, en 1973, avait rapporté $997.5 millions, et cette tendance à la hausse a continué jusqu'au milieu de 1974, alors que les prix mondiaux du cuivre ont commencé à baisser, ce qui constituait un facteur important en Colombie-Britannique, où quelque 750 millions de livres de cuivre sont produites chaque année.

Ce qui a inquiété le plus les compagnies minières, cependant, ce furent une série de lois provinciales, et particulièrement la loi sur les ressources minérales. Le premier ministre Barrett a déclaré cependant que les redevances exigées sont réalistes, et que les compagnies minières ont adopté une position rétrograde en se plaignant d'avoir à payer tous les sept ans des redevances de 9.8 pour cent.

Les compagnies sont également inquiètes de la lutte continuelle entre le fédéral et le provincial, au sujet de la taxation des ressources. Elles ont l'impression, a dit un porte-parole de la Chambre des Mines du Yukon et de la Colombie-Britannique, qu'elles seront éventuellement les perdantes, en étant taxées au maximum par les deux niveaux de gouvernement.

Dans la construction

L'industrie de la construction a suivi la tendance générale. Après avoir connu une bonne première moitié de 1974, elle a connu un déclin reflétant le ralentissement général des affaires, dans la seconde moitié de l'année. Les problèmes de cette industrie, disent les porte-parole, ont été aggravés par des conflits syndicaux continus. Des chantiers de construction représentant environ $200 millions ont été paralysés pendant 10 semaines, entre mai et juillet, par une grève de 10,000 ouvriers représentés par les 10 syndicats du Conseil des métiers de la construction du Yukon et de la Colombie-Britannique.

Le manque de main-d'oeuvre, les programmes d'apprentissage à long terme et la rareté des prêts hypothécaires ont été d'autres facteurs négatifs pour l'industrie de la construction, en plus du fait que les entrepreneurs ont connu des pénuries de matériaux de toutes sortes, et du fait aussi que le prix de ces matériaux augmente de 15 à 20 pour cent par année.

Québécair achète un Boeing 707

MONTRÉAL — Québécair est en voie de devenir un des plus importants transporteurs régionaux du Canada!

Le nombre de passagers qui en '71 était de 273,000 est passé à plus d'un demi-million en '74 et atteindra plus d'un million en '75.

En plus de desservir par vols quotidiens son réseau régulier, Québécair dessert également le sud par vols nolisés les fins de semaine.

La direction de Québécair a décidé d'ajouter de nouveaux appareils à la flotte qu'elle possède déjà.

Québécair annonce l'acquisition d'un quadriréacteur Boeing 707 de la série 120-B acheté d'une compagnie américaine et la location d'un autre appareil identique. Ces deux quadriréacteurs Boeing 707, destinés au nolisement, entreront en service au cours du mois de décembre pour se rendre aux endroits suivants: la Floride, les Bahamas, la Jamaïque, Puerto Rico, la Martinique, la Guadeloupe, Haïti, la Barbade, Sainte-Lucie, Cuba, Acapulco, Cozumel et Hawaï. De plus, Québécair prévoit dans sa planification de vols nolisés, desservir l'Europe (Paris, Londres, Amsterdam, Francfort et Dublin).

En se procurant ces deux Boeing 707, il sera possible pour la compagnie d'organiser des vols en partance de Montréal et de Toronto, sept jours par semaine, puisqu'un des deux avions sera basé à Montréal et l'autre à Toronto.

Malgré l'imbroglio du boeuf

Les exportations agricoles canadiennes passent de 2 à 2.7 milliards de dollars

OTTAWA (PC) — Les exportations canadiennes de produits agricoles se sont chiffrées par $2.758 milliards pour les neuf premiers mois de 1974, soit une hausse appréciable de 32 pour cent sur les $2,088 milliards de la période correspondante de 1973.

Par ailleurs, les importations se sont élevés à $2,019 milliards, représentant une augmentation de 38 p.c.

L'excédent commercial pour les produits agricoles est passé de $629 millions à $740 millions en 1974.

La moitié de la valeur des exportations est due à la vente du blé qui a rapporté $1,469 milliard et de l'orge, $170 millions, dans les pays autres que les États-Unis.

L'exportation de graines, noix et amandes oléagineuses a rapporté $275 millions de janvier à septembre 1974.

Les Américains ont acheté pour $15 millions de blé.

Plus de 80 p.c. des exportations canadiennes sont destinées aux autres pays que les États-Unis mais près de 60 p.c. des importations canadiennes de produits agricoles provenaient des États-Unis, comparativement à 56 p.c. pour les neuf premiers mois de 1973.

La proportion des exportations vers nos voisins du sud a baissé, passant de 18 p.c. en 1973 à 14 p.c. cette année, en partie en raison de la hausse considérable près de 80 p.c. de la valeur des expéditions de blé vers les matchés d'outre-mer, et en partie en raison d'une réduction des exportations d'animaux vivants, de viandes et de produits laitiers vers les États-Unis.

Importations

Les importations de produits agricoles représentent approximativement 7 à 8 p.c. des importations en provenance des États-Unis.

Entre janvier et septembre 1974, elles ont augmenté de plus de 40 p.c., passant de $815 millions à $1.165 milliard.

Parmi les produits importés, qui ont augmenté rapidement, il y a le maïs avec $74 millions, les fourrages et les graines oléagineuses qui ont augmenté de près de $60 millions et les fruits et légumes, de $50 millions.

Les importations de sucre et les préparations de sucre en provenance de pays d'outre-mer ont plus que doublé pour atteindre $261 millions pour les trois premiers trimestres de cette année.

La valeur des importations de sucre brut est passée de (103 millions à $230 millions) mais l'augmentation en volume était relativement faible 5 p.c..

D'autre part, le prix moyen des importations de sucre a plus que triplé, passant de $7.75 le quintal en septembre 1973 à $24.77 un an plus tard.

SCRIBEC
45 est, rue Jarry
Montréal
387-2486

SECRÉTARIAT
DACTYLOGRAPHIE
IMPRESSION

PHOTOCOPIE XEROX

1-4	11¢
5-10	8¢
11-16	7¢
copies de même original	la copie
17-30	6¢
31-49	5¢
50-70	4¢

Format légal et papier couleur: 10% en sus
Réduction à partir de 14" x 18"

IMPRESSION OFFSET

copies	8 1/2 x 11"	8 1/2 x 14"
100	3.50	4.15
200	4.65	5.95
300	5.85	7.15
400	7.00	9.20
500	8.15	10.05
600	9.00	11.25
700	9.60	11.90
800	10.20	12.75
900	10.80	13.35
1000	11.70	14.00
2000	20.70	25.85
3000	30.25	38.00
4000	39.70	49.90
5000	49.00	61.75

À brève échéance

Le prix officiel des stocks d'or approchera du prix courant

PARIS (AFP) — L'accord conclu entre les présidents Ford et Giscard d'Estaing aux Antilles sur la réévaluation de l'or aura pour effet de faire multiplier par quatre à bref délai le prix "officiel" du métal précieux.

Après être resté pendant 35 ans au prix immuable de 35 dollars l'once, l'or est passé successivement à 38 dollars puis 42.20 dollars à la suite des deux dévaluations du dollar. La réévaluation des stocks d'or des banques centrales au cours du marché libre, plus de 180 dollars, a pour effet de multiplier par quatre le prix de l'or des stocks.

La banalisation de l'or n'est pas encore totale, puisque les banques centrales ont seulement le droit de l'évaluer à son "juste" prix et non pas encore de le vendre soit entre elles, soit sur le marché libre. Les conséquences immédiates d'un tel accord sont d'ordres divers: la réévaluation de l'or permet aux pays industrialisés en possédant de retrouver une aisance financière que la crise pétrolière avait largement compromise, mais par contre elle risque d'accélérer les tensions inflationnistes par l'accroissement de la masse monétaire qu'elle risque d'entraîner.

Tout Détroit en chômage

DETROIT (AP) — Depuis ce lundi, 170,000 ouvriers de l'automobile sont en chômage aux États-Unis.

Les stocks des constructeurs sont très importants du fait de la mévente. Début décembre, les ventes étaient inférieures de 29 pour cent à celles de l'an dernier déjà touchées par la crise pétrolière.

Plusieurs milliers d'ouvriers, dans les industries annexes, sont également réduits au chômage ou menacées d'y être dans peu de temps.

General Motors ferme pour la semaine six de ses usines d'assemblage et met au chômage technique 63,500 ouvriers horaires. Ses stocks représentent 80 jours de vente normale.

Chez Chrysler, dont les usines sont virtuellement fermées depuis le 27 novembre, les stocks sont de 115 jours et 70,000 de ses ouvriers seront au chômage pour les fêtes.

Chez Ford, trois usines seront fermées pour la semaine et 33,000 ouvriers en chômage. Les stocks sont de 90 jours.

Chez American Motors, qui vient de fermer ses usines d'assemblage pendant une semaine, les stocks sont de 115 jours.

Pendant les trois premiers mois de 1975, la production totale des constructeurs américains devrait être en diminution de 11 pour cent par rapport à celle des trois premiers mois de 1974. Celle-ci avait déjà été de 40 pour cent inférieure à celle des trois premiers mois de 1973, à cause de la crise pétrolière.

La production devrait atteindre au premier trimestre 1975 1,600,000 unités contre 2,700,000 au premier trimestre de 1973, ce qui avait constitué un record. Ce sera la plus faible production depuis 1961. Elle avait été alors de 1,200,000 unités.

où irons-nous?

Cinémas

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E., 288-2934: "Le cercle noir": 2.20, 6.00, 9.50. "Cosa Nostra le dossier Valachi": 12.10, 3.55, 7.40.

ATWATER I: Plaza Alexis Nihon (niveau du métro) 935-4246: "Airport '75": 1.00, 3.00, 5.10, 7.15, 9.20.

ATWATER II: Plaza Alexis Nihon (étage mode) 931-3313: "Animal crackers": 7.15, 9.10.

AVENUE: 1224 Green Av., Westmount, 937-2747. "Black Windmill": 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

BERRI: 1280 St-Denis, 878-2424. "Emmanuelle": 12.00, 1.45, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

BEAVER: 5117 Avenue du Parc, 844 1932. "Room II": 1.25, 4.15, 7.05, 9.55. "3 on a water bed": Midi, 2.50, 5.40, 8.30.

CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E., 523-5180. "Le grand bazar" et "Frères karaté à Bangkok".

CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E., 524-1685. "Serpico": 12.15, 4.50, 9.25. "Billy Halliday chante le blues": 2.30, 7.10.

CHATEAU I: 6956 St-Denis, 271-4400; "Sept minutes pour mourir": 2.50, 6.10, 9.24. "Doucement les basses": 1.05, 4.20, 7.40.

CHATEAU II: 6956 St-Denis 271-4400. "La pente douce": 2.50, 6.10, 9.25. "Pigalle, carrefour d'illusions": 1.15, 4.30, 7.50.

CINÉMA CHEVALIER: 1590 rue St-Denis: "Le trio infernal": 12.25, 2.45, 5.05, 7.25, 9.45.

CINÉMA 2001: 855 Décarie, 277-2001, Mardi, mercredi, jeudi et vendredi: "Les trois mousquetaires": 7.15. "The three musketeers": 9.30.

CINÉMA 7e ART: 3180 Bélanger est, 722-0302. "Symphonie pathétique": 7.30. Vendredi: 9.50, sam: 5.20 et 10.00, dim: 2.50, 7.40. "Love": 9.40, vend: 7.30, sam: 7.40, dim.. 12.30, 5.00, 9.45.

CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O., 861-2996. "Les Beaux Dimanches": 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

CINÉMA LE PIERROT: 1590 St-Denis, 845-3222. "Défense de savoir": 1.10, 3.15, 5.20, 7.20, 9.25.

CINÉMA V: 5550 Sherbrooke O., 489-5559. SALON ROUGE: "Rabbi Jacob" 6.20, 9.45. "Marry me, marry me": 8.05, SALON BLEU: "Why Israel?" 8.00.

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O., "Abdication": 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.

CRÉMAZIE: 8610 St-Denis, 388-4210. "L'Arnaque": 7.55. "Sentimentalement vôtre": 6.20, 10.00.

DAUPHIN (McLaren): 2396 E. Beaubien, 721-6060. "Mon nom est personne": 7.20, 9.30.

DAUPHIN (Renoir): 2396 E. Beaubien, 721-6060. "Toute une vie": 7.00, 9.30.

ÉLYSÉE: 35 Milton, 842-6053. SALLE RENAIS: "AMARCORD": 7.15, 9.30. SALLE EINSTEIN: "Montreal Main": 7.15, 9.30.

ÉLECTRA: 114 est, rue Ste-Catherine. 522-9177: "Chère amour" et "Qu'est-ce que je vois?".

EVE: 1229 St-Laurent, 861-3151. "Ride mister" et "Memories within miss Aggie."

FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E., 525-8600. "Viva la muerte": 7.30, 9.30.

FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E., 288-3303. "Quatre Charlots mousquetaires": 12.30, 4.20, 8.10. "A nous quatre cardinal": 2.30, 6.20, 10.15.

GRANADA: 4353 Ste-Catherine E., 255-2428. "Sept minutes pour mourir" et "Doucement les basses.

GREENFIELD 2: 519 Boul. Taschereau, 671-6229. "Donnez-nous votre amour quotidien" et "Faut pas jouer avec les vierges".

GREENFIELD I: 519 Boul. Taschereau 671-6129. "Exorcisme et messes noires" et "Le puceau se déchaine".

JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E. 725-7000. "Quatre mercenaires d'El Pasco": 8.25. "Cité de la violence": 6.30, 10.05.

KENT: 6100 Sherbrooke O., 489-9707. "The apprenticeship of duddy Kravitz": 12.45, 2.50, 5.00, 7.05, 9.15.

LAVAL I: 1600 Le Corbusier, 688-8200. "La pente douce" et "Allons enlève ta robe".

LOEWS: 954 Ste-Catherine O., 866-5851. "Macon county line": 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E., 525-2174. "Quatre mercenaires d'El Paso": 8.25, "Cité de la violence": 6.30, 10.05.

MERCIER: 4260 Ste-Catherine 255-6224. "L'exorciste": 7.15, 9.30.

MIDI-MINUIT: 4462 rue St-Denis: "Qu'est-ce que je vois?" et "Chère amour".

MONKLAND: 5505 av. Monkland, 484-3570. "Papillon": 1.10, 5.10, 9.25. "Internecine project": 3.35, 7.40.

OUTREMONT: 1248 Bernard O., 277-4245. "Isadora": 7.00, "Bhakti": 9.30.

PARC (Verdun): 720 Av. de l'Église, 768-1509. "Qu'est-ce que je vois?" et "Chère amour".

PIGALLE: 318 Ste-Catherine O., 861-2807. "Donnez-nous notre amour quotidien" et "Faut pas jouer avec les vierges".

PLACE DU CANADA: Entrée Via Hôtel Château Champlain, 861-4595. "Odessa file": 7.15, 9.20.

PLACE VILLE-MARIE LARGE: 577 Dorchester O., 866-2644. "Groove tube": 12.10, 1.50, 3.25, 5.05, 6.40, 8.20, 10.00

PLACE VILLE-MARIE: Little 577 Dorchester O. 866-2644. "Chinatown": 1.40, 4.10, 6.40, 9.10.

PLAZA: 6505 St-Hubert, 274-6155. "Le grand bazar" et "Frères Karaté à Bangkok".

PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215, "Female moonshiners": 1.15, 4.00, 6.45, 9.30. "The doctor and his women": 12.00, 2.50, 5.35, 8.25.

SALLE EMILE-LEGAULT, 613B boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, 744-1182. Relâche

SÉVILLE: 2155 Ste-Catherine O., 932-1139. "Earth quake": 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30. Samedi, dernier spectacle à 12.00.

SNOWDON: 5225 boul. Décarie 482-1322. "Gone the wind": 12.00, 3.55, 7.50.

ST-DENIS: 1594 St-Denis, 849-4211. "Continental circus": 2.45, 6.15, 9.45. "Karaté du tonnerre": 1.20, 4.50, 8.20.

RIVOLI: 6906 St-Denis, 277-4129. "Docteur Jivago": 12.45, 4.20, 7.55.

RIVOLI II: 6906 St-Denis, 277-4129. "Exorcisme et messes noires" et "Amour délicieuse".

VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges, 721-8243. "The longuest yard": 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.20.

VENDOME: Place Victoria 878-1451. "Black socks": 12.45, 2.30, 4.15, 6.05, 7.45, 9.30.

VERDUN: 3841 rue Wellington, 768-2092. "Le crépuscule des crapules" et "L'invincible dragon".

VERSAILLES: 7255 Sherbrooke E., (SALON BLEU): "Rêves érotiques" et "Le complot": 1.40, 4.50, 8.00. (SALON ROUGE): "Exorcisme et messes noires" et "Le puceau se déchaine".

VILLERAY: 8042 St-Denis, 388-5577. "L'exorciste": 7.25, 9.30.

WESTMOUNT SQUARE: "Harry — Tonto": 12.35, 2.40, 4.40, 6.40, 8.55.

YORK: "Eleven Harrow House": 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.

Théâtres

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 Boul. DeMaisonneuve. 879-4349: Relâche.

CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: 1700 rue St-Denis, "Tiki, tiki": 7.30. "Falstall": 9.30.

VIDÉOGRAPHE: 1608 St-Denis, 842-9786. Objectal": 8.00, "Amourassis le p'tit vlimeux": 9.30.

LE MODULE D'ART DRAMATIQUE: 1406 St-Denis, 876-5673. Relâche.

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est avenue des Pins, 845-7277: "Quatre à quatre", de Michel Garneau à 20.30. Jusqu'au 21 décembre. Relâche le lundi.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis: Relâche.

PLACE DES ARTS (Théâtre Port-Royal): "Les crasseux" d'Antonine Maillet, à 20.30.

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau: "Les hauts et les bas d'une diva: Sarah Ménard par eux-mêmes", de Jean-Claude Germain, musqu'au 21 décembre. Relâche le lundi.

THÉÂTRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 ouest, Ste-Catherine. "La main passe" de Feydeaux à 20.00 jusqu'au 16 janvier. Relâche le lundi.

Variétés

L'ATRE: 4461 St-Denis, 844-8835: Relâche.

CAFÉ CAMPUS: 3315 de la Reine-Marie: Relâche.

L'ÉVÊCHÉ: (Hôtel Nelson, Place Jacques Cartier): "Beau Dommage".

CASANOUS: (association espagnole) 485 Sherbrooke O., 844-3691. Relâche.

LE PATRIOTE: 1474, Ste-Catherine E., 521-6666: Jacques Antonin.

LE PATRIOTE EN HAUT: "Les mimes électriques". Relâche lundi et mardi.

PLACE DES ARTS: Salle Wilfrid Pelletier: Orchestre Symphonique de Montréal. "Les Grands Concerts", mardi et mercredi à 20.30.

PLACE DES ARTS: Théâtre Maisonneuve. Relâche.

vie et culture

Pour Noël, "Les aventures d'une jeune veuve"

Un film de Roger Fournier avec Dodo

C'est le mercredi 25 décembre au cinéma Pigalle, qu'aura lieu la première mondiale du film "Les aventures d'une jeune veuve" de Roger Fournier, mettant en vedette Dominique Michel. Cette soirée sera rehaussée, comme à l'accoutumée, par la présence des principales vedettes du film.

Des Indiens et des Japonais se disputant un droit d'exploitation à Baie James - le "rolling cab", une invention révolutionnaire qui fera rougir d'envie les entrepreneurs en pompes funèbres du Québec - Dominique Michel en geisha improvisée - un ministre rusé et entreprenant - des ravisseurs qui ne manquent pas d'originalité - une usine à saucisses très spéciale - un "Monseigneur" venu expressément de Rome pour investir chez nous - des chefs syndicaux qu'une jeune veuve sait manier habilement - des scènes cocasses et des situations farfelues."

La distribution comprend, outre Dominique Michel, Guy Provost, Rose Ouellette, Claude Michaud, Réal Béland, Lionel Villeneuve, Jean-Louis Paris, Victor Désy, Edgar Fruitier, Denis Drouin, Claudette Delorimier, Jean-Pierre Masson, Alpha Boucher, André Dubois, Jacques Thisdale, Colette D'Orsay, Jacques Fauteux et plusieurs autres.

Voyages et chansons

Le soir de la première, les invités seront reçus au cinéma Pigalle au son de la musique de monsieur Pointu et pourront se réchauffer en dégustant un bon verre de caribou.

Pierre Marcotte agira comme maître de cérémonie et deux bons Pères Noël procéderont au tirage d'un beau cadeau de Noël, soit un voyage pour deux personnes à Tampa (Floride) avec Air Canada. Les gagnants seront logés pendant 7 nuits et 8 jours au Travel Lodge à Clear Water Beach selon le plan européen.

Interprétée par Dominique Michel, sur étiquette Franco, la chanson-thème du film "Les aventures d'une jeune veuve" sera bientôt disponible sur le marché. Les paroles et la musique sont de Marcel Lefebvre et les arrangements de Yves Lapierre.

Rappelons que le scénario du film a été écrit par Roger Fournier et André Dubois et que les images sont de René Verzier.

Le film prendra l'affiche dans 19 salles à Montréal et en province dès le mercredi 25 décembre: Pigalle, Papineau, Rivoli, Versailles, Laval, Greenfield Park, St-Jérome (Rex), St-Jean (Capitol), Joliette (Joliette), St-Hyacinthe (Maska), Valleyfield (Salaberry), Sherbrooke (Carrefour de l'Estrie), Trois-Rivières (Capitol), Drummondville (Drummond), Hull (Paris), Verdun (Parc), Coaticook (Opéra) et à Québec (Canadien et Capitol).

"Les aventures d'une jeune veuve" est une co-procuction Productions Mutuelles, Cinémas Unis, Le Groupe Sogecor, Bellevue-Pathé, Productions Dominique Michel avec l'aide de la Société de Développement de l'Industrie Cinématographique Canadienne.

Dans les saucisses

Après la Place Bonaventure

"Casse-Noisette" à la Salle Wilfrid Pelletier

Suivant la tradition des Fêtes, Les Grands Ballets Canadiens vous emmèneront à nouveau au royaume des rêves et du fantastique avec "Casse-Noisette" qui prendra l'affiche à la Salle Wilfrid Pelletier de la Place des Arts, les 27, 28 décembre et les 3 et 4 janvier à 20h30 ainsi qu'en matinée, les 28, 29 décembre et les 3, 4, 5 janvier à 14h30.

Créée en Russie, à la fin du 19ième siècle sur une musique composée spécialement pour le ballet par P.I. Tchaïkovsky, "Casse-Noisette" reste l'une des oeuvres les plus attrayantes du répertoire classique.

"Casse-Noisette" est l'histoire de la petite Clara qui reçoit de son parrain, le mystérieux Dr Drosselmeyer, un casse-noisette en forme de soldat pour son cadeau de Noël. Durant la nuit, alors que toute la maisonnée est endormie, Clara descend dans le salon pour chercher son cadeau. Le salon, plongé dans l'obscurité est rempli d'ombres qui l'effraient. C'est alors que toutes sortes de choses fantastiques se produisent. Des souris, ayant à leur tête un roi à sept têtes, sortent de la nuit et attaquent le casse-noisette et son régiment de soldats de plomb. Tout semble perdu, mais heureusement, d'un coup de métamorphose et un beau et gentil prince qui, en signe de reconnaissance, emmène Clara au pays des neiges et au merveilleux royaume des friandises où elle est reçue à la cour de la fée dragée et de son cavalier.

Décès, à Paris, d'Anatole Litvak

PARIS (AFP) — Le metteur en scène Anatole Litvak est mort dimanche soir à l'âge de 72 ans dans une clinique de la banlieue parisienne. Il avait effectué la plus grande partie de sa carrière en France où il était arrivé dès 1925.

Anatole Litvak, né le 21 mai 1902 à Kiev, en Russie, avait fait ses débuts de metteur en scène dès 1924 à Leningrad où il avait réalisé et interprété un film pour enfants, "Tatiana". L'année suivante à Paris, il poursuit des études dramatiques et travaille comme assistant metteur en scène, notamment auprès de Tourjansky. Il réalise son premier film en France en 1929, "Le diable blanc". Puis, il signe notamment "L'équipage" avec Charles Vanel et Annabella 1934 et "Mayerling" avec Danielle Darrieux et Charles Boyer 1935.

En 1936, il s'installe à Hollywood et prend en 1940 la nationalité américaine. Après la guerre à laquelle il participe en Afrique du Nord puis en Normandie, il poursuit sa carrière en France, aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Parmi ses principales réalisations figurent notamment "La foire aux serpents" avec Olivia de Havilland (1949), "Anastasia" (1956) et Aimez-vous Brahms?" avec Ingrid Bergmann (1960). Son dernier film fut, en 1970, "La dame dans l'auto avec des lunettes et un fusil", avec Samantha Eggar.

Marié en premières noces avec l'actrice Myriam Hopkins, Anatole Litvak avait ensuite épousé une Française, Sophie Steur. Il était chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de l'Empire britannique, titulaire de la Croix de guerre 1939-1945.

Gilles Bossé à la relève

Gilles Bossé expose actuellement à la galerie La Relève, située au 3611, rue Saint-Denis.

L'intérêt des oeuvres picturales de Gilles Bossé consiste dans le fait que la matière en est le point de départ. Chez lui, le tableau naît de la matière et ce sont essentiellement les différences de matériaux et de surfaces qui, avec la couleur, constituent les éléments plastiques de sa peinture.

La peinture de Gille Bossé en est une de genèse. On pourrait dire qu'elle a pour thème la période originelle d'un univers où un chaos prend corps. Il n'y a ni homme, ni animal, ni plante, mais une écorce encore sauvage en pleine métamorphose minérale. Cette matière vit et vibre pourtant. Elle vit dans son processus même de changement.

Ces tableaux non orthodoxes font penser à ceux du peintre hollandais Jaap Wagemaker, bien qu'ils n'épousent pas tout à fait la même démarche. Bossé et Wagemaker se rapprochent l'un de l'autre dans la mesure où tous les deux font naître l'oeuvre de la matière, c'est-à-dire des différents matériaux que l'artiste choisit parce qu'ils l'inspirent.

Les "build-up" de Gilles Bossé, ses reliefs, s'élaborent à partir de plaques constituées par des assemblages de cartons et d'une base recouverte de plâtre cellulosique sur laquelle l'impression se fait à l'aide des build-up du carton. L'application d'émail ou d'huile et de couches successives de couleur rend le tableau organique et lyrique, tout en finesse et en transparence.

Antoine Désilets répond chaque semaine à vos questions sur la photographie. Il vous invite aussi à lui envoyer vos meilleures photos (format 5 x 7 jusqu'à 11 x 14). Ces envois devront contenir une enveloppe de retour dûment affranchie pour que vous soient retournées vos photos. Les meilleures de ces photos seront publiées dans le cadre de cette page. Tous textes, suggestions ou/et commentaires pertinents à la photographie trouveront écho dans cette page. Vos envois devront être adressés à LE CLIN D'OEIL D'ANTOINE, quotidien LE JOUR, 387 boul. Lebeau, ville Saint-Laurent, Québec.

le clin d'oeil d'antoine

par Antoine Désilets

MANIFESTE DE LADAP...

Collection "A" planche 12 (Dernière de la série)

Les ateliers d'animation photographique du Québec (LADAP) m'ont fait parvenir un texte intéressant dont je vais vous livrer intégralement le contenu et qui constitue ni plus ni moins un manifeste, un cri d'alarme et de ralliement adressé à tous les photographes-travailleurs du Québec. Je crois que son auteur, M. Campeau, a fort bien cerné la situation de la photo au Québec. Même s'il est difficile d'être d'accord avec tout ce qu'il avance c'est un document très important. J'apprécierais beaucoup aussi que vous me fassiez parvenir vos commentaires.

Mardi prochain je reprendrai le photo-courrier sous une forme sensiblement différente. Entre-temps, je continue à recevoir vos photos en quantité industrielle...(et à les classer par sujet) et je crois être en mesure d'en publier quelques-unes, dès janvier.

MANIFESTE

Une courte histoire de la photographie québécoise bâtie sur la dépendance des travailleurs photographes (d'expression).

J'ai longuement hésité avant de présenter cette communication, redoutant qu'elle provoque une réaction négative chez une fraction de l'auditoire, redoutant aussi qu'elle paraisse à certains un radotage de clichés révolutionnaires un peu gauchisant, redoutant enfin qu'elle soit perçue comme une attaque directe à certaines orientations individuelles.

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté à ce sujet, je tiens à préciser mon intention immédiate; ce texte est né de la volonté de présenter la situation actuelle de la photographie québécoise, cela, de façon plus structurée afin de jeter un regard plus conscient sur son avenir.

Ce n'est pas en tout une réflexion personnelle mais plutôt le fruit de rencontres avec des photographes ou de lectures récentes, et des interrogations qu'elles ont suscitées en nous.

C'est évidemment, avec recul, un regard "rétroviseur" sur les trois dernières années, où j'ai pu travailler à plein temps en photographie documentaire, et, ressentir avec frustration l'inefficacité des moyens de production du travail photographique dans notre contexte politique.

C'est encore, par l'utilisation d'un certain langage, d'une façon bien particulière, de présenter les situations, une approche parallèle de la réalité politique et de cette réalité qu'est la nôtre en tant que travailleurs photographes.

Enfin, j'ai rédigé ce texte spontanément, pensant honnêtement offrir un outil de travail et de réflexion, nécessaire à ce projet de regroupement des travailleurs photographes québécois.

Malgré ce que l'on m'en dira, la photographie québécoise se porte très mal.

Cela, je puis en juger par l'attitude des travailleurs photographes que l'on retrouve, présentement isolés, individualistes, dispersés et compétitifs au sens "élitique" du mot.

Dans l'esprit de certains d'entre nous, il est question ici de la survivance même d'une authentique photographie québécoise, et cette survivance ne peut être réalisée sans un regroupement des travailleurs photographes.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire pour être compris, d'ouvrir une parenthèse pour définir brièvement ce qu'est, dans mon esprit, un travailleur photographe.

Le travailleur photographe, il est un individu qui découvre lentement qu'il est, lui aussi, à l'exemple du travailleur manuel, intellectuel ou culturel, prisonnier d'un système qui lui impose des valeurs auxquelles il refuse de s'identifier, et qui ressent l'impossibilité de s'en tirer seul.

À partir de ce point, il va s'organiser avec d'autres travailleurs, ensemble ils vont réfléchir à leurs conditions de travail, aux moyens de production et de financement que le groupe pourrait innover, aux valeurs qu'ils veulent manifester dans la volonté de se soutenir et de s'entraider dans le combat qui vient de naître. À l'avenir, ils prendront une attitude commune face à des situations qui leur sont imposées et auxquelles ils vont, tout en rejetant les compromis, mettre en marche des mécanismes qui pourront répondre à leurs aspirations collectives.

Voilà comment je définis personnellement le travailleur photographe, et dans ce qui suit, je tenterai de démontrer comment le contexte actuel démobilise celui-ci en jetant un regard sur ce que je considère les symptômes de l'individualisme.

À Montréal, il n'existe aucun endroit où l'on se sente véritablement chez nous. Nous avons été, jusqu'à ce jour, manipulés par des individus ou des institutions qui ont tiré prestige et honneur de notre travail et de nos énergies.

Aux riches galeries de photographies du Centaur, désormais la galerie de photographie Optika, on y présentera, pour le premier semestre de 1975, des expositions de prestige à caractère international, et l'on y invitera des photographes de renom à prononcer des entretiens et à animer des ateliers de travail.

Sans nier que cette animation répond à un besoin véritable de notre communauté photographique qui, elle aussi, s'intéresse à ce qui se passe ailleurs, pouvant ainsi mieux définir le caractère original de la photographie québécoise, les galeries du Centaur n'ont pas réussi à nous convaincre de leur effort d'intégration et de pénétration à la réalité québécoise-francophone.

J'irais ici jusqu'à prétendre que la communauté anglophone est, elle aussi, défavorisé par cette orientation, et qu'en réalité c'est la globalité des travailleurs photographes du Québec qui en souffre. Malgré un calendrier d'activités et de rencontres, activités d'ailleurs plus diversifiées, qui tient compte, cette année, du secteur francophone, je continue à croire que par le caractère anglophone et bourgeois de la galerie, ainsi que par les expositions à venir, elle persiste, à travers ses politiques, à garder une attitude colonisatrice vis-à-vis de la photographie québécoise, une attitude paternaliste et hautaine du travail des jeunes travailleurs photographes d'ici.

Ayant reçu, pendant la rédaction de ce communiqué, le prochain calendrier d'activités de la galerie, c'est avec stupéfaction que j'apprends qu'on y a organisé une exposition itinérante regroupant les travaux les plus représentatifs de la photographie canadienne. Je me refuse à croire qu'aucun de nous n'a réalisé de travail assez important pour être invité à y participer. Qui donc représente la photographie québécoise?

La courte histoire de notre photographie en est une bâtie sur la dépendance des travailleurs photographes.

Fait assez curieux mais révélateur de cette situation, c'est aux mains d'étrangers que notre photographie a pu prendre un certain essor.

Il y a eu, voilà trois (3) années, l'expérience de Ralph Lachance, d'origine américaine, à la galerie Perception, rue Mackay. Conscient de la dualité culturelle québécoise, il ne fit que se plier à cette exigence, malgré un effort de consultation des dirigeants auprès des porte-parole des travailleurs francophones. La galerie Perception ferma ses portes après une (1) année d'activités et de bonne volonté, faute d'argent.

Quelques années auparavant, Claude Haeffely, écrivain et animateur, français d'origine, organise plusieurs expositions à la Bibliotheque Nationale, rue Saint-Denis. Aux dires de ceux qui ont vécu cette époque, l'enthousiasme débordant qui y régnait rend inoubliable ces années d'activités.

Jorge Guerra, né au Portugal, vient à Montréal en 1967 pour un court séjour. Il s'attache à Montréal, à travers ses nouvelles activités. Il saisit par son expérience la situation stagnante et colonisée de la photographie québécoise. Il travaille seul et ressent son isolement. Il parle aux photographes et les interroge sans cesse sur leur situation et il les invite à se regrouper. Depuis un an, Jorge est responsable de la rédaction et de la production du magazine OVO dont il a pris la relève.

Je ne voudrais pas faire preuve de sectarisme en traçant ici l'état de notre photographie. Non plus me montrer injuste envers les individus qui ont oeuvré difficilement pour animer la scène de la photographie et pour faire parler d'elle.

Nous leur devons un petit bout de chemin, ces interrogations et cette conscience que quelque chose ne va pas, et qu'en chacun de nous se trouve une réponse, une solution.

Il ne s'agit pas de porter des ornières, toutes voilées devant, mais de mieux définir le chemin parcouru et de regarder désormais la route que nous avons tracée par notre propre volonté, et qui réponde à nos besoins réels.

Et que dire de la situation de ce tant controversé Musée d'Art Contemporain, à la Cité du Havre, sous la direction de Fernande Saint-Martin. L'été dernier, on y présentait une exposition d'un photographe français, Marc Cramer, inconnu pour la plupart d'entre nous. Après l'effort concerté d'Henri Barras et du magazine OVO de présenter, il y a une couple d'années, des expositions sur la photographie québécoise, madame Saint-Martin, elle, boudera et niera notre existence, souhaitera la bienvenue à Marc Cramer et enfin, cet automne, présentera une exposition couleur de Michel Pellerin — parce que la photographie couleur c'est plus proche de la peinture et qu'enfin, c'est plus présentable dans un musée. Et Marc Cramer, présent à Montréal pour son exposition, est engagé pour certaines commandes photographiques.

Faut-il encore, sur l'invitation du Art Gallery of Ontario, que certains d'entre nous avons reçue dernièrement, se sentir plus frustrés de la situation actuelle qui prévaut chez nous.

Et notre très majestueux musée des Beaux-Arts qui réouvrira ses portes en 1976, continuera-t-il à ignorer la photographie?

Pourtant, à qui le travailleur photographe québécois va-t-il s'identifier? Au Conseil des Arts du Kanada, à ses subventions et à sa banque d'oeuvres d'art — À la galerie nationale du Kanada et à sa prestigieuse collection — Aux archives de la Bibliothèque nationale d'Ottawa —

Suite page 5

N'avez-vous jamais été fasciné par les yeux d'un enfant?...Non? posez la question à sa mère...

La planche ci-dessus, vous l'aurez remarqué, est une vue "en plongée" réalisée avec un objectif normal et "travaillée" en chambre noire (technique dont je vous reparlerai plus tard) dans l'unique but de faire ressortir le visage et les yeux. La grande ouverture (f/2.8) très sélective et le léger effet de zoom "brouillant" tous les détails inutiles attirent le regard droit aux yeux...1/250ième de seconde TRI-X 800 ASA près d'une fenêtre.

petites annonces

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 10h. à 5h.
331-8961

101 propriétés à vendre

DEUX-MONTAGNE DUPLEX et BUNGALOW à vendre: $36,000.00 Tél.: 473-4570.

CHAMBLY: Semi-détachés "de Luxe" 30 x 40 - 3 pièces - 5 pièces et 6 pièces - plus garage double rapporté $567. par mois - paiements $492. taxes comprises. (Photo MLS) J.L. Dallaire 348-6831 - 658-6681

IMM. WESTGATE COURTIER

302 ameublement

Meubles non peints: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs, à prix d'aubaine. 207, Beaubien est tél.: 276-9067.

Matelas, sommiers, Directement du manufacturier tél: 681-0307.

Armoire de cuisine moderne sur mesure, vanité, arborite, directement du manufacturier. Estimation 381-9485 588-3929.

335 tableaux - peintures

Esquise de Modigliani authentique à vendre. Toute offre sérieuse considérée. Ecrire: Journal le Jour 387 Boul. Lebeau, C.P. 143, St-Laurent.

350 T.V. stéréos - radios

Manteau mouton de perse noir, très propre $100.00. Tél.: 255-9264.

369 animaux à vendre

Chiots, berger allemand, 1 mois. Fera la joie de vos enfants en leur offrant pour Noël. $15 chaque. 477-0840.

379 divers à vendre

Liquidation marchandise de bijouterie, vendu 50% (1/2). Bagues, montres, bijoux, sacoches, articles divers. Cause fermeture, 3007 Sherbrooke est Centre d'achats Maisonneuve. Heures d'affaires de midi à 6 heures.

A Vendre:Laveuse de vaisselles de marque General Electric. En très bon état. 674-7820.

413 entrepreneur

Entrepreneur menuisier, finition sous-sol, travail général 527-1769 soir.

PRENDRAIS PEINTURE INTÉRIEURE, MURS DE COULEUR ET DÉCOUPAGE. LÉGÈRES RÉPARATIONS, TRAVAIL 7 JOURS 24 HEURES. PARTOUT DANS MONTRÉAL ET BANLIEUE, SATISFACTION ASSURÉE. INFORMATION 622-8065.

435 planchers

Sablage, finition plastique, varathane, nettoyage tapis, tél.: 721-7738.

438 déménagements - transport - camionnage

Accepterais déménagement à prix modique, local ou longue distance, tél.: 737-8009.

440 service divers

AMASO

Service de rencontres sérieux, 822 est rue Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd., b.ph. l.ès lettres. Tél.: 524-3852.

444 lavage - nettoyage

AA-1 Lavage murs, vitres tapis, plancher, sablage, varathane, peinture, Estimation gratuite. Service 7 jours M. Roger 676-3332.

455 impôts - tenue de livres

DÉCLARATIONS D'IMPÔT
Formule depuis 1968, tenue de livres. Tél.: 381-5425.

820 femmes-filles demandées

Femme, fille demandée garder 2 enfants (fillette 11 ans, garçonnet 8 ans) à partir de 8h30, 4 jours, devra coucher, belle chambre, si désire peut demeurer 323-4148.

990 autos camions demandes

Nous payons jusqu'à $20. pour votre vieille voiture pour ferraille. Remorquage gratuit. Tél.: 365-6835.

NÉCROLOGIE

BROSSEAU Docteur CLAUDE, à Montréal, le 15 décembre 1974, à l'âge de 46 ans est décédé le docteur Claude Brosseau, chef du service d'Hématologie, de l'hôpital du Sacré-Coeur, à Cartierville. Lui survive sa femme née Pierrette Roy et sa fille Marie-Charlotte. Il était le fils de feux Augustin Brosseau et de Mme Amanda Lake de Laval. Il laisse également ses frères Marc de Montréal, Maurice S.J. de Hon-Kong, ses frères et belle-soeur Gaston (Claire Arcand) Hervé (Pauline Bégin) Bernard (Nicole Boulet) de Québec., ses beaux-frères et belles-soeurs le docteur Roger Roy (Marielle Kirouac), Guy (Lise Riccard) Elyane et Laurent Mailhot, Marcelle et Gilbert Paré. Le Docteur Brosseau est exposé au Salon Mortuaire J.R. Deslauriers, 4780 de Salaberry (angle O'Brien) à partir de Mardi 1 heure P.M. Les Obsèques auront lieu mercredi après midi à 14 heures à l'église de Notre-Dame du Bel-Amour, (7055 rue Jean Bourdon) et inhumé au cimetière de Côte des Neiges. Au lieu de Fleurs, prière d'adresser des dons à l'institut d'Hématologie-oncologie de l'Hôpital Sacré-Coeur.

999 autos à vendre

CITROENS 69-70-71-72 toutes revisées par les spécialistes. Avons en main toutes les pièces pour entretien futur BIARRITZ 323-1900.

CITROEN DS 21, manuelle, 69, pallas, cuir noir, sur-équipée, parfait ordre, très propre. $1,950. toute offre raisonnable sera considérée. M. Senécal. 322-2215 ou 744-1475.

PEUGEOT 304, 1972, 23,000 milles parfait état, manuelle, pneus michelin. Jour: 273-9521, maison après 6h. 737-3900.

VOLKSWAGEN 73, custom, bon état, $1,950. après 5 Heures 731-1509.

Vous écouter
Vous comprendre
Vous aider
Tel-Aide
935-1101
Jour et nuit.

630 Avis légaux - soumissions - appels d'offres

Ledit avis à être publié en français dans le journal: **Le Jour à deux (2) reprises,** soit 2 jours consécutifs.

Conformément à la forme ordinaire pour de tels avis par voie de journaux, le texte de l'avis devrait se lire comme suit:

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-047210-740
COUR SUPÉRIEURE
(Division Divorce)

DAME COLLETTE BERGERON, ayant résidence et domicile à St-Basile-le-Grand, district de Montréal,

REQUÉRANTE,
VS-

JADALLA (JAMES) ARIE, ayant autrefois eu résidence et domicile en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus,

INTIMÉ.

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé JADALLA (JAMES) ARIE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par l'Intimé de signifier et de déposer sa comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procèdera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 6 décembre 1974.

(S) JEAN-GUY VAUGEOIS
Régistraire-adjoint.

Me André E. Legault, avocat,
400 rue Ste-Hélène, suite 1,
Longueuil, Québec.
J4K 3R2
674-8077

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-74-19240
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 14 janvier 1975

Poste Hertel
(Comté de Laprairie)

FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE TENSION CAPACITIFS (6) - 765 kV ET (9) - 330 kV

Toute les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE DE $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de DIX MILLE DOLLARS ($10,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toute les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 9 décembre 1974

CONFIEZ VOS OFFRES D'EMPLOI AU QUOTIDIEN **LE JOUR** VOUS SEREZ SATISFAITS.

Appels d'offres

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCH-74-19256
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 21 janvier 1975

Aménagement Outardes 2
(Comté de Saguenay)

EXCAVATION ET BÉTONNAGE DE LA GALERIE D'AMENÉE OU OUVRAGES CONNEXES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de DEUX CENT MILLE DOLLARS ($200,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou cheque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 9 décembre 1974

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DRU-74-19251
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 14 janvier 1975

Région Richelieu

SERVICE DE NETTOYAGE RÉGULIER DES BUREAUX OCCUPÉS PAR L'HYDRO-QUÉBEC AU CENTRE DE SERVICE SAINT-JEAN (COMTÉ DE SAINT-JEAN)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS ($3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 10 décembre 1974

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DMA-74-19242
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 21 janvier 1975

Région Matapédia

SERVICES D'ÉQUIPES POUR LA CONSTRUCTION, LES MODIFICATIONS ET L'ENTRETIEN DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS ($40,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou cheque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 10 décembre 1974

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-74-19258
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 14 janvier 1975

Poste Manicouagan
(Comté de Saguenay)

FOURNITURE DE QUATRE (4) SECTIONNEURS 735 kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et pet être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, cnèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS ($15,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 10 décembre 1974

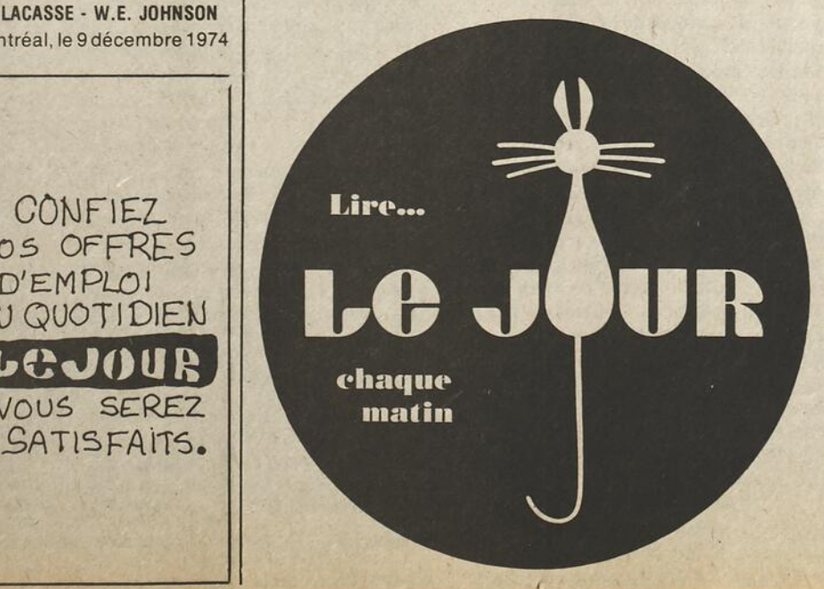

La Coopérative les petits dessins et LE JOUR présentent

Les bandes dessinées québécoises

JAUNES D'OEUFS par TANGUAY a/s La Patapathèque C.P. 917 Ste-Adèle

lunambule par tibo

le sombre vilain

Horaires Télévision

2 CBFT (R-C), Montréal
4 CFCM (TVA), Québec
(4) CBOT (CBC), Ottawa
5 CKMI, Québec
6 CBMT (CBC), Montréal
(6) CJPM (TVA), Chicoutimi
7 CHLT (TVA) Sherbrooke
8 CJSS (CTV), Cornwall
9 CBOFT (R-C) Hull
(9) CKSH (R-C), Sherbrooke
9C Câble TV, Montréal
9NC National Cablevision, Montréal
10 CFTM (TVA), Montréal
11 CBVT (R-C), Québec
(11) TCQ (câble), Québec
12 CFCF (CTV), Montréal
(12) CKRS, Jonquière
13 CKTM, Trois-Rivières
(13) CJOH (CTV), Ottawa
(30) CFVO, Hull

matinée

9.00
4 Au bout du fil
(4) The friendly giant (Enfant)
6 U.K. Magazine (Documentaire)
(6) Les bouts d'chou (Enfant)
8 12 (13) Kareen's yoga

9.15
2 9 (9) 11 (12) 13 Les aventures de Chaperonnette à pois (Enfant)
(4) Quebec school telecasts
7 La santé à l'horizon
10 36-24-36 (Culture physique)
(30) Ciné-matin: "L'enquête de l'inspecteur Morgan" (Chance Meeting) G.-B. 1959. Drame policier.

9.30
5 6 Quebec school telecasts
(6) Ciné-matin: "Une fille formidable" It. 1953. Comédie dramatique.
7 Filmatin: "Folie du coeur" (Madness of the Heart) G.-B. 1949. Mélodrame.
8 (13) Pay cards (Jeu)
10 Pour vous mesdames
12 The community (Information)

9.45
2 9 (9) 11 (12) 13 En mouvement
(4) Ontario school telecasts

10.00
2 9 (9) 11 (12) 13 Minute moumoute! (Enfant)
(4) 5 6 Canadian school telecasts
8 (13) It's your move (Jeu)
12 Pay cards (Jeu)

10.15
2 9 (9) 11 (12) 13 Hippolyte et ses amis (Enfant)

10.30
2 (9) 11 (12) Personnalité féminine
4 Pour vous mesdames
(4) 5 6 Mr. Dressup (Enfant)
8 (13) Quest (Religion)
9 Cours scolaires de l'Ontario
12 McGowan & Co.
13 Rue principale

10.40
8 (13) The Dick Van Dyke Show (Comédie)

11.00
2 (9) 11 (12) 13 Les recettes de Juliette
(4) 5 6 Sesame street
(6) Jinny (Comédie)
7 10 (30) Personnalités (Jeu)
12 Definition (Jeu)

11.10
8 (13) The A.M. show

11.30
2 11 Au pays de l'arc-en-ciel (Aventure)
4 (6) Dessins animés
7 10 La famille stone
9 Les recettes de Juliette
(9) 13 Rue principale
12 The art of cooking
(12) Le module du midi
(30) Le saint (Suspense)

11.45
(6) A votre service

11.50
4 Les informations

11.55
8 (13) News

après-midi

12.00
2 9 11 Le prince saphir
4 De tout de tous
(4) 5 6 Elwood glover's luncheon date (Interview)
7 Informa 7
8 (13) Flintstones & friends
10 Les p'tits bonshommes
12 The flintstones

12.15
(6) Nouvelles du midi
7 Dessins animés

12.30
2 9 (9) 11 (12) 13 Les coqueluches (Variétés)
(6) Rond-point
7 10 (30) Les tannants
12 Matinee with George Balcan: "Hello down there", E.-U. 1968. Comédie.

1.00
4 La fête (Variétés)
(4) Four for the road
5 Robin Hood (Aventure)
6 Ben Casey (Drame)
8 (13) Definition (Jeu)

1.30
2 9 (9) 11 (12) 13 Le téléjournal
(4) Coronation street
5 Peter Gunn (Policier)
(6) (30) Pour vous mesdames
7 O'Hara (Drame)
8 (13) The bold ones (Drame)
10 Au jour le jour

1.35
2 9 (9) 11 (12) 13 Femme d'aujourd'hui

2.00
4 Cinéma: "Meurtre sur la riviera" (Twist of Fate) E.-U. 1954. Drame sentimental.
(4) Love american style
5 6 Coronation street

2.30
2 9 (9) 11 Cinéma: "Une blonde comme ça", Fr. 1962. Comédie.
(4) 5 6 One's company
7 Ciné-mardi: "Cinderella", Fr. 1937. Comédie.
8 12 (13) Somerset (Téléroman)
10 Ciné-mardi: "Sans pitié", It. 1948. Drame.
13 Conseil express

2.45
(6) La santé à l'horizon

3.00
(4) 5 6 Juliette & Friends
8 12 (13) Another world (Téléroman)
(6) Personnalités (Jeu)
13 Personnalité féminine
(30) Dessins animés

3.30
4 Patofville (Enfant)
(4) 5 6 Take 30 (Actualités)
(6) Adèle (Comédie)
8 12 (13) What's the good word?
13 Le prince saphir
(30) Le cirque

4.00
2 9 (9) 11 (12) 13 Bobino (Enfant)
4 Au sous-sol d'André
(4) 5 6 Family court
(6) 7 10 (30) Patofville
8 12 (13) He knows she knows (Jeu)
9NC (33) Sesame street

4.30
2 9 (9) 11 (12) 13 Nic et Pic (Marionnettes)
(4) 5 6 Mr. Wizard (Science)
(6) Robin fusée (Dessins animés)
7 Cinéapero
8 (13) The Lucy Show
10 Jinny (Comédie)
12 The Flintstones
(30) Ciné 4h30: "A l'est du Soudan" (East of Sudan) G.-B. 1964. Drame.

5.00
2 9 11 (12) Daniel Boone (Aventure)
4 Amicalement votre
(4) 5 6 Youth confrontation (Discussion)
(6) Les tannants (Variétés)
8 (13) Mannix (Policier)
(9) 13 Cinéma de 5 heures: "Sous le signe de Monté-Cristo", Fr. 1968. Aventures.
9NC Dialogue intime
10 O'Hara (Drame)
12 Truth or consequences

5.30
(4) 5 6 The partridge family (Comédie)
9NC 50 activités olympiques
12 It's your move (Jeu)

soirée

6.00
2 (12) Prince noir (Aventure)
4 7 10 (30) Parle parle, jase jase...
(4) Reach for the top (Jeu)
5 6 The city at six
(6) Studio six (Information)
8 (13) Newsline
9 Tout a l'heure
9NC Au poil
11 Le joint (Variétés)
12 Pulse (Information)

6.30
2 11 Actualités 24
(4) This day (Information)
5 Around the city with Bob
(6) Parle parle, jase jase...
9C It's debatable
9NC Madame en ville
(11) A l'écoute des astres
(12) Information première

6.40
(12) Actualités nationales

7.00
4 Aujourd'hui le 17 décembre (Information)
5 6 Reach for the top (Jeu)
7 Denis la petite peste (Comédie)
8 12 (13) Tuesday movie
9 Le téléjournal
(9) Le 9 vous informe
9C 9NC (13) Q (11) S 3 (2) Radio-Québec: Rendez-vous 76.
10 Le 10 vous informe
(11) Les grands combats de boxe du siècle.
(12) Nanny (Comédie)
13 Le 13 vous informe
(30) Le quotidien (Information)

7.30
2 9 (9) 11 (12) 13 La p'tite semaine
4 (6) 7 10 (30) Hawaii 5-0 (Policier)
(4) 5 6 The adventures of Black beauty
9C 9NC (13) Q (11) S 3 (2) Radio-Québec; Au pays des lutrins: "Trois dans la nef".

8.00
2 9 11 Sprint (Jeu)
(4) 5 6 The bear who slept through Christmas
(9) 13 Daniel Boone (Aventure)
9C 9NC (13) Q (11) S 3 (2) Radio-québec: La raquette au village Huron
(12) Toma (Policier)

8.30
2 9 11 Vedettes en direct (Variétés)
4 (6) 7 10 (30) Symphorien (Comédie)
(4) 5 6 Police story
9C 9NC (13) Q (11) S 3 (2) Radio-Québec: C'est quoi ça? "Vivre nu".

9.00
2 9 (9) 11 (12) 13 Rue des pignons (Téléroman)
4 Les protecteurs (Policier)
(6) 7 10 (30) L'aventurier
9C 9NC (13) Q (11) S 3 (2) Radio-Québec: La vie qu'on mène.

9.30
2 9 (9) 11 (12) 13 Le 60 (Information)
4 7 10 (30) Mannix (Policier)
(4) 5 6 Front page challenge (Panel)
(6) Cheval de fer (Western)
8 12 (13) Headline Hunters (Jeu)

10.00
(4) 5 6 Up Canada
8 12 (13) Harry O (Policier)
9C Irish Weekly
9NC Hellenic voice

10.30
2 9 (9) 11 (12) 13 Le téléjournal
4 (6) 7 10 (30) Les nouvelles TVA
(4) 5 6 CBC News magazine
9C Here and now
9NC Echos du monde armenien

10.45
2 9 (9) 11 (12) Nouvelles du sport et météo
13 Le 13 vous informe

11.00
2 9 (9) 11 (12) 13 Appelez-moi Lise (Variétés)

CE SOIR:

Au 60: L'état des choses au Moyen-Orient et la qualité de l'enseignement dans les Cegeps.
Lise reçoit à 23h: Fabienne Thibault, Danielle Oderra, Gaston Collin, Léa Cousineau et Jean-Maurice Bailly.
Jeannette Bertrand et Jean Lajeunesse reçoivent à 18h: Michel Fréchette, le Dr Jean Paranu, Michel Rattier.

4 Dialogue
(4) 5 6 8 12 (13) News
(6) En fin de soirée "Monsieur Suzuki", Fr. 1959. Drame d'espionnage.
7 Sans pantouffles: "Furie au Missouri", It. 1967. Western.
9NC Big fights of the decades: "Les grands combats de boxe du siècle".
10 La couleur du temps
(30) Mission: Impossible

11.15
10 Sans pantouffles: "La voleuse", Fr. 1966. Drame psychologique.

11.20
8 (13) Sportsline
12 Pulse

11.22
(4) 5 6 Viewpoint

11.30
(4) CBOT Tonight (Information)
5 After eleven: "For a few dollars more", It. 1965. Western.
6 Montreal tonight
8 (13) Simply charlotte

11.50
(4) Fright night theatre: "The nylon noose", All. 1963. Drame policier.

11.55
6 Ciné-six: "Something wild", E.-U. 1961. Drame psychologique.

12.00
2 9 11 (12) Cinéma: "Les anges de l'enfer" (Devil's Angels) E.-U. 1966. Drame social.
8 (13) Midnight at the movies: "Guns at batasi", G.-B. 1964. Drame psychologique.
(9) Ciné-soir: "La bataille d'Alger", It. 1966. Drame social.
9NC Sports close-up
12 Feature movie: "The champagne murders" (Le scandale) Fr. 1967. Drame policier.
13 Ciné-soir: "L'homme qui regardait passer les trains" (The Man Who Watched The Trains Go By) G.-B. 1953. Film policier.

12.30
9NC Nouvelle solidarité.

12.45
10 Le 10 vous informe

1.00
9NC La famille papier.

1.15
9NC Dix enfants au soleil

1.30
2 Le téléjournal

1.45
9NC Retraite ouverte ou fermée?

2.15
9NC Si l'monde savait

2.45
9NC La vie qu'on mène

3.45
9NC France panorama

le sport

Athlète canadien en '74

Ferguson Jenkins!

TORONTO 8 Le titre d'athlète canadien de l'année 1974 a été decerné au lanceur droitier des Rangers du Texas Ferguson Jenkins qui a terminé la saison de la Ligue américaine de baseball avec une fiche de 25 victoires et 12 défaites et une moyenne de 2.82 points mérités par match.

Dans le scrutin organisé par la Presse Canadienne parmi les chroniqueurs sportifs de la presse écrite et de la presse parlée, le lanceur de Chatham, Ontario, a recolté 104 points.

Le Montréalais Bernard Parent, gardien de but des Flyers de Philadelphie, les champions de la coupe Stanley, a pris la deuxième place avec 88 points, Hervé Filion, le conducteur des courses sous harnais, la troisième avec 44 et le Torontois Toller Cranston, champion du Canada de patinage artistique, la quatrième avec 35.

On trouve ensuite Tony Gabriel, des Tiger-Cats de Hamilton, qui avait été choisi comme le meilleur joueur canadien de la Ligue canadienne de football, avec 19 points, Gordie Howe, des Aeros de Houston, avec 13, Pete landers , lanceur des Tonys d'Oshawa, champions canadiens de softball, qui a également obtenu 13 points et Bobby Orr, des Bruins de Boston, qui en a obtenu dix.

Ferguson Jenkins, qui avait déjà remporté cet honneur en 1967, 1968 et 1971, surpasse ainsi le record établi par maurice Richard, l'ancienne étoile du Canadien de Montréal, qui avait été choisi en 1952, 1957 et 1958.

Par ailleurs, dans le scrutin pour le choix de l'athlète ayant effectué le plus beau retour au jeu en 1974, Ferguson Jenkins est encore une fois arrivé en tête devant Gordie Howe, des Aeros de Houston, qui, à 46 ans, s'est signalé lors de la seconde série de hockey Canada-Russie et Jacques Plante, qui, à 45 ans, a quitté la direction des Nordiques de Québec, pour garder les buts des Oilers d'Edmonton.

Bernard Parent **Hervé Filion**

Contre les juniors russes, samedi

Du renfort de toute la LJMQ!

L'instructeur Larry Regan du Junior de Montréal a annoncé, hier, qu'il avait choisi au moins dix joueurs-étoiles des autres équipes du circuit Raymond Lagacé pour renforcer son équipe dans le match qui opposera le Junior de Montréal à l'équipe nationale junior de l'URSS, samedi le 21 décembre au Forum à deux heures de l'après-midi.

Tous les clubs du circuit junior seront représentés à l'exception des aguenéens de Chicoutimi.

Regan a fait appel à trois défenseurs et sept joueurs d'avant pour prêter main forte à son équipe. Chez les défenseurs, on verra à l'oeuvre avec les Picard, Wong et Mackasey, l'excellent Richard Mulhurn des Castors de Sherbrooke, François Vachon des Draveurs de Trois-rivières, et Michel Lachance des Remparts de Québec.

À l'attaque, Regan à l'intention d'utiliser quatre lignes d'avant et a lancé un S.O.S. à l'ailier droit Michel Bossy du National de Laval, l'ailier droit Daniel Geoffrion, (fils de Bernard Geoffrion instructeur des Flames d'Atalanta), des Royals de Cornwall, de l'ailier gauche Claude Larose des Dynamos de Shawinigan, l'ailier droit Glen Sharpley des Festivals de Hull, l'ailier gauche Jere Gillis des Castors de Sherbrooke, le centre Pierre Mondou et l'ailier gauche Lucien Deblois des Éperviers de Sorel.

Dans les buts, Regan a décidé d'utiliser ses deux gardiens de but réguliers soit Benoit Perreault et André Lepage. Les autres joueurs du Junior de Montréal qui participeront au match de samedi contre les Russes seront: le capitaine Jean-Luc Phaneuf, Denis Daible, Normand Dupont, Garth Mcguigan et richard bowness.

Les Athletics iront en appel

Le statut de Hunter toujours incertain!

NEW YORK (AP) — Jim Catfish Hunter, déclaré agent libre hier lors d'une décision arbitrale historique, a déclaré qu'il évoluerait avec l'équipe qui lui ferait la meilleure offre en 1975.

Les dirigeants du baseball n'en revenaient pas de la décision du comité d'arbitrage à 2-1, décision qui, pour la première fois, permettait au meilleur lanceur d'offrir ses services au plus riche enchérisseur. L'avocat de Hunter croit qu'une offre de $1 million à long terme ne sera peut-être pas suffisante.

Hunter a soutenu que Charles Finley, propriétaire des As d'Oakland, était le responsable de la situation.

"Personne ne me privera de $50,000. La décision était juste et je sais comme nous avons dit la vérité, a déclaré Hunter à la demeure de son avocat. J'ai toujours l'impression qu'on me donnerait raison.

"Je désire le meilleur contrat possible des 24 clubs et je choisirai la meilleure offre."

En dépit de l'avertissement servi par le commissaire Bowie Kuhn au sujet de l'intention de Finley d'obtenir une injonction contre la décision, les experts légaux croient que Finley a très peu de chance d'obtenir un renversement de décision arbitrale en cour.

Il va sans dire què Hunter est enchanté de la décision et son avocat Jerry Kapstein a l'intention d'entamer immédiatement les négociations en vue d'un contrat à long terme "avec un bon club dans une bonne ville". Il a admis que des villes comme New York et Los Angeles, en raison de leur population, avaient les meilleures chances.

De son côté, le président Calvin Griffith, des Twins du Minnesota, ne croit pas que Hunter obtienne ce qu'il vaut réellement.

Malgré sa déception au sujet de cett décision arbitrale, Griffith, tout comme son confrères, est prêt à embaucher le gagnant du trophée Cy Young 1974.

Le commissaire a pris une décision rapide hier afin d'établir "un certain ordre de contacts entre les clubs et Hunter afin d'assurer que tous les clubs aient une chance égale aux services de Hunter". Avant la décision, les rumeurs voulaient que Hunter ait un penchant vers Boston et New York.

"J'ignore la réelle valeur de Hunter, a dit Dick O'Connell, directeur-gérant et vice-président des Red Sox de Boston, mais, s'il est vraiment libre, nous sommes intéressés en ses services." Un porte-parole des Yankees a dit que "si Hunter était disponible, les Yankees seraient dans la course".

"Il peut signifier la différence entre un triomphe et une faillite. J'imagine que tous les aspirants au titre seront dans la course, ce qui impliquera au moins huit clubs sur 24."

Enfin, Buzzie Bavasi, directeur-gérant des Padres de San Diego, a nettement exprimé sa sympathie à l'endroit de Finley.

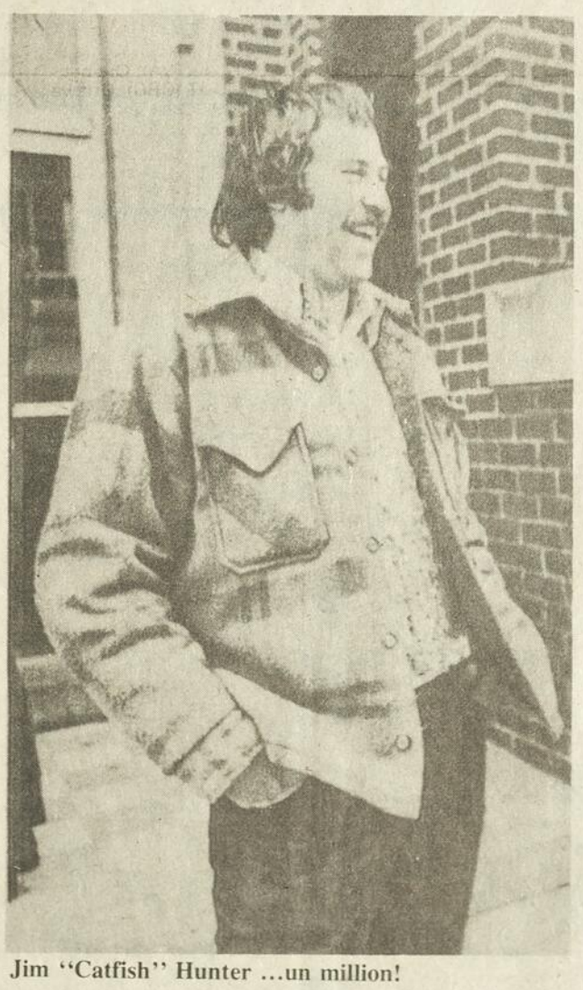

Jim "Catfish" Hunter ...un million!

les statistiques

hockey

Matches d'hier non compris

Association mondiale

Division canadienne

	G	PN	Bp	Bc	Pts
Tor	18	11 1	139	37	
Qué	16	11 0	113	99	32
Winn	14	11 1	109	79	29
Edm	13	8 0	81	63	26
Vanc	11	13 1	77	85	23

Division ouest

Hous	19	10 0	131	87	38
S. Die	14	12 1	84	90	29
Phoe	12	12 2	89	92	26
Minn	11	15 0	104	107	22
Mich	8	19 1	74	126	17

Les compteurs

Hull, Wpg	27	19	46
Lund, Hou	17	27	44
Bernier, Qué	19	23	42
Hughes, Hou	25	14	39
Nilsson, Wpg	10	29	39
Dillon, Tor	14	24	38
Hinse, Hou	14	23	37
Lacroix, SD	13	24	37
Simpson, Tor	24	12	36
Walton, Minn	19	17	36

Division est

N.-A.	19	8 0	110	88	38
Clev	10	11 1	67	71	21
Chica	10	15 0	87	96	20
India	5	24 0	63	132	10

Ligue nationale

Demain

Canadien à Californie

Vendredi

Canadien à Vancouver
St-Louis à Atlanta
Washington à Californie

Samedi

Canadien à Los Angeles
Chicago à NY Islanders
Philadelphie à Détroit
Pittsburgh à Minnesota
Kansas City à St-Louis
Boston à Toronto

Divsion I

	G	PN	BP	BC	Pts
Phila	20	6 4	116	66	44
NY Ran	12	9 8	112	94	32
NY Islan	12	10 8	99	83	32
Atlan	13	14 5	86	94	31

Division II

Vanc	19	8 5	121	89	43
Chic	13	13 3	102	80	29
St-Louis	12	13 5	101	106	29
Minn	10	17 4	85	123	24
K. City	5	21 3	71	128	13

Division III

Cana	16	610	136	97	42
L.Ang	15	410	88	56	40
Pitts	11	13 5	115	106	27
Détr	9	16 3	81	114	21
Wash	3	24 4	72	169	10

Division IV

Buffa	21	6 5	150	104	47
Bost	17	7 6	141	87	40
Toron	8	15 6	94	114	22
Calif	6	20 6	78	138	18

Les compteurs

	B	A	Pts
Orr, Bos	20	36	56
Esposito, Bos	25	29	54
Perreault, Buf	21	30	51
Robert, Buf	22	23	45
Lafleur, Mtl	21	24	45
Martin, Buf	21	23	44
Clarke, Pha	10	33	43
Dionne, Dét	15	26	41
Mahovlich, Mtl	13	28	41
Unger, SL	16	20	36
Schock, Pgh	12	24	36

Ligue majeure (Qué.)

Division Est

	G	PN	Bp	Bc	Pts
Québ	15	13 1	120	114	31
Chic	14	14 2	142	179	30
T.-R	12	14 4	116	117	28
Shaw	8	19 3	120	169	19
Sorel	7	24 2	120	190	16

Division ouest

Sher	21	4 2	184	94	44
Corn	17	8 7	141	111	41
Mtl	15	9 3	173	139	33
Hull	15	12 2	152	136	32
Hull	15	12 2	152	136	32
Laval	11	18 4	156	175	26

Les compteurs

Dupont, Mont	42	25	67
Bossy, Laval	35	30	65
Veysey, She	25	37	62
Montgomery, Hull	17	45	62
Trottier, Laval	20	37	57
Phaneuf, Mont	18	39	57
Giroux, Hull	27	27	54
Buley, Hull	26	28	54
Lecours, Chi	26	28	54
Gélis, Sher	18	36	54

Pour un prix raisonnable...
Pour un service impeccable...

Agent autorisé **TOSHIBA** *votre TV en échange*
TV Couleur

Important: salle d'exposition du manufacturier à votre disposition pour votre choix de système de son.

ABASSO TV
324-0951
propriétaire: Gilles Ouellette

les capsules

d'Alain Gerbier

"Le Plan des Jeux, programme national d'aide aux sportifs d'élite, enverra, vers la fin du mois, 139 entraineurs et sportifs canadiens de calibre national et international à Cuba, où ils participeront, durant 10 jours, à des compétitions à des programmes d'entrainement... Simultanément, 90 autres sportifs et entraineurs (75 athlètes et 15 archers), se rendront, en Arizona, pour une session d'entrainement". C'est ce que dit le communiqué émanant de l'organisme fédéral et ce qu'a répété hier à la Maison Olympique le ministre de la Santé et du Bien-être social, **Marc Lalonde.**

139 plus 90 cela doit faire 229 ...C'est beaucoup pour une capsule ...la tentative tiendrait du record mais le résultat serait peut être décevant. Vulgairement écrivant, la capsule serait pleine comme un oeuf. Et puis, et puis comme il neige beaucoup et que vous ne vous intéressez guère qu'aux gens qui habitent jusqu'au coin de la rue ou de la province, je ne ferais mention que des athlètes que vous auriez pu croiser dans l'ascenseur, le métro ou la rue:

Iront sur les traces de **Roch Coté: Liz Silcott, Sylvia Sweeney** (basketball), **Beverley Boys, Eniko Kiefer, Gyorgyi Kiefer, Cindy Shatto** (plongeon), **Fleurette campeau, Alain Dansereau, Marc Lavoie, Gerry Wiviott, Jean Pierre Le Coz** (escrime), **Gordon Wallace, Zohil Tonci,** (soccer), **Pierre Bélanger, Claude Halle, Claude Lemieux, Richard Chappel, Jean Letendre** (volley-ball), **Guy Leclerc, James Ducharme, Leslie Machan, Gabor Csepregi, Gaetan Turcotte, Jean Luc Dion, Stephen Hart,** (water-polo), **Gordon Bertie** (lutte).

●●●

...Le soleil australien a vu le Suédois **Bjorn Borg** se faire éclipser par un inconnu, le local **John James** en 6-4, 6-3. Autre défaite étonnante: l'Australien **Carmichael** s'est incliné 6-4, 6-4 devant son compatriote **John Eastburn,** guère plus connu que **James.** "Je suis saturé de tennis, je rentre en Suède pour y passer quelques jours de vacances à lâché (en même temps que sa raquette) **Borg**..."

...En éliminatoire de la zone sud-américaine de la Coupe Davis, le Brésil a finalement éliminé la Bolivie, dimanche à Sao Paulo par 5 victoires à 0: **Edison Mandarino** a battu **Ramiro Benavidez** 6-3, 10-8, 6-8 et 6-1 et Thomas Koch a été déclaré vainqueur d'**Eduardo Gorostiaga** par forfait, le Bolivien souffrant d'une déchirure musculaire. Le prochain tour opposera le Brésil à l'Argentine à partir de vendredi.

...L'Australienne **Margaret Court** (32 ans) a accouché d'un second enfant et, plus récemment, d'un huitième titre du simple dames des internationaux d'Australie de l'ouest en battant la Soviétique **Olga Morozova** 6-4, 7-5.

...À défaut de continuer à être les "fiancés du tennis" (titre à exploiter sur musique d'accordéon), **Jim Connors** et **Chris Evert** partagent les premiers rangs des classements de l'"aefpé" (en capitale et abrégé AFP) des meilleurs joueurs de tennis du monde. Derrière **Connors,** viennent **Guillermo Vilas** et **Bjorn Borg.**

...Profitons de ce que **Bjorn Borg** ait mis sa raquette au pied et soit rentré chez sa mère en claudiquant pour aborder les sports spécifiquement d'hiver:

...C'est la troisième fois seulement dans l'histoire du championnat du monde de ski professionnel qu'un skieur réalise un doublé le même week-end. Avant le Français **Henri Duvillard** (deux fois victorieux à Aspen), seuls l'Américain **Spider Sabich** et l'Australien **Hugo Nindl** ont déjà réalisé cet exploit.

...Demain, dans le slalom géant de Madona, on assistera sans doute à une nouvelle édition du duel **Gros-Thoeni** qui se poursuivra vraisemblablement toute la saison, avec pour arbitres **Hinterser, Stenmark,** le Norvégien **Erik Haker** et les Autrichiens **David Zwilling** et **Frantz Klammer...**

John Mackey, ex-président de l'Association des joueurs de la Ligue nationale de football, pourrait possiblement occuper d'ici peu le poste de commissaire de l'Association américaine de basket-ball (ABA). Il deviendrait ainsi le premier noir à devenir commissaire d'une ligue professionnelle.

...L'Association des golfeuses professionnelles américaines LPGA annonce la création d'un tournoi de la triple couronne doté de $50,000 dont $15,000 à la gagnante qui aura lieu à Miami les 18 et 19 janvier. Parmi les invitées, outre l'Ontarienne **Sandra Post,** on trouve **Judy Rankin, Mary Mills, Joan Prentice, Betsy Cullen, Murle Breer, Chako Higuchi, Margie Masters et Kathy Withworth.**

...Les porteurs de ballon **Jim Hiick** et **Larry Csonka** ainsi que le receveur de passes **Paul Warfield,** qui ont signé un contrat global de $1 million de dollars avec les Southmen de Memphis, le club appartenant au Torontois **John Bassett,** ont déclaré que quel que soit le sort réservé à la Ligue mondiale, ils étaient assurés de recevoir le plein montant de leurs salaires.

...Le propriétaire des Browns de Cleveland de la LNF, **Art Modell,** a annoncé le congédiement de l'instructeur en chef du club **Nick Skorich.**

...En hiver, si les boxeurs ne restent pas inactifs, c'est certainement pour se réchauffer... C'est un éminent conseiller économique, spécialisé dans les questions d'énergie qui a attiré mon attention sur le phénomène. L'affirmation vaut ce qu'elle vaut si l'on ne peut discuter que l'économie soit dans ses cordes, en ce qui a trait à la boxe, c'est une autre paire de rounds! Bref, l'Écossais **Ken Buchanan** a conservé son titre européen des poids légers en battant son challenger, le Français **Léonard Tavarez,** par jet de la serviette au 14e round, hier soir à Paris, l'Écossais qui fut champion du monde en battant le Panaméen **Ismael Laguna** avant de perdre son titre contre un autre Panaméen **Roberto Duran,** avait reconquis la couronne européenne en mettant l'Italien **Antonio Puddu** K.O. au 6e round au mois d'avril dernier. **Buchanan** a par cette victoire confirmé ses nouvelles ambitions mondiales puisque la WBC, il est l'aspirant officiel du champion du monde, le Japonais **Ishimatsu.**

●●●

...La carrière de **Jean Claude Bouttier** s'est très clairement achevée hier à Paris où il a dû laisser (ayant été arrêté par l'arbitre à la onzième reprise), le titre de champion de France des moyens à **Max Cohen.** On ne peut que regretter (dit la dépêche), la façon dont **Jean Claude Bouttier,** épuisé à compter à trois reprises dans le onzième round a été battu: depuis le début de la huitième reprise (alors qu'il s'était assuré une avance confortable), un coup de tête de **Cohen** lui avait fait éclater la pommette droite et, perdant beaucoup de sang et sentant qu'il ne pourrait aller jusqu'au bout, il avait cherché à abattre son adversaire et provoqué sa perte. Conclusion: **Cohen** est impulsif puisqu'il a gagné sur un coup de tête. Gag à part, il sera retenu pour le championnat d'Europe et si l'accord peut se réaliser pour disputer à **Valdes** son titre mondial WBC.

...**Mohammed Ali** a été désigné "boxeur de l'année" par l'Association des chroniqueurs de boxe qui assurément fait dans l'originalité.

Enfin, mentionnons que **George Whelan** véhiculera l'esprit olympique pour le réseau télémédia...

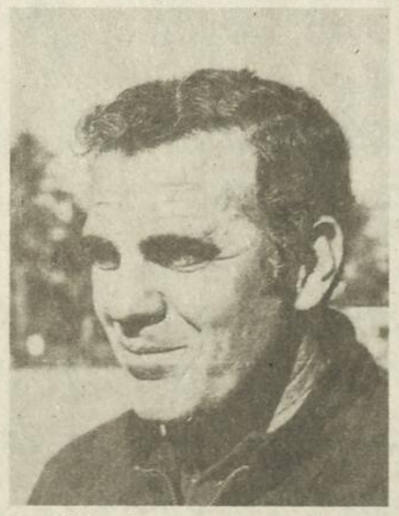

Le célèbre instructeur des Fighting Irish de l'université Notre-Dame, Ara Parseghian, a donné sa démission après avoir piloté l'équipe de football pendant 11 saisons. Quelques minutes après l'annonce de la nouvelle, on apprenait que l'instructeur des Packers de Green Bay, de la LNF, Dan Devine, quittait son poste pour remplacer Parseghian à Notre-Dame.

Le Canadien a pris le chemin de l'ouest pour la semaine. Demain, les Montréalais disputeront la victoire aux Seals de la Californie qu'ils ont vaincu difficilement (!) samedi dernier au score de 5-3.

Puis, vendredi, le Grand Cirque Guy Lafleur sera à Vancouver où il affrontera les Canucks avant de redescendre à Los Angeles samedi où les surprenants Kings les attendent à bras ouverts.

Le prochain match du Tricolore au Forum n'aura pas lieu avant le 27 décembre alors que les Red Wings de Détroit seront les visiteurs.

à l'occasion des fêtes, offrez un

ABONNEMENT-CADEAU

au quotidien national des Québécois

Le JOUR

et participez à notre concours

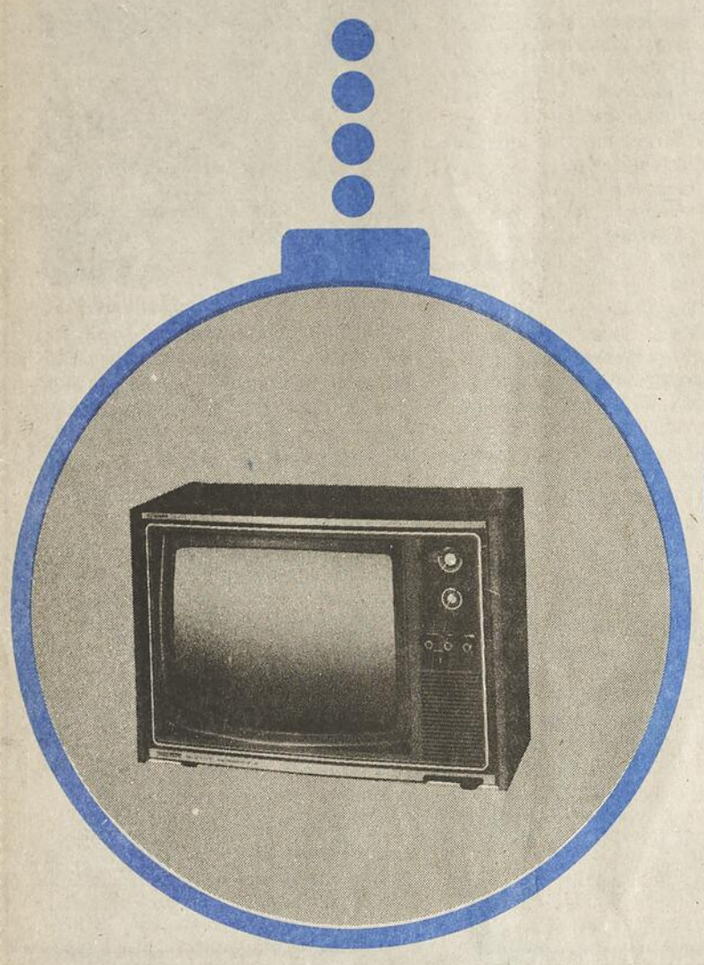

UNE
SEMAINE
A LA
MARTINIQUE

VIA NOUR-CAR CANADA

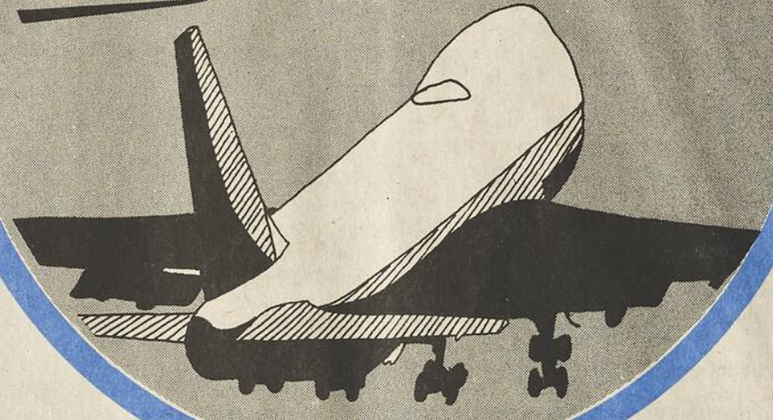

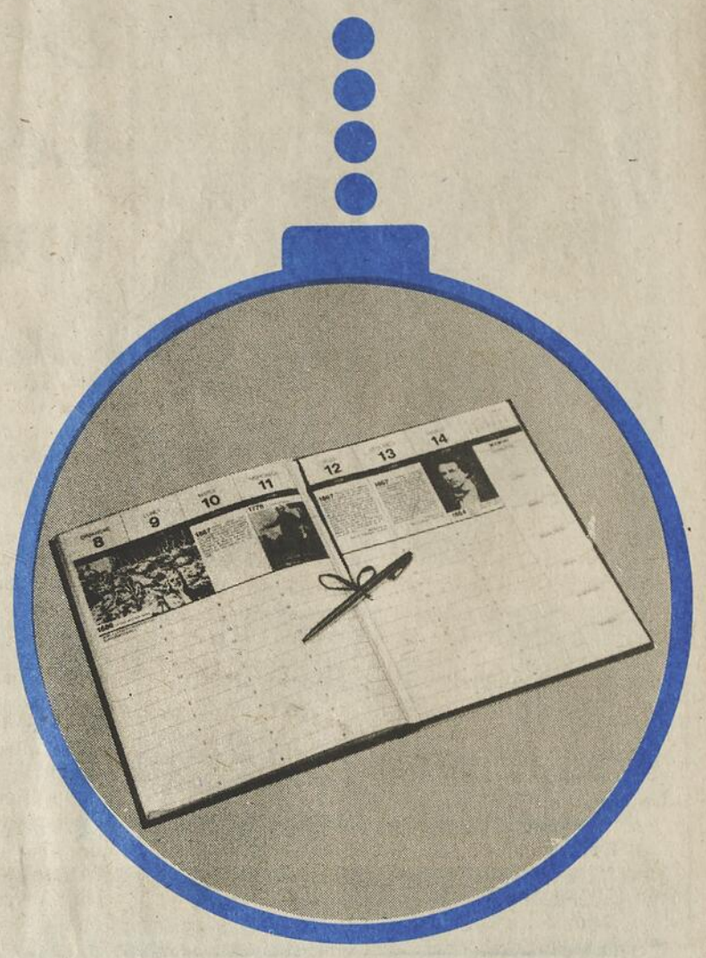

2ième PRIX

Un téléviseur couleur HITACHI, 20'', 100% transistorisé

Une gracieuseté de

MODULE ELECTRONIQUE,
8989 Lajeunesse, 384-5430

1er PRIX

Gagnez un voyage d'une semaine à la Martinique pour 2 personnes à l'Hôtel Latitude entre le 30 janvier et le 20 mars 1975

Une gracieuseté de

"Pour réservations"
VOYAGES Interglobe LTÉE
811 est ave LAURIER
(Métro Laurier)
Tél.: (514) 274-1877

EN PRIME

Pour tout abonnement ou renouvellement d'un an ($52) le souscripteur recevra GRATUITEMENT le premier agenda historique

Memini 1975 des Québécois

Conçu et réalisé par
les Éditions Boréal Express
avec la collaboration
du Journal LE JOUR

Règlements du concours

- **3 chances de gagner en offrant un abonnement d'un an ($52)**
- **2 chances de gagner en offrant un abonnement de 6 mois ($30)**
- **1 chance de gagner en offrant un abonnement de 3 mois ($15)**

Un certificat-cadeau portant votre nom sera envoyé aux personnes à qui l'abonnement sera offert.

Faites parvenir le coupon suivant entre le 15 novembre 1974 et le 3 janvier 1975 à:

Journal LE JOUR, 387 boul. Lebeau, Montréal 379

Les employés du journal et les membres de leur famille ne sont pas éligibles.

Je désire offrir un abonnement postal de: 2
ou je désire m'abonner pour:

☐ 3 mois $15
☐ 6 mois $30
☐ 12 mois $52

☐ nouvel abonnement
☐ renouvellement

abonnements-cadeaux

A: NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

souscripteur

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ TEL _____

REÇU LE
27 DEC 1974
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC